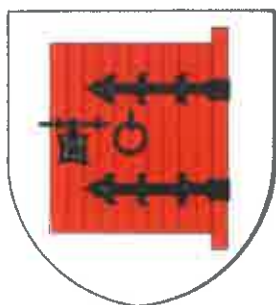


PLAN LOCAL d'URBANISME

PLU approuvé

Turckheim



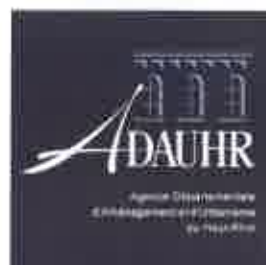
1. Rapport de présentation

1^{ère} partie : CARACTERISTIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLU approuvé par délibération du Conseil
Municipal du : 03 NOV. 2015

Le Maire **Jean-Marie BALDUF**
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JMB', is written over the printed name of the Mayor.

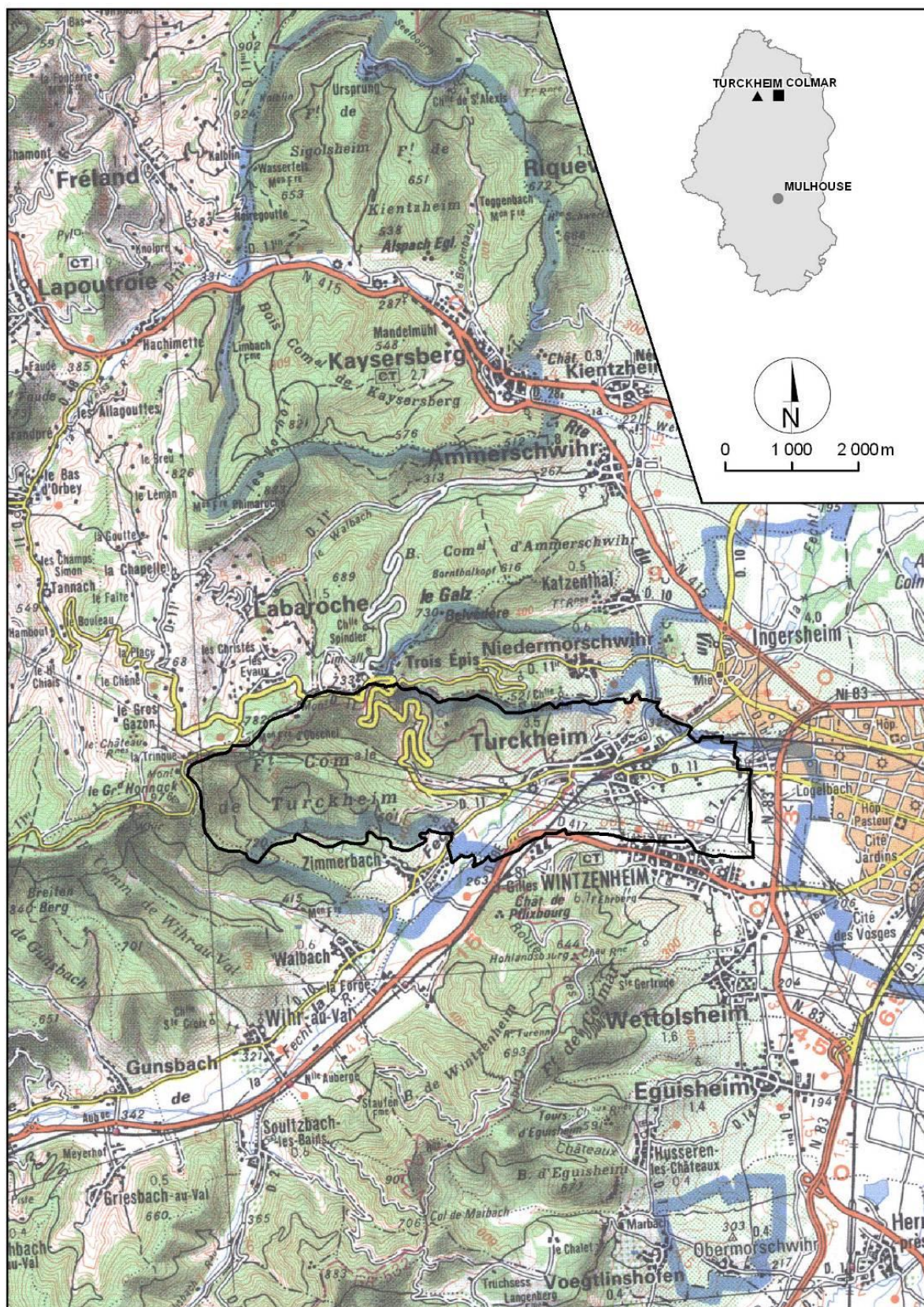


Octobre 2015

Sommaire

1^{ère} partie : CARACTERISTIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE COMMUNAL	
.....	Erreur ! Signet non défini.
A Etat initial du site, de l'environnement et du paysage.....	3
Situation générale	3
Données géographiques	5
Morphologie urbaine.....	26
Les étapes du développement urbain.....	35
Le grand paysage.....	39
Les unités du champ visuel	43
Les contraintes d'aménagement, les risques et les nuisances	50
B. Diagnostic socio-économique	75
La population.....	75
Le logement et l'habitat	78
Les activités et l'emploi.....	84
Les équipements et les services.....	88
Le secteur agricole	90
Les transports et déplacements.....	91
Les capacités de stationnement	94

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996 - Réalisation : ADAUHR/TD/EP-Août 2005

Situation générale

La Ville de Turckheim se situe sur le piémont des Vosges, zone de transition entre la plaine d'Alsace et la montagne vosgienne. Cette ville occupe un lieu privilégié au débouché de la vallée de la Fecht et à proximité de Colmar.

Turckheim, qui compte 3731 habitants au recensement de 2011, est rattachée administrativement au canton de Wintzenheim. La commune est délimitée au Nord par les bans communaux de Niedermorschwihr, de Katzenthal et d'Ingersheim, à l'Est et au Sud par ceux de Wintzenheim, Zimmerbach et Walbach et à l'Ouest par celui de Labaroche.

Le ban communal couvre une superficie de 1646 hectares principalement occupés par 885 hectares de forêt sur les versants, 201 hectares de prés et de champs et 341 hectares de vignes sur le piémont et dans la plaine.

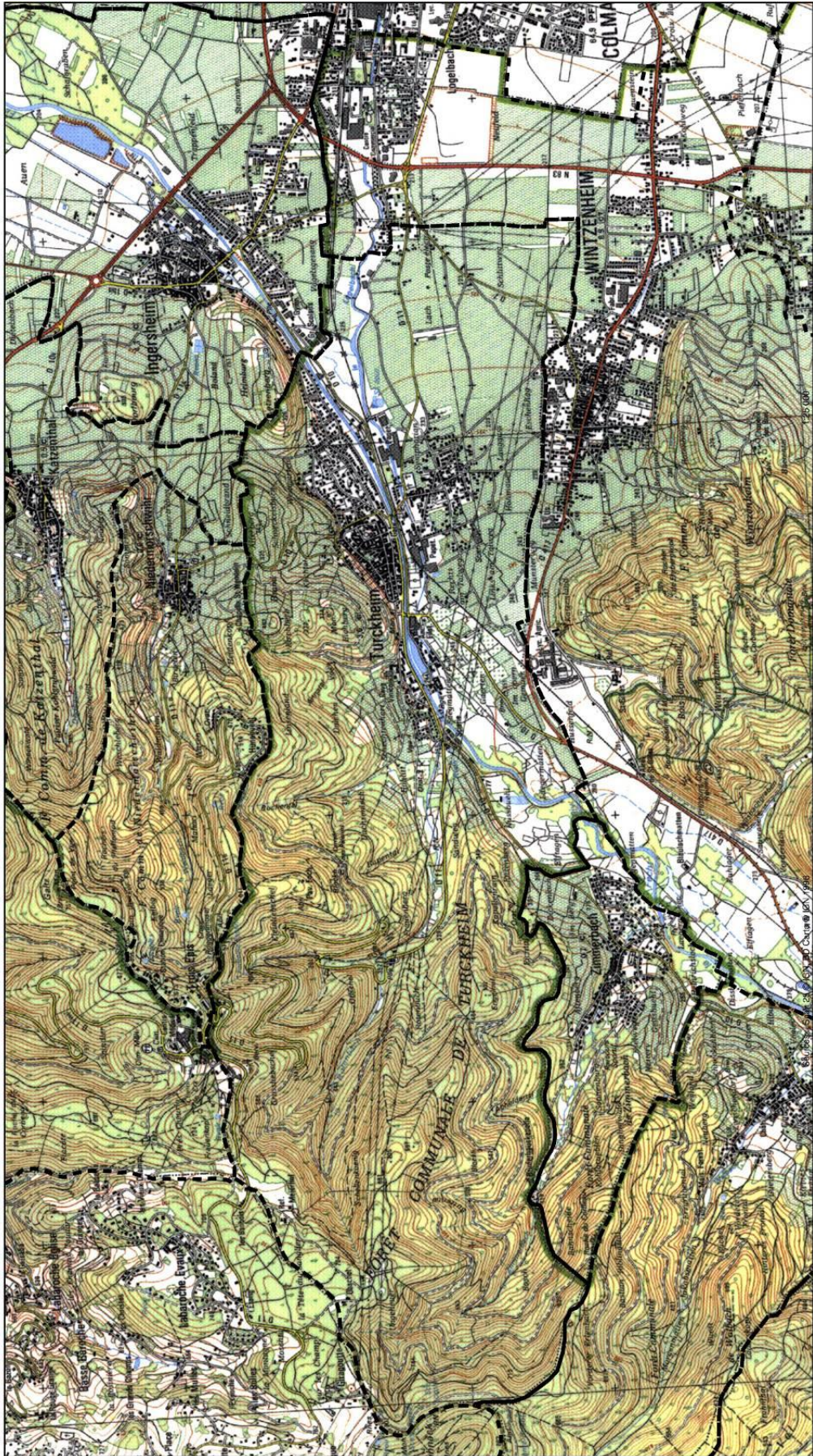
La commune est traversée dans le sens Est-Ouest par la RD 10 reliant Colmar à Munster. Cette départementale qui longe la Fecht et les fortifications permet de rejoindre la RN 83 en direction de Colmar. La RD 10 VII permet de se rendre à Niedermorschwihr et la RD 11 rejoint les Trois-Epis.

La voie ferrée Colmar-Metzeral traverse le ban communal d'Est en Ouest selon un tracé parallèle à la RD 10. Une gare est localisée en rive droite de la Fecht au niveau de la Porte de France et un arrêt est situé au niveau du lycée. De nombreuses liaisons TER permettent des allers-retours rapides vers Colmar.

La Fecht traverse le ban communal d'Ouest en Est selon un tracé rectiligne dû aux aménagements hydrauliques. Pour se protéger des crues, la Fecht a été canalisée et de nombreux seuils contribuent à "casser" la pente.

L'agglomération occupe les terrains plats du cône de déjection de la Fecht. Elle s'est d'abord développée à l'intérieur des fortifications puis s'est étendue le long de la Fecht et à proximité de la zone d'activités.

Commune de TURCKHEIM
Carte de situation



Données géographiques

La topographie

La commune de Turckheim appartient au territoire du piémont des Vosges qui se caractérise par un modelé original créé par une succession de collines de faibles altitudes principalement occupées par la forêt et les vignes qui façonnent le paysage. Le village se situe au débouché de la vallée de la Fecht sur un cône de déjection en contrebas des collines du Brand célèbres pour leurs vignobles.

Les limites de la commune sont approximativement établies par une ligne de crêtes, orientée Est-Ouest, passant par les sommets du Frauenkopf (734 mètres) et de l'Hunnabuhl (519 mètres) au Nord et par le cône de déjection de la Fecht à l'Est. Au Sud, les limites communales passent par le fond de vallée de la Fecht et du Zimmerbach avant de rejoindre la ligne de crêtes.

Le territoire communal s'étire, d'Est en Ouest, sur plus de huit kilomètres entre la plaine d'Alsace et les Vosges. Le dénivelé total est par conséquent important (520 mètres) puisque les altitudes minimales en plaine sont inférieures à 220 mètres et les altitudes maximales sont supérieures à 740 mètres (la pente moyenne est de 16%).

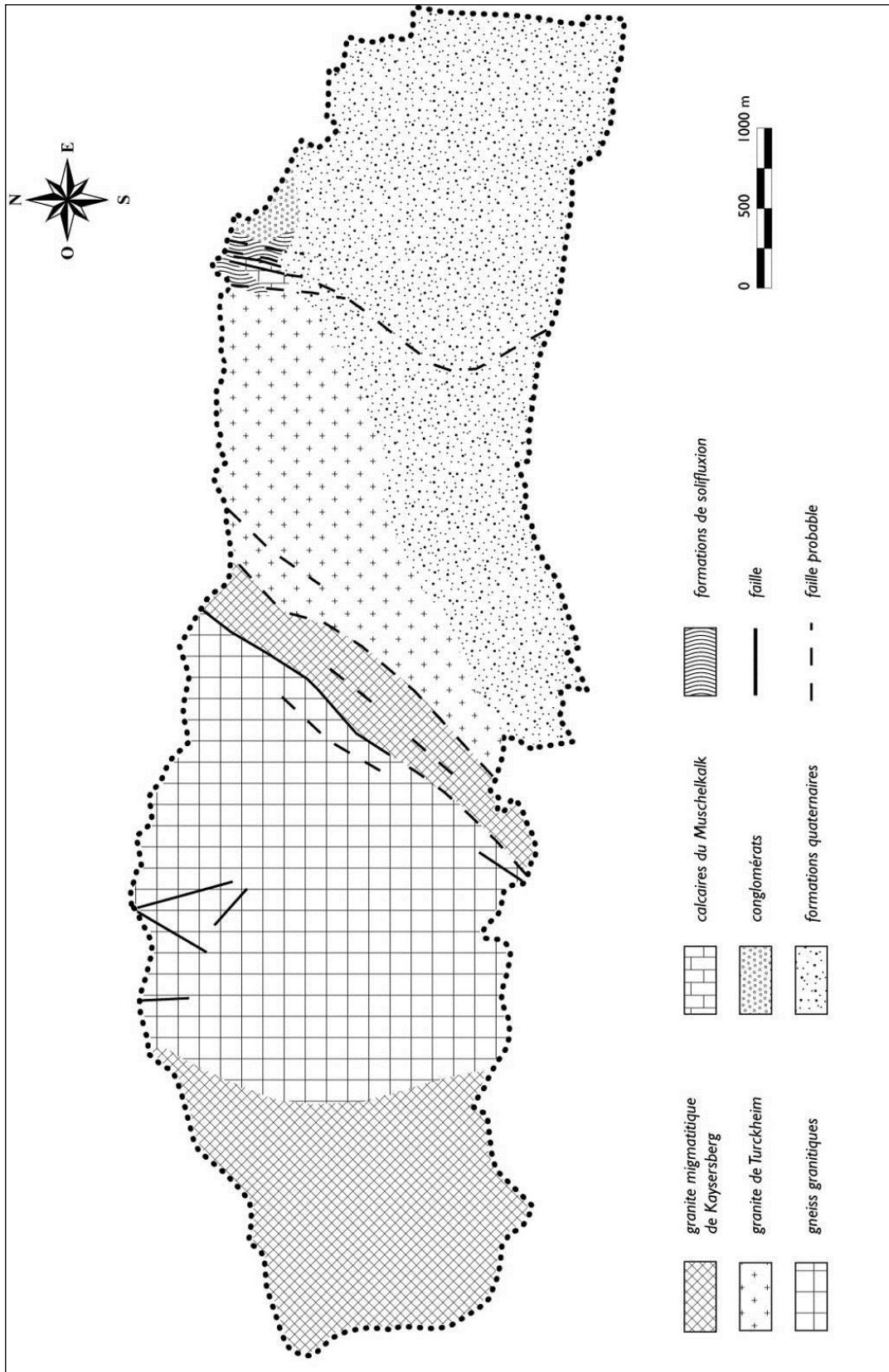
La topographie est contrastée sur le territoire. Le fond plat de la vallée de la Fecht s'oppose aux versants raides façonnés par l'incision des cours d'eau. En effet, le Rotenbach et le Zimmerbach, affluents de rive gauche de la Fecht, ont incisé des vallées étroites globalement orientées Ouest-Est qui donnent au relief son orientation générale. Ces cours d'eau sont les collecteurs de nombreux ruisseaux pérennes ou temporaires installés sur les versants adrets (exposés au Sud) de leur bassin versant.

La commune s'est d'abord développée en rive gauche de la Fecht à l'intérieur des murailles médiévales à une altitude d'environ 235 mètres. Puis l'essor industriel au 19^{ème} siècle a entraîné un développement le long du canal du Logelbach. La commune s'est également étendue, par la création de plusieurs lotissements, le long de la Fecht en direction d'Ingersheim créant une conurbation et sur le cône en direction de Wintzenheim. On remarque également qu'une partie des Trois Epis et de Logelbach est localisée sur le territoire communal de Turckheim.

Relief du ban communal de Turckheim
Représentation Google Earth



CARTE GEOLOGIQUE



La géologie

Le substrat géologique de la commune de Turckheim est essentiellement composé de granites et de gneiss. Des dépôts caillouteux et sableux, liés à l'action des glaciers et des cours d'eau, recouvrent le substratum dans les fonds de vallée.

Le climat rigoureux du quaternaire a permis la formation de glace et de neige sur les sommets et les versants des Vosges, fragilisant les couches géologiques superficielles. Au bénéfice de l'alternance de périodes chaudes et froides, les eaux libres ont emporté des matériaux depuis les sommets pour combler les bas de pente. Ces matériaux ont formé des terrasses importantes dans la vallée de la Fecht et ont créé un vaste cône fluvio-glaciaire au débouché de la vallée.

Comme pour l'ensemble de la zone du piémont des Vosges, les formations géologiques du territoire de Turckheim ont largement été affectées par la tectonique cassante liée à la formation du fossé rhénan.

De nombreuses failles, globalement orientées Nord-Sud, témoignent de phases tectoniques intenses lors de l'érection des Vosges et la chute du fossé rhénan. Les mouvements des roches le long de ces failles ont localement entraîné un broyage de ces dernières.

Ces failles délimitent clairement les deux entités géomorphologiques : la forêt marque la limite sur le plan géologique entre les Vosges cristallines moyennes et les collines sous-vosgiennes presque entièrement couvertes de vignes.

Les sols

Le couvert végétal et l'utilisation agricole des sols dépendent des conditions climatiques et géologiques ainsi que du type de sol présent sur un secteur donné. La fertilité et le type de sol varient fortement en fonction de la roche mère, de l'inclinaison des pentes et de l'orientation des versants. Ainsi, on observe sur le territoire de Turckheim deux grandes unités pédologiques aux aptitudes agronomiques différentes.

Les sols les plus riches se sont développés sur les alluvions et le cône de la Fecht donc dans les secteurs de fond de vallée. Il s'agit de sols bruns jeunes peu ou pas dégradés qui évoluent favorablement sur un substrat à matrice sableuse riche en éléments fins alluvionnaires.

Les versants présentent des sols bruns lessivés qui évoluent défavorablement et montrent des signes de podzolisation. Ces derniers sont fortement lessivés par les eaux de pluie et se transforment en des sols peu fertiles : les podzols.

Le sol joue un rôle d'épurateur vis-à-vis de l'air et de l'eau. Or, les actions anthropiques (défrichage, mise en culture...) peuvent modifier l'évolution naturelle des sols.

Par conséquent, les sols ne doivent pas être mis à nu sur les versants, le couvert végétal assurant à lui seul leur maintien, pour empêcher les phénomènes de ravinement susceptibles de dénuder le substrat et donc de favoriser les pollutions.

Dans les fonds de vallée, les sols fertiles constitués de limons de débordement et de composés chimiques issus du lessivage des roches à l'amont du bassin sont occupés par des vignes et des prairies dans les zones inondables. Les collines du Brand sont occupées par de la vigne, le sol y est sensible, il convient donc de surveiller attentivement son évolution.

Le climat et le contexte phyto-écologique

D'une manière générale, comme la plaine d'Alsace, la commune de Turckheim est soumise à un climat de type tempéré semi-continentale. Toutefois, la proximité immédiate du massif des Hautes Vosges à l'Ouest engendre un effet de fœhn important qui fait bénéficier la région de Colmar d'une pluviométrie relativement faible : 600 mm par an alors que les précipitations annuelles sont de l'ordre de 750 mm à Strasbourg et Mulhouse.

La température moyenne annuelle est de 10,5°C mais l'amplitude thermique annuelle est forte. Le nombre de jour de gel est donc élevé (85 jours/an) et par temps stable de fréquents phénomènes d'inversion de température sont à l'origine de la formation de brouillards tenaces en automne et en hiver.

Les pluies sont les plus abondantes en été, sous forme d'orages alors qu'en hiver les précipitations sont minimales. La topographie engendre un gradient pluviométrique important, les précipitations deviennent donc plus importantes à mesure que l'on s'élève. Ainsi, de 550 mm/an à Colmar on passe à plus de 1000 mm/an aux Trois Epis.

Les vents sont rarement forts et sont, en général, orientés Sud/Sud-Ouest Nord/Nord-Est. Par temps stable et anticyclonique, la formation de brise de versant, favorisée par la topographie, est fréquente.

Les contraintes topographiques et altitudinales engendrent des dégradations climatiques qui entraînent localement l'apparition de topoclimats marqués. Plusieurs types de climats sont donc présents sur le territoire communal.

Le climat de la hêtraie sapinière qui s'étend sur tous les versants des Vosges, concerne Turckheim pour tous les terrains d'altitude supérieure à 600 mètres. Cette zone de climat océanique comprend essentiellement deux types de végétation très fréquents, déterminés à la fois par le topoclimat et les caractéristiques chimiques des formations géomorphologiques de surface : on trouve à Turckheim la hêtraie sapinière à fétuque des bois qui marque plutôt une affinité pour les sols les plus riches et les topoclimats ombragés.

Ce climat est responsable de l'installation du sapin. Les précipitations varient de 830 à 1500 mm/an et plus et les températures moyennes annuelles sont inférieures à 9.3 °C.

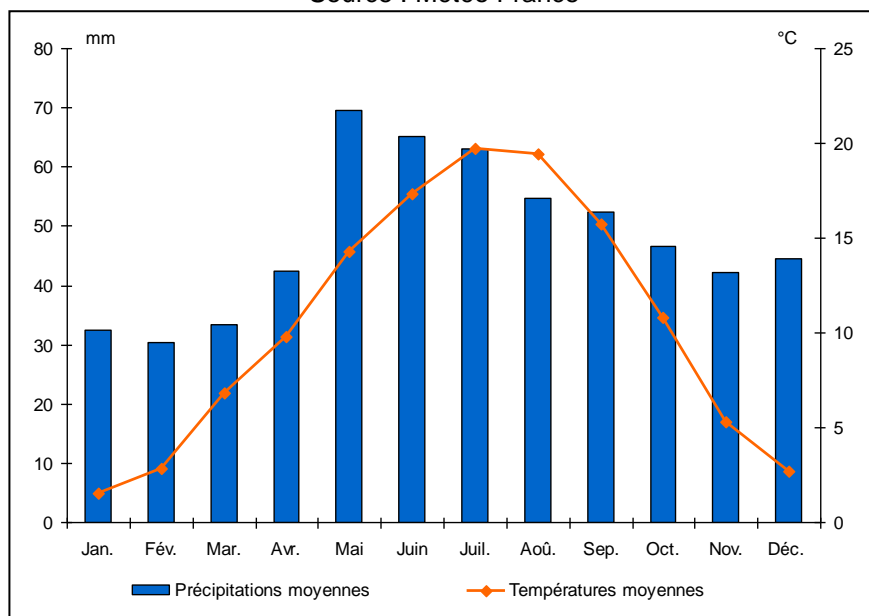
En dessous de 600 mètres d'altitude, apparaît la variante précoce du climat de la hêtraie-chênaie à charmes caractérisée par une température proche de 10°C, des précipitations comprises entre 750 et 850 mm/an et un substrat très variable allant des sols bruns acides aux podzols et aux sols tourbeux sur des roches généralement acides et pauvres en fer.

De nombreuses variantes climatiques stationnelles s'ajoutent à ces types de climats.

Températures et précipitations, moyennes mensuelles à la station de Colmar Meyenheim (1971-2000). Source : Météo France.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Température (°C)	1,5	2,8	6,8	9,8	14,3	17,3	19,7	19,4	15,7	10,8	5,3	2,7
Précipitations (mm)	32,5	30,4	33,4	42,4	69,5	65,1	63	54,8	52,4	46,7	42,1	44,5

Diagramme ombrothermique de Colmar-Meyenheim de 1971 à 2000
Source : Météo France



L'eau

- **Les eaux superficielles**

Le cours d'eau principal sur le ban communal de Turckheim est la Fecht. Ce cours d'eau s'écoule en direction du Nord-Est dans une vaste vallée à fond plat. La Fecht est un élément majeur dans la formation du paysage. A la fin de la dernière période glaciaire, alimentées par les eaux de fonte des glaciers et les stocks importants de matériaux produits par l'érosion, elle a érigé un vaste cône de déjection au débouché de la vallée et déposé des alluvions fluvio-glaciaires dans le fond de vallée. Ces alluvions sableuses sont actuellement le siège d'une nappe phréatique peu profonde, alimentées par les écoulements hypodermiques issus des versants et occasionnellement par la Fecht.

A Turckheim, le débit moyen annuel (module) de la Fecht est de 4,4 m³/s. Les variations du débit du cours d'eau sont régies par les précipitations sur les sommets vosgiens et dans une moindre mesure par la fonte des neiges. La Fecht présente ainsi de grandes amplitudes entre ses étiages et ses crues. Depuis 1993, à Turckheim, le débit instantané maximal a été de 102 m³/s, le 25 janvier 1995, et le débit minimal de 0,190 m³/s.

Ces fortes crues ont conduit à l'endiguement du cours d'eau dans sa traversée de l'agglomération, associé à implantation de seuils pour «casser» la pente. La rivière déborde essentiellement à l'amont du village. La constructibilité des zones soumises aux aléas d'inondation de la Fecht est règlementée par un plan de prévention du risque d'inondation approuvé en 2008.

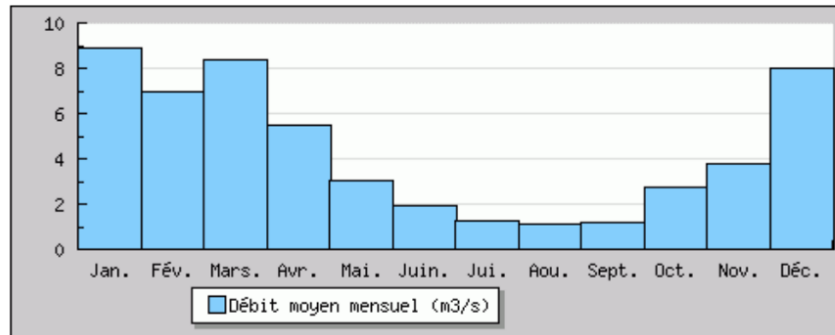
L'agence de l'eau qualifie l'état écologique de la Fecht à Turckheim de « moyen ». Les eaux sont de très bonne qualité (1A), situation néanmoins sujette à variation d'une année à l'autre (qualité jugée passable en 1997 en raison d'un faible débit). Les divers aménagements du cours d'eau et de ses berges (enrochement, mur de protection, seuil) diminuent sa valeur écologique. La directive cadre européenne sur l'eau fixe l'obtention du bon état écologique et chimique en 2015.

Le seuil situé à l'aval du pont de la gare sera repris prochainement pour le rendre franchissable par les poissons. Le syndicat mixte de la Fecht amont cherche à acquérir les terrains riverains entre Turckheim et Zimmerbach pour y mener des actions de renaturation, notamment en connectant d'anciens bras morts.

L'ichtyofaune est dominée par les espèces des eaux fraîches et bien oxygénées comme le Chabot, la Truite de rivière et la Loche franche, auxquels s'ajoutent le Saumon atlantique, et dans une moindre mesure le Vairon, le Goujon, le Chevaine, l'Épinoche et la Lamproie de planer. La rivière est classée prioritaire pour la migration des poissons, notamment par le plan national pour l'Anguille.

Régime hydrologique de la Fecht à Turckheim (moyenne 1993 – 2013)

Source : agence de l'eau Rhin Meuse



Le Rotenbach est un affluent de rive gauche de la Fecht. Il s'est développé dans un bassin versant de faible ampleur sous la ligne de crêtes passant par les Trois Epis à la faveur de précipitations importantes sur ce secteur.

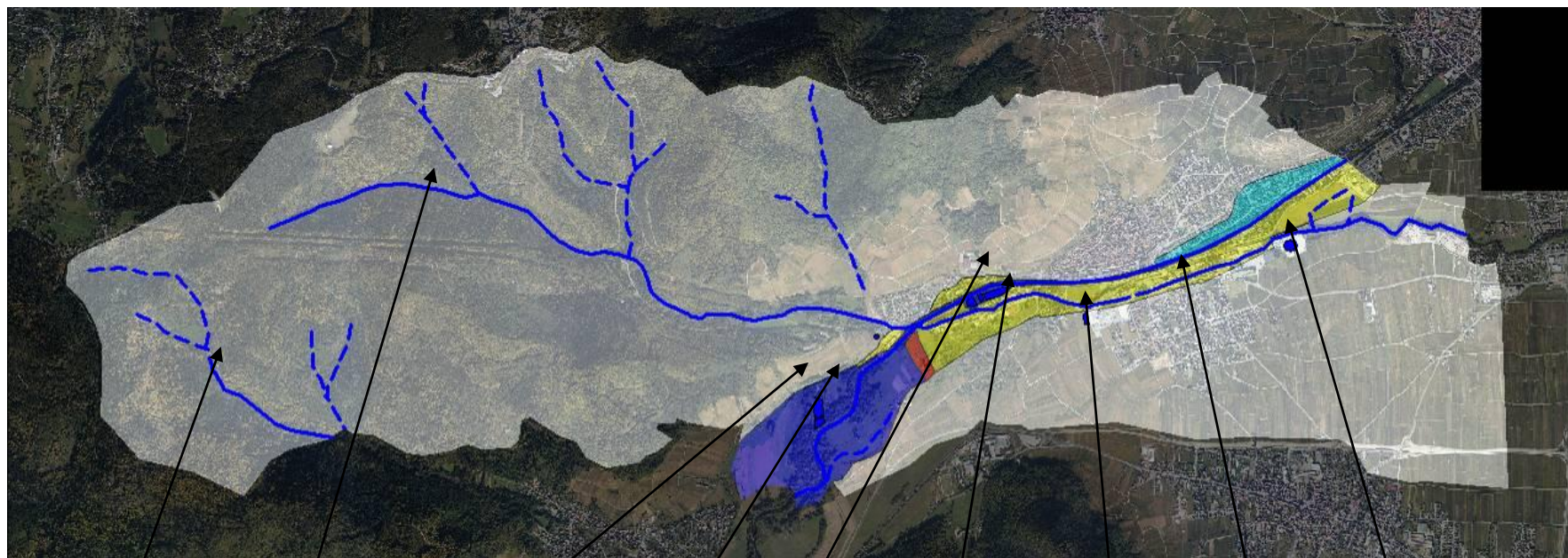
Sur le territoire de Turckheim de nombreux écoulements temporaires, situés sur les versants exposés au Sud, complètent le réseau hydrographique de surface. Ce réseau naturel est complété par le canal du Muhlbach. Ce canal artificiel est lié au développement de l'industrie au Sud de la commune. Il est alimenté par une déviation des eaux de la Fecht à l'amont de l'actuelle zone industrielle.

Le débit du Logelbach est réglé par une prise d'eau qui permet également d'évacuer les débits « excédentaires » de la Fecht. L'état écologique du cours d'eau était qualifié de « mauvais », en particulier en raison des rejets de l'activité papetière. Cette activité est aujourd'hui définitivement arrêtée et il n'y a plus de rejets dans le Logelbach.

La directive cadre européenne sur l'eau fixe l'obtention du bon état écologique et chimique à 2015. Entre Wintzenheim et Colmar, 4 actions liées au traitement des rejets industriels sont programmées, mais aucune n'est pour l'instant engagée.

La qualité des eaux du Rotenbach et du Zimmerbach n'est pas renseignée, mais elle est identique à celle de la Fecht.

Réseau hydrographique de Turckheim



Le Zimmerbach

Le Rotenbach

Etangs de pêche

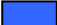



La Fecht

Etangs

Canal du Mulbach

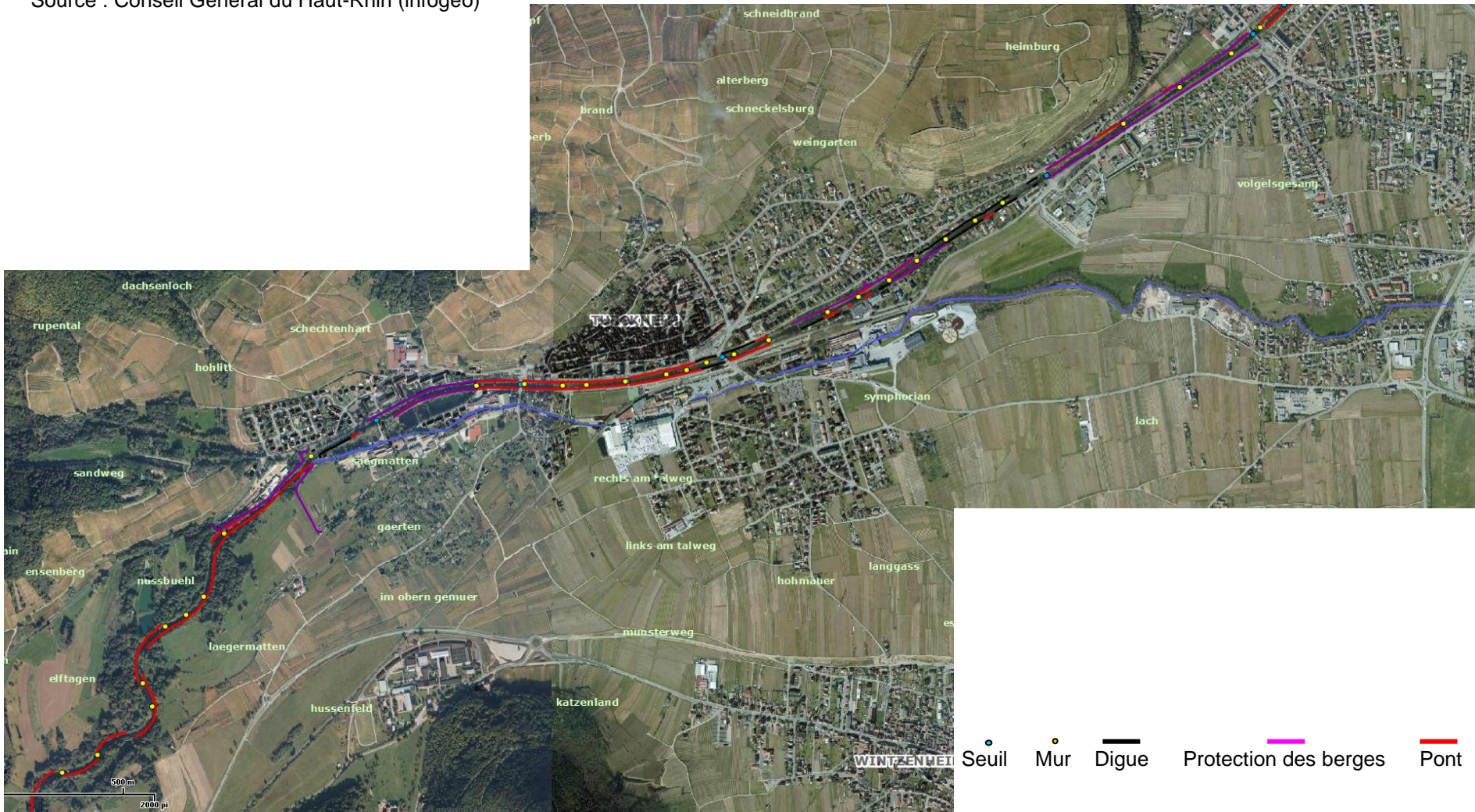
Bassin eau pluviale Le Logelbach

Station d'épuration Meyan 50

-  Inondée par débordement, ou inondable en cas de crue centennale, inconstructible
-  Inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
-  Inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
-  Inondée par débordement, ou inondable en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation

Ouvrages limitant la mobilité de la Fecht

Source : Conseil Général du Haut-Rhin (infogéo)



- Seuil
- Mur
- Digue
- Protection des berges
- Pont

- **Les eaux souterraines**

Turckheim s'étend sur trois aquifères : le socle vosgien, les nappes d'accompagnement des cours d'eau, et la nappe phréatique rhénane. L'épaisseur de la couche alluvionnaire au droit de Turckheim est faible (inférieure à 5 mètres).

Le premier aquifère est peu perméable et contient un faible volume d'eau, infiltrée dans les fissures des roches granitiques. Le second est très perméable, formé des alluvions sableuses arrachées aux Vosges, mais il est peu épais et particulièrement vulnérable aux pollutions de surface. Dans le piémont viticole, les teneurs en nitrates et en sulfates sont parfois excessives : en janvier 1991 (BBS : 03426X0124/F), les concentrations ont atteint 94 mg/l pour les nitrates 110 mg/l pour les sulfates. Pour rappel, une eau dont les teneurs en nitrates sont supérieures à 25 mg/l peut être considérée comme atteinte par les activités humaines, et le seuil de potabilité est fixé à 50 mg de nitrates/l.

Les nappes d'accompagnement des cours d'eau ont une qualité équivalente à celle des eaux superficielles qui les alimentent (très bonne pour la Fecht). Ces aquifères sont larges de 10 à 50 mètres de part et d'autre des cours d'eau et très vulnérable aux pollutions de surface.

- **L'alimentation en eau potable**

L'eau distribuée à Turckheim est pompée dans la nappe phréatique de la Plaine d'Alsace, à une profondeur de 50 à 90 mètres sur les sites du Neuland (Sud-Est de Colmar), du Dornig (Est de Colmar) et du Kastenwald (Est de Colmar). Cette eau alimente en réalité toute la communauté d'agglomération de Colmar (CAC). Les forages sont largement dimensionnés et fonctionnent à environ 60 % de leurs capacités. Le forage du Kastenwald a été mis en service en 2001 pour pallier à la demande croissante de la CAC. Les forages produisent de l'eau de qualité qui nécessite très peu de traitement de potabilisation.

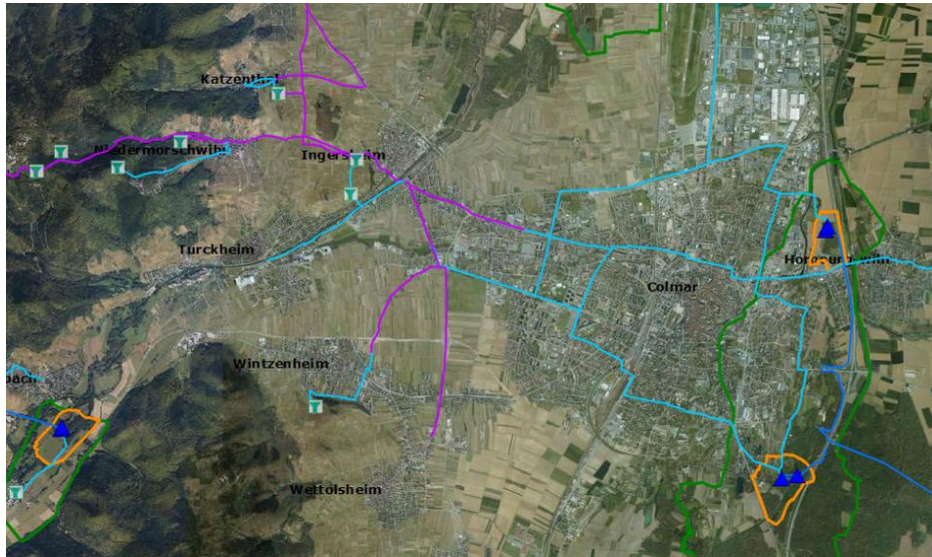
L'eau pompée est dirigée vers le réservoir communal du Letzenberg situé sur le ban d'Ingersheim. Ce réservoir a une capacité de 2 500 m³.

En 2012, la production livrée a été de 243 543 m³ pour un volume consommé de 195 557 m³. Le rendement des réseaux est de 80,4 %. La consommation unitaire est de 143 litres par personne et par jour, soit un niveau proche de la moyenne nationale de 150 litres par personne et par jour. Cette consommation intègre celle de la population de passage dans les hôtels et les restaurants, ainsi que celle des industries.

La ressource est suffisante.

Schéma d'alimentation en eau potable à Turckheim et environ

Source : Conseil Général du Haut-Rhin



- **La gestion des eaux usées**

Les eaux usées domestiques sont dirigées vers la station d'épuration de Colmar dont l'exutoire est l'III. La station traite les eaux usées d'une vingtaine de communes et d'une quinzaine d'industries. Elle est largement dimensionnée ce qui autorise un développement de l'urbanisation.

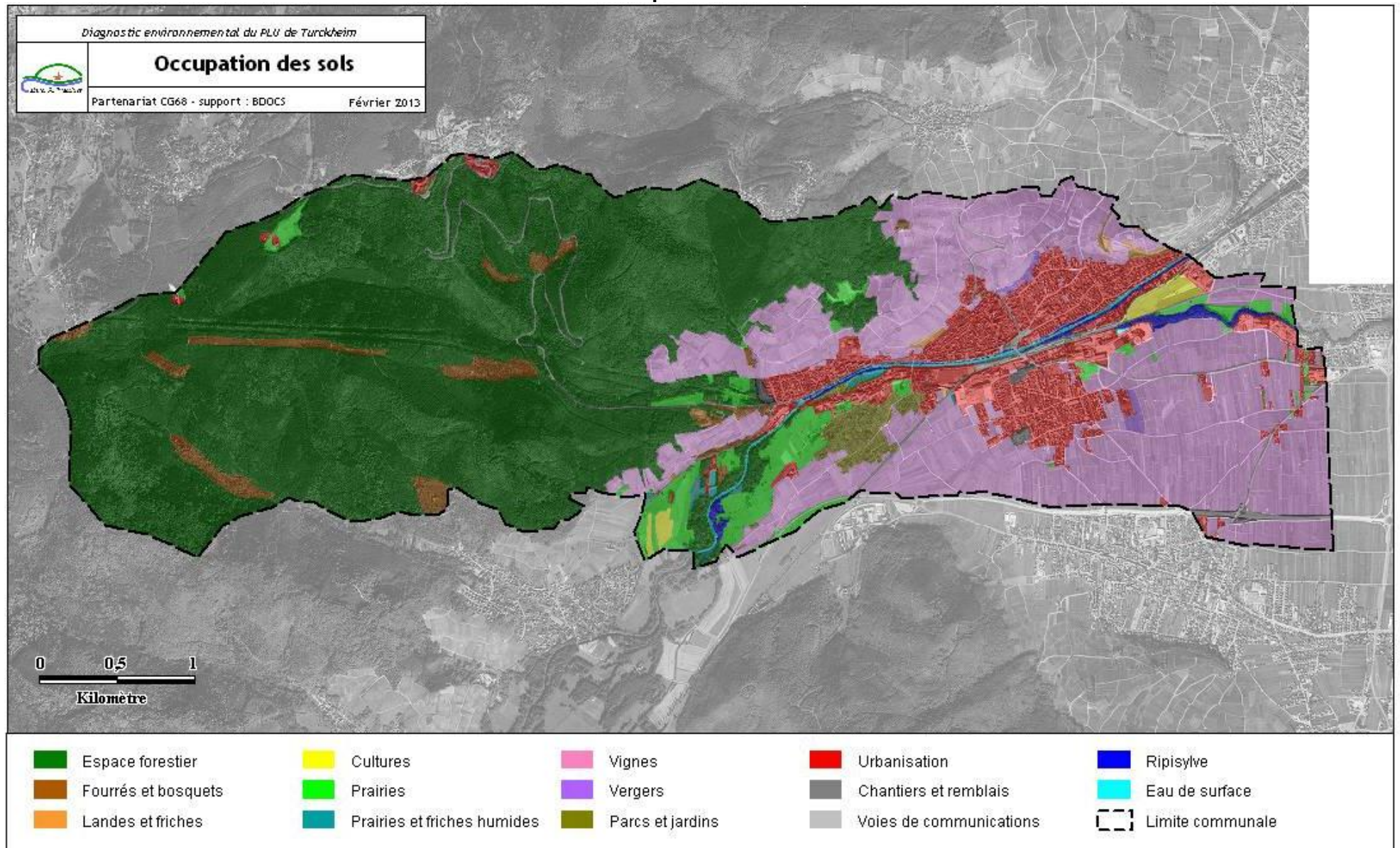
Le réseau de collecte des eaux usées est principalement unitaire, c'est à dire qu'il récupère les eaux de pluie en sus des eaux usées domestiques, ce qui peut participer à la mise en charge hydraulique du réseau collecteur et de la station d'épuration Colmar.

Quelques rues sont équipées d'un réseau dédié strictement à la collecte des eaux pluviales. Celles-ci sont stockées dans les canalisations avant d'être libérées dans le réseau unitaire en période sèche pour éviter une mise en charge.

Toutes les nouvelles habitations sont reliées à un réseau séparatif.

Le facteur limitant en matière d'assainissement est de nature hydraulique en cas de pluie, et non en capacité de traitement à Colmar. Il y a donc lieu de privilégier la limiter des surfaces imperméabilisées, à gérer les eaux pluviales sur place et à opter pour la desserte en séparatif des extensions urbaines.

L'Occupation du sol



L'occupation des sols

Le ban communal couvre une superficie de 1 646 hectares, dont 885 hectares de forêt sur le relief, auxquels s'ajoutent les bosquets et les ripisylves des collines et de la plaine, soit un total de près de 56% de la surface totale.

L'espace agricole représente 31% du territoire, composé essentiellement de vignes (430 ha, soit 85% de l'espace agricole et 26% du ban communal) sur les versants bien exposés (coteaux au Nord de Turckheim) et dans la plaine, tout autour de la ville, dans les parties les plus sèches. Le vignoble est majoritairement classé en aire d'appellation d'origine contrôlée (AOC).

Le reste est occupé par 64 hectares de surfaces en herbes (soit 13% de l'espace agricole) : prairies, landes, pâturages et les landes d'altitude, ainsi que quelques cultures saisonnières (9,7 ha) et des vergers (4 ha).

L'urbanisation couvre 13% du territoire, dont près d'un pourcent de parcs (espaces verts et arborés) et de jardins. Le centre-ville de Turckheim est localisé à la confluence de la Fecht et du Rotenbach.

Occupation des sols de Turckheim

(Données extraites de la BDOCS2008/CIGAL et photo-interprétation)

Occupation du sol	Superficie ha	Proportion en %
Espace forestier	915,6	55,6
Forêts mixtes, résineuses et feuillues	863,8	52,5
Fourrés et bosquets	40,3	2,5
Ripisylve	11,5	0,7
Espace agricole	506,9	30,8
Vignes	429,3	26,08
Surface cultivée	9,7	0,6
Surface en herbe (prairies de fauche, pâturages, friches, landes, tourbières...)	63,9	3,9
Vergers	4,0	0,2
Espace urbain (habitations, voies de communications...)	214,5	13,0
Habitations, équipements	155,5	9,5
Chantiers et remblais	7,7	0,5
Voies de communications	29,8	1,8
Parcs et jardins	21,5	1,3
Eaux libres (bassins artificiels et cours d'eaux principaux...)	8,9	0,5
TOTAL	1 646,0	100,0

La forêt

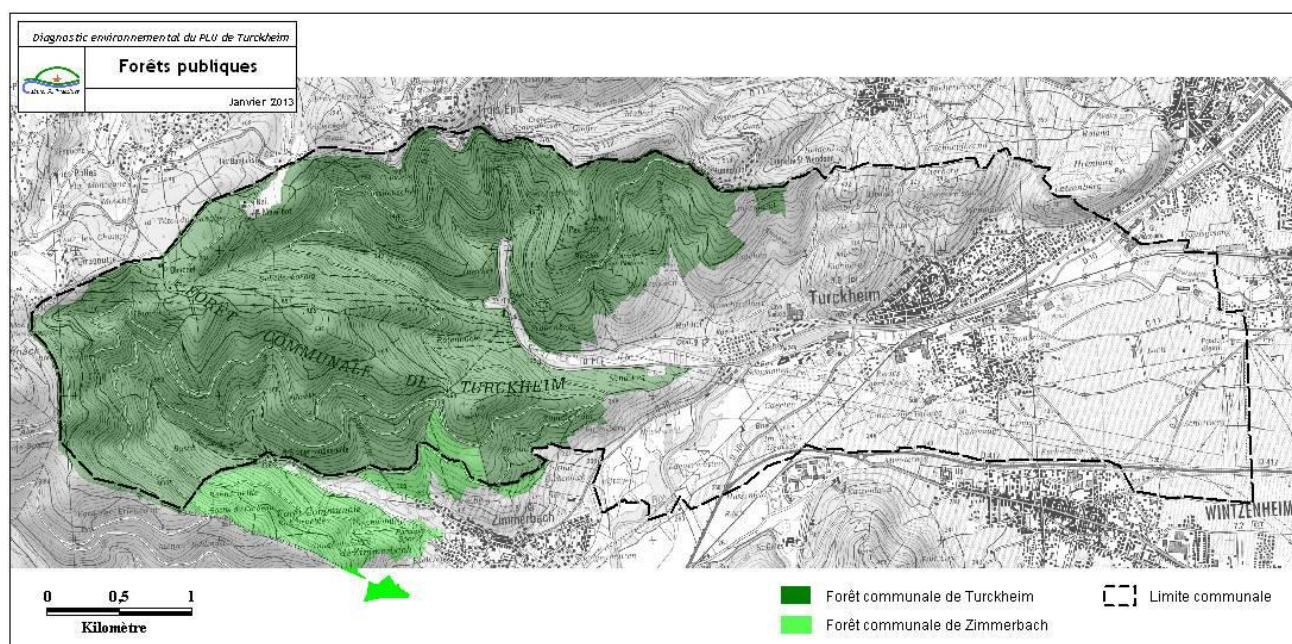
La forêt de Turckheim forme un seul massif, et constitue les bassins versants des ruisseaux du Rotenbach et du Zimmerbach. Les expositions générales des versants sont Sud et Nord. Les altitudes extrêmes sont 330 mètres et 893 mètres. Les écoulements temporaires sont nombreux sur les versants adrets. La superficie de la forêt est stable depuis la fin du dix-neuvième siècle, la forte valeur économique du vignoble permettant le maintien de la lisière de la forêt.



Forêt de montagne, hêtraie enrichie en pins dans la montée des Trois-Epis

Près de la totalité du domaine boisé est propriété publique et soumis au régime forestier : 100% de la forêt communale de Turckheim et 8% de la forêt communale de Zimmerbach (7 ha sur Turckheim).

Les forêts publiques des bans communaux de Turckheim



Le peuplement est une hêtraie sapinière au-delà de 500 à 800 mètres selon l'exposition du versant. Le climat frais et humide favorise la croissance simultanée du Sapin pectiné (*Abies alba*) et du Hêtre (*Fagus sylvatica*) et élimine les espèces plus thermophiles comme le Chêne sessile.

Jusqu'à 500 mètres d'altitude (étage collinéen), voire jusqu'à 800 mètres sur les versants Sud, en station sèche et chaude (promontoires bien exposés), se développe une Chênaie sessiliflore acidophile. Cette formation est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*), accompagné du Bouleaux verruqueux (*Betula verrucosa*), espèce pionnière héliophile, du Sorbier des oiseleurs ainsi que de quelques hêtres. La strate arbustive est caractérisée par le Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*) et l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) dans les secteurs particulièrement chauds et secs. La strate herbacée est caractérisée par la Canche flexueuse, le Mélampyre des prés et souvent la Myrtille et la Callune¹. Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) est parfois planté dans les parties les plus sèches et sur les sols peu profonds.

En toute exposition, à des altitudes inférieures à 500 mètres et dans certaines stations au sol profond et frais apparaît la Chênaie charmaie mésophile. Le chêne est accompagné du Charme (*Carpinus betulus*), des Erables champêtre et sycomore, de l'Alouchier (*Sorbus torminalis*) et du Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*). Le sous-bois est composé du Troène, de la Viorne lantane et du Noisetier². Les espèces de la strate herbacée sont nombreuses : Gaillard des bois, Millet des bois, Pâturin de chaix³...

La forêt communale est divisée en deux séries :

- la première série qui occupe 533,15 ha est exploitée en futaie régulière, elle est principalement affectée à la production ligneuse et à la protection des paysages ;
- la deuxième série qui couvre 273,20 ha est exploitée en futaie irrégulière par bouquets, elle est principalement affectée à la production ligneuse et à la protection des paysages.

Les essences composant la forêt sont les suivantes, avec 68 % de résineux et 32 % de feuillus :

- Sapin	: 18 %
- Pin Sylvestre	: 24 %
- Douglas et résineux divers	: 26 %
- Chêne sessile	: 16 %
- Hêtre	: 7 %
- Châtaignier et divers feuillus	: 9%

Les résineux divers comprennent l'Abies grandis, le Pin laricio, le Cèdre de l'Atlas, le Pin Weymouth et le mélèze.

Au niveau floristique, on note la présence d'une mousse intéressante et rare : *Buxbaumia Aphilla*. On remarque également la présence d'un chêne de dimension imposante, baptisé «le gros chêne», qui figure dans l'inventaire des arbres remarquables réalisé en 1997.

- Faune

Les espèces de mammifères courantes dans ces types de milieu peuvent être observées en forêt communale de Turckheim, en particulier le renard, certains mustélidés (martre, fouine, blaireau), le sanglier, le campagnol roussâtre, le loir commun, l'écureuil commun, le mulot sylvestre, la musaraigne et le hérisson d'Europe.

¹ *Deschampsia flexuosa*, *Melampyrum pratense*, *Vaccinium myrtillus* et *Calluna vulgaris*

² *Ligustrum vulgare*, *Viburnum lantana* et *Corylus avellana*

³ *Galium sylvaticum*, *Milium effusum*, *Poa chaixii*

Le cerf et le chevreuil peuvent également être observés, à raison de 2 à 3 cerfs/100 ha et de 6 à 7 chevreuils/100 ha.

La hêtraie sapinière, qui prend relais au-dessus de 600 mètres en versant d'exposition Nord et vers 700 mètres en versant d'exposition Sud, est l'un des milieux abritant la plus grande diversité aviaire, avec des espèces caractéristiques comme le Bec croisé des sapins, le Casse-noix moucheté, la Mésange huppé, la Mésange noire, le Grimpereau des bois... Certaines espèces présentes en plaine connaissent ici une fréquence optimale : le Pic noir, la Bondrée apivore, la Sittelle... La flore de ce milieu acide est, par contre, plutôt pauvre.

- **Fréquentation**

Située à proximité de l'agglomération de Colmar, le massif est fortement fréquenté même si la plus grande partie des véhicules empruntant la route des Trois Epis ne fait que la traverser. L'existence de nombreux sentiers et chemins bien entretenus, la variété des boisements traversés et les nombreuses perspectives sur la vallée offerte aux promeneurs, confèrent à ce massif une vocation d'accueil, qui si elle demeure pour l'essentiel diffuse est néanmoins bien réelle.

La fréquentation est plus dense à proximité des Trois Epis où de nombreux équipements d'accueil contribuent à fixer un public familial ou plus âgé (parcours sportif, chemin de la croix...).

Le vignoble

La viticulture tient une place prépondérante à Turckheim grâce aux vignobles classés AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).

Les vignes occupent 341 ha, soit 21% du territoire communal. Elles se situent sur les coteaux au Nord de Turckheim (Letzenberg, Weingarten, Schneckelsburg, Brand, Kirchberg...) et dans le fond plat de la vallée de la Fecht. Certaines parcelles sont incluses dans le parc urbain. Globalement les parcelles sont de petites tailles et orientées dans le sens de la pente. Sur les coteaux, les vignes s'organisent le long de pentes relativement raides jouissant d'une bonne exposition vers le Sud. Dans la vallée les vignobles sont orientés Nord-Sud.



Le vignoble du Brand à l'amont de la ville

La ville établie le long de la Fecht, principalement en rive gauche, se situe au milieu du domaine viticole.

L'activité viticole non professionnelle et à temps partiel est encouragée par la présence d'une importante cave coopérative ; qui concerne plusieurs dizaines de familles dont la plupart exploitent de 10 ares à moins d'un hectare.

Lorsque le sol est couvert d'herbe entre les rangées de vigne, le vignoble est susceptible d'abriter une avifaune colorée constituée du Bruant jaune, de la Linotte mélodieuse, du Traquet pâtre... et d'accueillir quelques oiseaux thermophiles lorsqu'il s'y ajoute quelques arbres fruitiers ou des îlots de friche.

La flore qui colorait les vignes au printemps, Tulipe sauvage, Gagée velue, Ornithogale en ombelle, Muscari en grappe... a pratiquement disparu sous l'effet des herbicides et du labour. Cette flore est présente ou potentiellement présente au Letzenberg et même sur les sols alluviaux de la Fecht, comme le démontrent les relevés anciens de la société botanique d'Alsace. Le vignoble développé sur le granite possède une végétation naturellement moins diversifiée.



Linotte mélodieuse et Bruant jaune. Photo Ch. Malverney et A. Waechter

Les terres non viticoles s'étendent sur 71 ha (4% seulement du territoire communal). Ces terres se situent le long de la Fecht de part et d'autre du cours d'eau, il s'agit essentiellement de prairies.



Prés entre Turckheim et Zimmerbach

Le cortège végétal de la Fecht

La Fecht est longée de part et d'autre par une ripisylve constituée d'espèces caractéristiques des rives de cours d'eau. Le cortège végétal qui accompagne le cours de la Fecht constitue une richesse écologique et paysagère. Cette unité forme une coulée verte dans l'ensemble de la vallée, qui pénètre jusqu'en ville.



Forêt mélangée de feuillus accompagnant la Fecht

La rivière

La Fecht introduit un élément naturel dans la ville et dans le vignoble de la vallée. Cet écosystème linéaire comporte une partie terrestre, les berges boisées qui caractérisent une avifaune dépendante de la ripisylve pour sa reproduction et des prés riverains pour sa nourriture, et une partie aquatique qui le singularise, notamment par la présence des Poissons (voir chapitre précédent). Mais, les marges de liberté réduites de la rivière limitent aussi sa capacité d'accueil de la faune.

Les prairies humides

Sur le territoire communal de Turckheim quelques ensembles de prairies humides sont localisés dans le fond de la vallée de la Fecht.

Ces prairies sont recouvertes par les eaux lors des crues de la Fecht et recueillent constamment les écoulements hypodermiques issus des versants. Ces phénomènes et la morphologie relativement plane de ce site qui favorise la stagnation des eaux confèrent à cet espace un degré d'humidité élevé qui a permis le développement d'une végétation particulière.

Les vergers

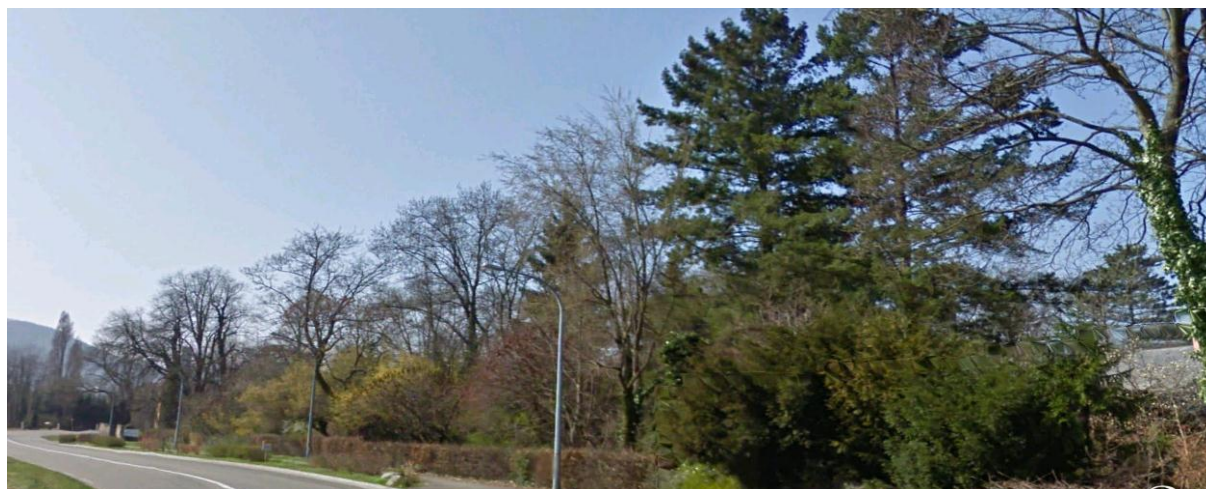
Bien qu'occupant une superficie nettement moins importante qu'il y a 50 ans, des vergers sont encore présents sur le ban communal.

Ils se situent à l'intérieur du village, principalement dans les jardins des propriétés et au Sud-Ouest de la commune, le long de la RD 10. On en trouve également dans les jardins ouvriers. Ils participent à la richesse paysagère du site et à la diversité biologique. Les vergers anciens sont riches de toute une faune autrefois commune autour des villages ; une avifaune cavernicole variée y trouve refuge dans les cavités des vieux arbres (Chouette Chevêche, Pic épeiche, Pic Vert...). Diverses espèces de mammifères sont attirées en saison par les fruits mûrs : renard, blaireau, fouine, chevreuil...

Les plantations d'alignement et les arbres isolés

Des plantations d'alignement bordent la RD 417 et la RD 10 mêlant arbres fruitiers et arbres à haute tige.

Les zones urbanisées, tant en ce qui concerne le noyau ancien que les extensions récentes sont émaillées d'arbres isolés qui sont soit des arbres fruitiers à moyenne tige soit des arbres à haute tige (noyers, sapins...).



Les abords boisés de la route d'Ingersheim

L'espace urbanisé

L'espace urbanisé abrite une faune spécifique, faite d'espèces thermophiles, anthropophiles ou rupicoles : Fouine, Musaraigne musette, Souris grise, Moineau domestique, Chouette effraie, Choucas des tours, Rouge-queue noir, Tourterelle turque, diverses chauves souris... auxquelles s'ajoutent des ubiquistes des milieux arborés, comme le Merle, le Verdier, Hirondelle rustique...

Néanmoins, toutes les parties de cet espace ne présentent pas le même intérêt : l'avifaune spécifique se situe dans la vieille ville, tandis que les jardins des quartiers résidentiels contemporains abritent surtout des Oiseaux non spécialisés et des espèces comme le Hérisson.

La flore remarquable

La Société Botanique d'Alsace signale de nombreuses espèces patrimoniales protégées (PN: protection nationale ; PR : protection régionale) et/ou menacées (LRA : Liste rouge d'alsace) sur la commune. Les observations sont, dans l'ensemble, assez anciennes.

Le territoire de Turckheim abrite 8 espèces protégées de la liste nationale comme l'Orchis punaise, l'Aster amelle, l'Oeillet superbe, la Droséra à feuilles rondes, la Tulipe sauvage et les trois Gagées, et 11 espèces de la liste régionale.

17 espèces (dont 1 prioritaire : l'Orobanche d'Alsace) figurent sur la liste rouge française et 54 sur la liste rouge alsacienne.

7 Orchidées ont été observées : l'Orchis bouc, l'Ophrys abeille, l'Orchis punaise, l'Orchis à odeur de sureau, l'Ophrys mouche, l'Ophrys araignée et l'Orchis homme pendu.

Nombre de ces espèces sont présentes dans le site du Letzenberg géré par le Conservatoire des sites alsaciens.

La flore remarquable de Turckheim (Source : SBA)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Habitats	Lieu et date observation
<i>Achillea nobilis</i>	Achillée noble	LRA	Pelouses, clairières xérothermophiles	(2005)
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	LRN, PR, LRA	Milieus cultivés	(1901)
<i>Allium rotundum</i>	Ail arrondi	LRN, PR, LRA	Pelouses sèches vignes	Vignoble (1864)
<i>Althaea hirsuta</i>	Guimauve hérissée	LRA	Friches chaudes, vignes	Letzenberg (1888)
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	PN, LRN, LRA	Prairies humides	(1965)
<i>Anthemis tinctoria</i>	Anthémis des teinturiers	LRA	Lisières thermophiles	Vignes du Letzenberg(1977)
<i>Arabis auriculata</i>	Arabette dressée	PR, LRA	Pelouses calcaires	Letzenberg (1971)
<i>Asplenium ceterach</i>	Asplénium cétérach	LRA	Vieux murs	(1913)
<i>Aster amellus</i>	Aster amelle	PN, LRN, LRA	Lisières, pelouses calcaires	Letzenberg (1998)
<i>Aster linosyris</i>	Aster linosyris	LRA	Pelouses thermophiles	Letzenberg (1998)
<i>Cardaminopsis arenosa</i>	Arabette des sables	LRN	Rochers, éboulis calcaires	Butzenthal (2006)
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	LRA	Lisières, forêts thermophiles	Letzenberg (1995)
<i>Corrigiola littoralis</i>	Corrigiole des grèves	LRA	Milieus exondés	Fechtufer (1888)
<i>Crepis pulchra</i>	Crépide élégante	LRA	Vignes, pelouses calcaires	Letzenberg (1888)
<i>Cuscuta europaea</i>	Cuscute d'Europe	LRA	Ripisylves, mégaphorbiaies	Auf Brennesil (1888)
<i>Dactylorhiza sambucina</i>	Orchis à odeur de sureau	PR, LRA	Pelouses, forêts sèches	(1912)
<i>Dianthus superbus</i>	Oeillet superbe	PN, LRN, LRA	Prairies humides, pelouses	Trois épis (1893)
<i>Drosera rotundifolia</i>	Droséra à feuilles rondes	PN, LRN, LRA	Tourbières	Praires de la Fecht (1824)
<i>Gagea lutea</i>	Gagée jaune	PN, LRN, LRA	Ripoisylve, prairies	Bord de la Fecht, RD10 vers Zimmerbach (2003 à 2009)
<i>Gagea pratensis</i>	Gagée des prés	PN, LRN, LRA	Lisières, vignes	
<i>Gagea villosa</i>	Gagée velue	PN, LRN, LRA	Vignes	
<i>Heliotropium europaeum</i>	Héliotrope d'Europe	LRA	Milieus rudéraux, vignes	Long de la Fecht et vigne (2004)
<i>Hieracium caespitosum</i>	Epervière gazonnante	LRA	Prairies montagnardes	Vallon Eichthal (1983)
<i>Hieracium fallax</i>	Epervière feinte	LRA	Sols pionniers graveleux	(1836)
<i>Hippocrepis emerus</i>	Hippocrépide émérés	LRA	Forêts claires, lisières	Letzenberg (1995)
<i>Juncus tenageia</i>	Jonc des marais	PR, LRA	Berges exondées	Prairie de la Fecht (1913)
<i>Leucojum vernum</i>	Nivéole de printemps	LRA	Forêts sur éboulis, sources, ripisylves	(2006)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Habitats	Lieu et date observation
<i>Minuartia rubra</i>	Minuartie rouge	LRA	Pelouses calcaires	(2001)
<i>Moenchia erecta</i>	Moenchie dressée	LRA	Pelouses sablonneuses	St Wendelin (1905)
<i>Muscari botryoides</i>	Petit Muscari	LRN, LRA	Lisières, forêts sèches	(1980)
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	LRA	Prairies, pelouses calcaires	Champs limoneux
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille	LRN, LRA	Prairies montagnardes	(2006)
<i>Oenothera issleri</i>	Oenanthe d'Issler	LRA	Friches, bords de route	Bord de la Fecht (1901)
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	LRA	Pelouses, forêts sèches calcaires	Letzenberg (1845)
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée précoce	PR, LRA	Pelouses calcaires	Letzenberg (1971)
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu	LRA	Pelouses calcaires	Letzenberg (1995)
<i>Oreoselinum nigrum</i>	Peucédan des montagnes	LRA	Lisières, forêts sèches	Letzenberg (1888)
<i>Ornithogalum nutans</i>	Ornithogale penché	PR, LRA	Vignes, prairies	Route de contournement près du collège Prévert, Eschenhag (2008)
<i>Orobanche alsatica</i>	Orobanche d'Alsace	LRN, LRA	Pelouses, lisières calcaires	Letzenberg (1845)
<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des forêts	LRA	Bas-marais, landes tourbeuses	(2003)
<i>Phleum paniculatum</i>	Fléole paniculée	LRN, LRA	Milieux cultivés	Vignes (1900)
<i>Physalis alkekengi</i>	Polystic à dents sétacées	LRN, LRA	Forêts en ravin	Letzenberg (1950)
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	PR, LRA	Forêts en ravin	(2003)
<i>Potentilla alsatica</i>	Potentille d'Alsace	LRA	Collines du vignoble	Letzenberg (2004)
<i>Psyllium arenarium</i>	Plantain scabre	LRA	Graviers	Trois épis (1962)
<i>Rosa jundzillii</i>	Rosier de Jundzill	PR, LRA	Lisières calcaires	Letzenberg (1995)
<i>Rubus canescens</i>	Ronce tomenteuse	LRA	Lisières sèches	(2001)
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère peu élevée	PR, LRA	Prairies humides	(2003)
<i>Sedum villosum</i>	Orpin velu	LRN, PR, LRA	Tourbières	Prairie de la Fecht (1824)
<i>Tanacetum corymbosum</i>	Tanaisie en corymbe	LRA	Lisières, forêts calcaires	Letzenberg (1995)
<i>Tordylium maximum</i>	Tordyle élevé	LRA	Milieux secs ouverts	Friche dans un vignoble (2005)
<i>Trifolium ochroleucon</i>	Trèfle jaunâtre	LRA	Prairies sur calcaire	(1829)
<i>Trifolium striatum</i>	Trèfle strié	LRA	Sols caillouteux	Long de la Fecht (1901)
<i>Tulipa sylvestris</i>	Tulipe sauvage	PN, LRN, LRA	Vignes	Vignes du Letzenberg (2011)
<i>Xanthoselinum alsaticum</i>	Peucédan d'Alsace	LRA	Pelouses, talus, lisières	Letzenberg (1971)

DH : Directive Habitat ; **PR** : protection Régionale, **PN** : protection Nationale - **LRN** : Liste Rouge Nationale, **LRA** : Liste Rouge Alsace.

Morphologie urbaine

Rappel de l'histoire de la commune

Située dans un espace stratégique ouvrant l'accès à la vallée de Munster, Turckheim est habitée dès l'époque gallo-romaine.

En 742, l'abbaye de Munster établit sur le site une cour colongère, le lieu est alors dénommé Thorencohaine dans un document émanant de l'abbaye de Wissembourg.

En 1312, l'empereur Henry VII donna à Turckheim le droit de marché et l'autorisation d'entourer la localité de murs et éleva la commune au rang de ville.

En 1354, Turckheim se place sous la dépendance directe de l'empereur et adhère à la Décapole, groupement de dix villes alsaciennes : Obernai, Sélestat, Colmar, Kaysersberg, Munster, Mulhouse, Haguenau, Wissembourg et Rosheim.

La ville est le fief des seigneurs de Turckheim pendant tout le moyen âge. Dès 1312, elle est gouvernée par un magistrat de quatre personnes assisté par un conseil de six bourgeois.

A partir du XVI^{ème} siècle, Turckheim devient un centre de marché du vin important et développe des liens commerciaux avec les pays germaniques et les cantons suisses.

La guerre de Trente Ans entraîna une très forte mortalité des habitants de la ville. Leur nombre passa de 300 à 80 habitants. Mais la ville se repeuple rapidement grâce à l'arrivée d'immigrants, principalement venus de Suisse.

En 1648, par les traités de Westphalie, la ville est rattachée au royaume de France.

Le 5 janvier 1675, lors de la bataille dite de Turckheim, Turenne vainc les troupes du général d'Empire Bournonville et consomme la défaite du Saint Empire germanique en Alsace.

Annexée lors de la Seconde Guerre Mondiale, la ville est libérée le 4 février 1945 après avoir été bombardée par l'artillerie alliée lors des combats de la poche de Colmar.

Le patrimoine médiéval

Les Trois Portes qui ouvrent le rempart sont les emblèmes de la Cité :

La Porte de France

A l'origine, la Porte de France était destinée aux échanges économiques de Turckheim, principalement vers la Suisse. Datant de 1330 pour sa partie basse, elle a connu quelques modifications au cours de l'Histoire. La Porte de France porte ainsi successivement les armoiries du St Empire Germanique et de Louis XIV et se voit dotée de tourelles en 1871, elles-mêmes enlevées en 1912.

A l'origine, la Porte de France était munie d'un pont-levis, d'une herse et bien entendu de deux portes que l'on refermait la nuit et pendant la messe du dimanche.

La Porte de Munster

Construite durant le XIV^{ème} siècle, la Porte de Munster marque avant tout l'histoire de la sorcellerie, puisque c'est par cette porte que les suppliciées rejoignaient la Wann, où elles étaient exécutées. Ses fenêtres décorées de coquilles St Jacques témoignent pourtant de fonctions moins meurtrières, laissant entendre une étape vers St Jacques de Compostelle. La Porte de Munster était également destinée à prévenir de l'orage, comme le montre la cloche sous son petit clocher toujours intact.

La Porte du Brand

Des trois Portes cernant Turckheim, la Porte du Brand avait la vocation la plus défensive. Une fonction qui a rejailli sur son architecture, massive et dénuée d'artifice, si ce n'est la «gorgone», sculpture destinée à éloigner les curieux ou à se moquer de l'ennemi. La Porte du Brand était dotée d'une herse, d'un pont-levis enjambant un fossé et de deux portes battantes que l'on gardait soigneusement bouclées, si ce n'est lors de la saison des vendanges. En 1843, la Porte du Brand connaît une réfection importante, où elle se voit surmontée de sa girouette, œuvre de J.B. Hun. L'année 2006 fut l'occasion d'une nouvelle rénovation, intérieure et extérieure.

Le Corps de Garde

A l'origine "Laube" (halles), puis "Herrenstube" (hôtel de ville), le bâtiment fut donné aux corporations en 1575, qui en firent leur poêle. L'histoire du Corps de Garde est mouvementée : il abritait une salle de réunion et le poêle, c'est à dire des ustensiles de cuisine, vaisselles etc ... nécessaires à la vie de la corporation, ainsi que les objets pour les processions. Puis on transformât le bâtiment en logement, puis en école des filles, le rez-de-chaussée fût même un étal de bouchers. C'est en 1970 que fut installé le poste de police .Un aigle impérial orne le mur pignon, et le campanile abrite une cloche datant de 1658.

Devant le Corps de Garde se trouve la fontaine, déjà citée dans le règlement municipal de 1667 : il était défendu d'y laver son linge et d'y abreuver les animaux. Cette fontaine "Stockbrunnen" du 18ème siècle surmontée d'une vierge à l'enfant, est le seul point d'eau alimenté par une source.

L'Hôtel de Ville

Le bâtiment, de style du 17ème siècle, était autrefois le siège du prétoire de la justice de l'ancienne ville impériale. L'étable et les attenants ont disparu vers 1860. Lors de sa restauration deux murs gothiques et un mur roman ont été mis à jour

L'église et le clocher

Dans un document daté de 898, un certain Hérimont fait don à l'Abbé Engelfried (de l'Abbaye bénédictine de Munster, dans le Val Saint Grégoire) de tous ses biens sis à Thuringheim, ainsi que d'une partie de l'Eglise.

Dans la 2ème moitié du XIIè siècle, ce bâtiment assez méconnu fut remplacé par une construction romane. Environ 2400 habitants de Turckheim firent des dons permettant cette construction. Elle comportait trois autels : le maître autel, l'autel St-Jacques, et l'autel St-Jean-Baptiste, ornés de sculptures et d'un tabernacle qui ont disparu.

De l'époque ne reste que le clocher, qu'on a pu dater de 1190. La nef, après avoir servi pendant 7 siècles, fut remplacée entre 1837 et 1839 par une construction d'un style néo-classique.

Quelques traces comme des chapiteaux romans, l'assise de l'ancienne toiture, et quelques restes de croisées d'ogives nous rappellent l'ancien édifice roman.

Typologie et morphologie des espaces bâtis

La ville de Turckheim s'est établie de part et d'autre de la Fecht. L'urbanisation présente une structure compacte dans le centre historique et plus diffuse dans les extensions récentes ; certaines constructions sont isolées comme aux Trois-Epis ou en direction de Colmar. La zone urbanisée et ses abords immédiats sont constitués par :

- un noyau ancien ;
- des extensions récentes ;
- des activités.

• Le noyau ancien

L'entrée de la vallée est marquée par la ville ancienne. Grâce à son passé historique, elle dispose d'un ensemble architectural particulièrement riche et varié. On dénombre de nombreuses maisons bourgeoises du XV^{ème}, XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Cet ensemble remarquable, constitué d'un enchevêtrement de constructions naguère enserrées dans les fortifications, constitue un des éléments le plus marquant de la commune.



Les constructions sont à l'alignement des voies et fréquemment implantées sur une ou plusieurs limites séparatives. Ce type d'implantation s'applique pour tous les types de construction (habitat, annexe, activité, etc.). L'implantation des constructions répond à un usage pragmatique de l'espace : les fortifications empêchant toute expansion, les parcelles sont de taille modeste et ne laissent que peu d'espace libre dans la trame urbaine.



Rue des vigneron : l'implantation des constructions à l'alignement des voies crée un ordre urbain continu nettement perceptible.

Les vides existant dans le noyau ancien sont généralement clos par des murs pleins d'une hauteur suffisante pour que la perception de ces espaces vides ne soit que très rarement possible.

La hauteur des constructions affectées à l'habitat et aux activités dans le noyau ancien varie de 1 à 3 niveaux habitables. En général, les bâtiments comprennent 2 niveaux et des combles aménagés. Pour un certain nombre de constructions, l'accès se fait par un escalier extérieur en bois ou en pierre de taille.



Dans le noyau ancien, de nombreuses maisons présentent des oriels et/ou des encorbellements. Ce type d'architecture a permis de compenser le manque de place dans l'enceinte des villages fortifiés tels que Turckheim, en augmentant à l'étage supérieur la surface habitable.

Les fortifications qui protégeaient jadis la cité persistent en plusieurs endroits, elles sont souvent accompagnées d'un fossé (anciennes douves aujourd'hui occupées par des jardins potagers). La forme de la ville médiévale est facilement perceptible en observant la position des trois tours de garde datant du XV^{ème} siècle ainsi que les alignements remarquables des constructions.



Porte de France



Porte du Brand



Porte de Munster

A Turckheim, la viticulture est une activité économique importante depuis plusieurs siècles. L'analyse détaillée du tissu urbain permet de dénombrer de nombreuses fermes de vigneron, plusieurs maisons bourgeoises, une abbaye, un corps de garde, des auberges et de nombreux édifices imposants qui constituent la trame du bâti dans le noyau ancien.



Ferme de vigneron - 1 rue de la Grenouillère -

Cette grande ferme, constituée d'un rez-de-chaussée et d'un 1^{er} étage en maçonnerie, d'un 2^{ème} étage en pan de bois, d'un cellier au rez-de-chaussée et d'une coursière sur cour avec garde corps de balustre, est datée de 1716.

Quelques opérations récentes dans le noyau ancien se soldent par la réhabilitation de constructions anciennes. Globalement, le patrimoine bâti ancien est très bien entretenu et conservé.

Les espaces publics sont constitués par la voirie et les places. L'emprise des voies de desserte du noyau ancien est faible mais il apparaît clairement qu'il s'agit du cœur structurant de la commune. La centralité du noyau ancien est renforcée par l'implantation de plusieurs équipements publics (mairie, poste, etc.), de l'église, de services (salon de coiffure, etc.) et des installations touristiques (hôtels, restaurants, etc.).

Fonction

Le noyau ancien se caractérise par une mixité fonctionnelle, on y trouve de l'habitat, des activités et des services publics.

La fonction d'habitat est prépondérante mais non exclusive. L'habitat sous forme individuelle est dominant à Turckheim mais on dénombre tout de même plusieurs habitats collectifs dans des maisons anciennes réhabilitées.

Le tissu urbain comprend des constructions affectées aux activités économiques et aux commerces de proximité (banque, commerces alimentaires...) ainsi que des services publics (mairie, poste...).

Le noyau ancien présente une centralité et une mixité fonctionnelle. Le cachet architectural de cet espace renforce cette centralité.

• **Les extensions**

A partir du début du XX^{ème} siècle, la croissance urbaine se traduit par la construction de lotissements, de zones industrielles, et d'équipements éducatifs, sportifs et sociaux en dehors de l'enceinte médiévale.

Si l'agencement des maisons du village originel témoigne de la logique imposée par des fortifications, il n'en va pas de même pour les extensions urbaines plus récentes, qui s'ordonnent sur un parcellaire neuf de type lotissement ou selon les opportunités foncières.

- *Les extensions au gré des opportunités foncières*

Les opérations individuelles au "coup par coup" morcellent et dégradent un environnement et un paysage de qualité. Dans ce cas, c'est la disponibilité du foncier qui prime sur la cohérence d'aménagement et sur l'économie d'espace. Ces extensions profitent souvent de la présence des réseaux le long des voies pour s'étendre de façon linéaire le long de ces dernières.



Ces extensions aléatoires au gré des opportunités foncières qui multiplient les voies privées et les impasses, sont fortement consommatrices d'espace car elles utilisent le foncier disponible sans restructuration parcellaire. Elles empêchent une organisation rationnelle de l'espace et créent un rapport peu satisfaisant avec le domaine public.

La morphologie de ces extensions est caractéristique d'un bâti issu de l'application des règles générales d'urbanisme. Souvent les constructions implantées sur l'avant de la parcelle mais en retrait des voies publiques, présentes des arrières de propriété de taille importante.

Les extensions ont notamment généré une diffusion de la nappe urbaine en rive droite de la Fecht (quartier du Faubourg) et sur les coteaux viticoles.

- *Les lotissements*

Plusieurs lotissements de taille importante, dont la vocation est principalement l'habitat individuel, sont implantés à l'Est en direction d'Ingersheim et à l'Ouest en direction des Trois-Epis. Ces extensions plus ou moins denses, s'organisent de façon rationnelle autour de voiries bouclées et éventuellement d'impasses.

Dans le lotissement de la Fecht, une attention particulière a été portée au traitement de l'espace public : des cheminements piétons et cyclables ont été créés le long de la rivière et le quartier est agréablement mis en valeur par des plantations d'alignement et des espaces verts. Ces espaces favorisent les relations sociales de voisinage et la vie communautaire. De plus, ce quartier présente l'avantage de disposer de quelques logements collectifs qui permettent la diversification de l'offre en logement et le renouvellement de la population



Les constructions implantées en milieu de parcelle comprennent un niveau dont le rez-de-chaussée n'est pas de plain-pied et des combles aménagés.

Le lotissement situé en direction des Trois Epis est exclusivement dédié à l'habitat individuel. Sa situation géographique et son organisation interne font apparaître une totale déconnexion du reste de la ville.

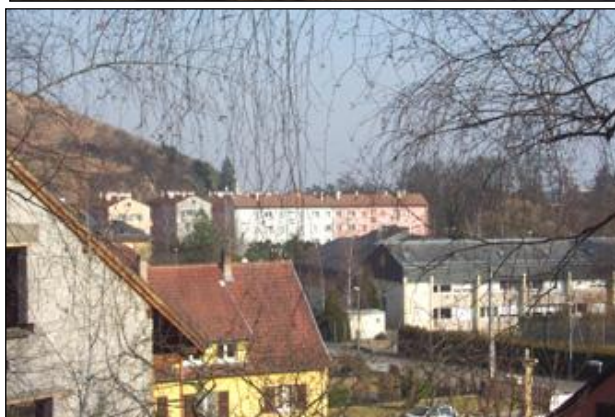
Les constructions à usage d'habitat sont implantées en retrait des voies, ce retrait définissant une marge de recul perceptible du fait de la faible hauteur des clôtures. Le paysage urbain qui en résulte n'a ni la variété ou la richesse ni la densité de celui du noyau ancien.

Le recours à l'implantation sur les limites séparatives ne s'applique qu'aux constructions de faible gabarit comme les garages par exemple, les autres constructions sont systématiquement implantées en retrait des limites séparatives.

Les styles architecturaux sont multiples. Parmi beaucoup d'autres, on rencontre le modèle à un seul niveau avec toiture à 4 ou 2 pans de faible pente, ou le modèle à 2 niveaux "style chalet" avec pignon d'angle, terrasse et entrée couverte. Dans les quartiers récents, on observe des hauteurs plus importantes des constructions, qui s'opposent aux formes urbaines des années 60 et 70 où les maisons sont souvent de plain-pied.

- *L'habitat collectif*

L'habitat collectif, a vocation résidentielle, est relativement bien représenté à Turckheim. En effet, 37.4% des logements de la commune sont des logements en collectifs (de nombreux logements collectifs sont situés aux Trois-Epis). Toutefois, les logements collectifs sociaux ne représentent que 7% de l'offre en logement (112 logements dans des immeubles anciens bâtis avant 1975).



Situés dans les lotissements ou à leur périphérie immédiate, l'habitat collectif permet une diversification utile de l'offre en logements. Le gabarit de ces constructions (5 étages maximum) permet une bonne intégration dans le tissu urbain.

Au sein de la trame bâtie essentiellement pavillonnaire à Turckheim, les zones d'habitat collectif agrémentées d'espaces verts suffisants et attractifs, amènent une certaine diversité. Ces constructions par un gain d'espace appréciable limitent par là-même l'extension de la surface urbanisée. Ce type d'habitat favorise également le développement de lieux de rencontre (places de jeux, commerces) amenant animation et convivialité.

Les immeubles collectifs plus récents présentent une volumétrie plus proche de celle de l'habitat individuel, tout en diversifiant l'offre résidentielle. Ils permettent de combler peu à peu les dents creuses et participent ainsi à l'économie d'espace.



- **Les zones économiques**

Les aires d'activités industrielles, situées le long du canal du Logelbach, ont une histoire ancienne à Turckheim. En effet, la première papeterie est créée en 1713. Dès lors, les activités industrielles n'ont cessé de prendre de l'importance profitant de la position stratégique de la commune, au débouché de la vallée, et de la proximité des réseaux de communication (N 83 puis A 35, voie ferrée).

Un véritable couloir industriel s'est donc développé le long du Logelbach. Les bâtiments présentent des volumes et des gabarits très importants qui les rendent très prégnants dans le paysage. Certains d'entre eux ont un intérêt patrimonial et ont marqué l'histoire économique de Turckheim ; ils méritent une réflexion préalable à leur reconversion ou leur démolition.



- **Le site des Trois-Épis**

Les Trois-Épis est un hameau partagé entre les communes d'Ammerschwihr, Turckheim et Niedermorschwihr. Le lieudit tire son nom d'une apparition de la Vierge à un forgeron d'Orbey en 1491. Elle aurait tenu trois épis de blé d'une main et un grêlon de l'autre, suggérant que la piété serait source de bonnes récoltes. A l'endroit de l'apparition, les habitants édifièrent une petite chapelle en bois. C'est aujourd'hui, outre son caractère de lieu de pèlerinage, une station climatique et un lieu de promenade sur les hauteurs de Turckheim.



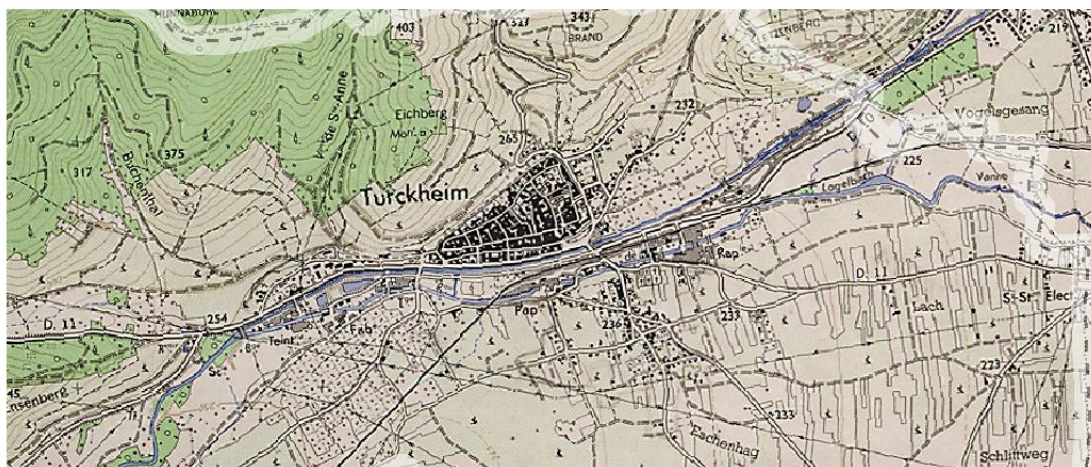
Seuls un ancien hôtel, quelques maisons et un immeuble collectif se situent sur le ban de Turckheim.

Les étapes du développement urbain

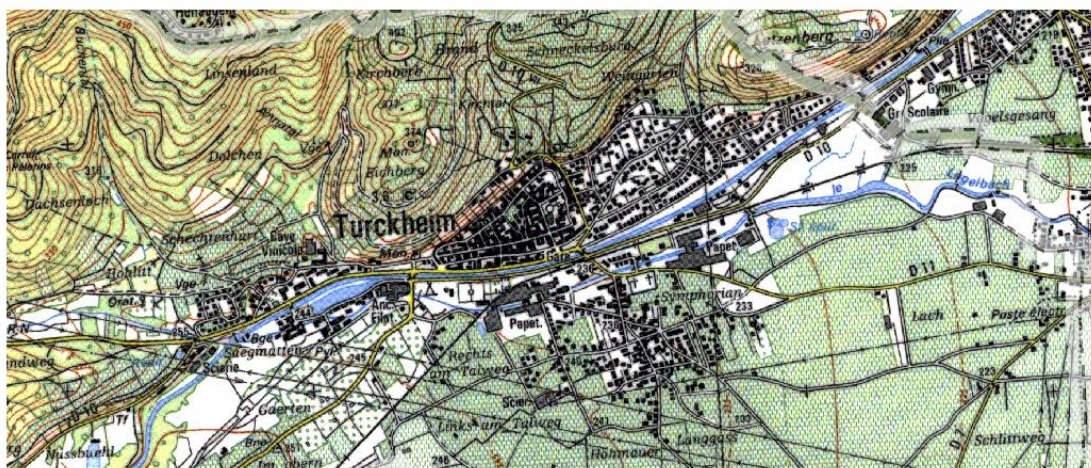
Evolution de la trame bâtie au cours du temps



Carte allemande 1880 Conservation Archive Départementale du Haut-Rhin



Feuille 1/25 000 © IGN 1950



Feuille 1/25 000 © IGN 1987

0 500 1 000m



Sources : SCAN 25 © IGN Feuille 1/25 000 1950 © IGN Carte 1880 - Réalisation : ADAUHR/GH - 09/2011

Longtemps cantonné à l'intérieur des remparts, le développement urbain de la ville de Turckheim sera tardif (après 1957) malgré l'implantation, très tôt, de nombreuses industries en dehors des murs de la vieille ville.

1885 : concentration de l'habitat dans la ville médiévale

L'habitat est concentré à l'intérieur de l'enceinte médiévale. Les remparts constituent les limites exclusives de l'étalement urbain. La croissance urbaine a donc formé une enveloppe clairement structurée établissant des limites franches avec l'espace naturel.

En dehors des enceintes de la ville, de nombreuses usines, liées à l'industrie textile et du papier, se sont implantées le long du canal du Logelbach et de la voie ferrée, au Sud de Turckheim.

1957 : industrialisation et développement urbain

Le développement de la commune s'est effectué en dehors des remparts. Au Sud, sur les terrains plats de la vallée, de nombreuses maisons se sont implantées, à proximité des industries qui emploient une main d'œuvre importante. A l'Est, en direction d'Ingersheim, les maisons d'habitation commencent à s'implanter sur les pieds de versants viticoles. Ce développement s'est opéré sans organisation clairement définie. Par conséquent, les limites de l'enveloppe urbaine sont plus difficiles à appréhender.

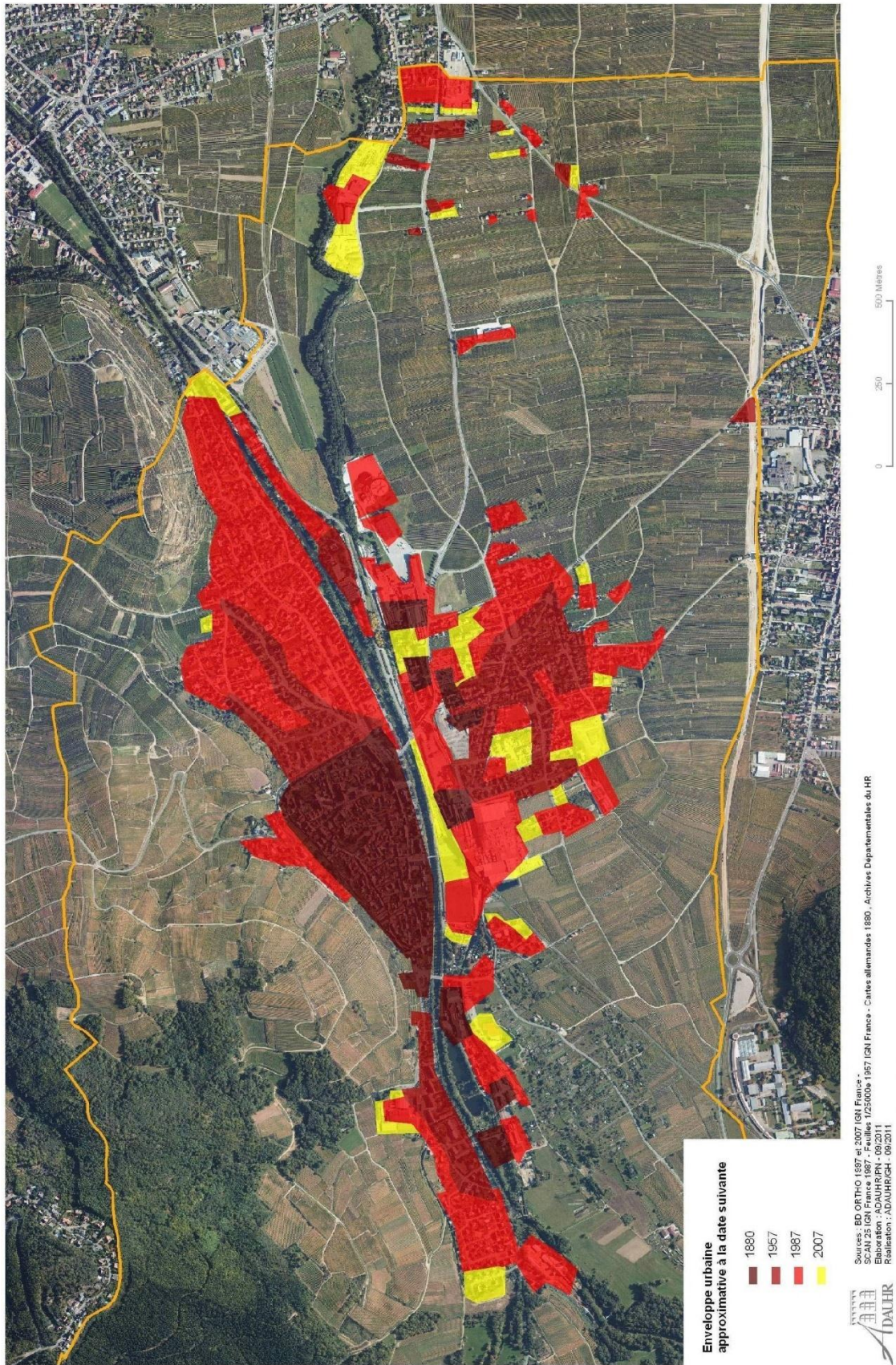
Les industries du secteur de la papeterie et de la teinturerie se sont maintenues et légèrement développées le long du canal du Logelbach.

1996 : explosion urbaine

L'étalement urbain se poursuit et s'accélère, on assiste à une explosion de l'urbanisation. Au Sud, le développement de l'habitat se structure sous forme de lotissement vers Wintzenheim créant le quartier du Faubourg. Vers Ingersheim la création de plusieurs lotissements forme le quartier de la Fecht et crée une conurbation avec le village voisin. Les versants viticoles sont de plus en plus colonisés par les habitations. Un lotissement est également créé vers l'Ouest à proximité de la scierie.

Les industries (notamment les papeteries et les scieries) continuent de se développer et forment désormais un véritable couloir industriel le long ou à proximité des infrastructures de transport (voie ferrée, voie rapide, canal).

Evolution du bâti



Malgré une évolution démographique modérée, la commune de Turckheim connaît un rythme de construction soutenu depuis plusieurs décennies. La pression démographique, due au desserrement urbain de la ville de Colmar, a engendré des besoins en logements et a nécessité une mixité urbaine.

L'important développement urbain a entraîné un fort étalement notamment en rive droite de la Fecht. Ce mode de développement aboutit à une agglomération formée par la juxtaposition de quartiers possédant chacun ses caractéristiques propres (centre ancien, quartier de la Fecht, quartier du Faubourg, etc.).

Le cloisonnement du territoire urbanisé est renforcé par la présence de la Fecht qui scinde la ville en deux. Seuls trois franchissements, dont un piéton, ont été aménagés, ce qui tend à isoler les habitants localisés en rive droite de la Fecht du centre structurant de la commune.

Turckheim apparaît comme un territoire à forte empreinte industrielle. Ces espaces sont en pleine mutation, et leur devenir peut modifier la physionomie de la ville.

Aspect de la Ville en 2007



Le grand paysage

La ville de Turckheim présente une grande diversité de paysage. Sa situation, au débouché de la vallée de la Fecht, entre les Vosges, le piémont et la plaine, explique assurément cette multiplicité des paysages. Le paysage est principalement structuré en trois unités :

- le massif vosgien boisé à l'Ouest ;
- les collines sous-vosgiennes ou piémont, exposés au Sud, sont couvertes par la vigne ;
- la vallée et le cône de déjection de la Fecht se caractérisent par un relief plat ou alternent les prés, les arbres et le vignoble. Turckheim est implantée dans cette unité paysagère.



Vue générale de Turckheim :
au premier plan, la vigne ; au second plan, la vallée de la Fecht et la ville ;
en arrière plan, le massif vosgien

Les axes de perception majeurs du paysage sont la RD 10 et la RD 417.

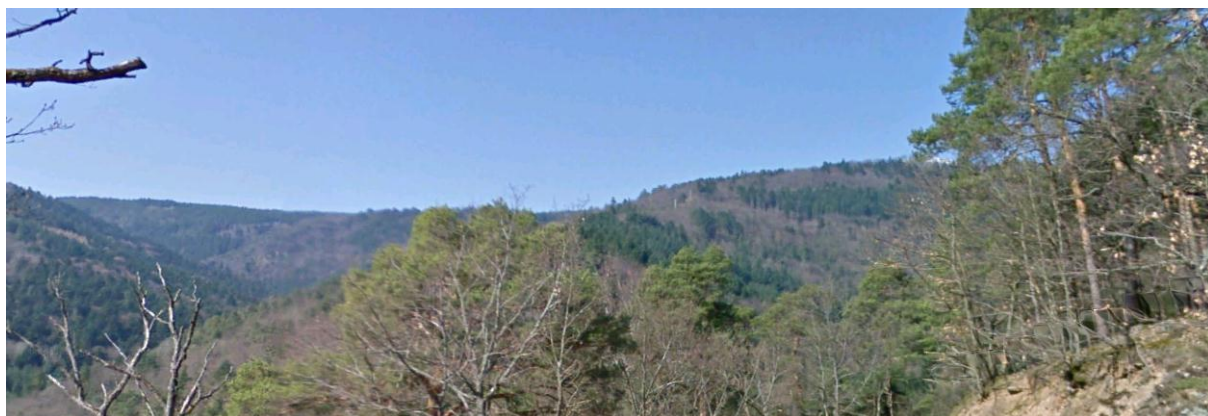
Le massif vosgien

La situation géographique de la forêt de Turckheim lui confère une importance paysagère toute particulière : située à l'entrée de la vallée de Munster et dominant l'agglomération de Colmar, elle s'offre au regard de très nombreux citoyens ou touristes.

La forêt constitue en outre l'arrière plan d'un ensemble extrêmement harmonieux et cohérent, typique de cette partie d'Alsace, à savoir une cité historique à l'abri de ces remparts, un vignoble qui occupe les coteaux environnants et un espace de nature et de détente -la forêt- qui constitue donc pour majorité des habitants de Turckheim un cadre de vie tout à fait essentiel. La forêt offre des variations de teintes allant du vert foncé, de par la présence de résineux, à des couleurs variables au gré des saisons pour les feuillus.

De plus, la forêt de Turckheim est traversée par la route touristique des Trois Epis qui conduit à la station touristique et climatique du même nom. Elle est donc régulièrement et fortement fréquentée par des véhicules et des touristes et constitue une partie de l'écrin de verdure de cette station.

La forêt est traversée par les lignes électriques à très haute tension. Ces lignes attirent le regard et altèrent profondément la perception «naturelle» du massif.



Le vignoble

Les routes menant jusqu'à Turckheim traversent le vignoble installé sur le piémont et en plaine. Les coteaux constituent une transition végétale entre la forêt et le village. Selon les saisons, la vigne offre des variations de teintes déclinant du vert tendre au marron. Quelques arbres sont disséminés dans le vignoble, notamment à proximité de la ville.



Les coteaux parent le village d'un étage végétal et lumineux des plus flatteurs. Les arbres adoucissent la rigidité des lignes des bâtiments : dénudé le village apparaîtrait dur et sec. Les masses vivantes (la végétation) et construites (les maisons) se mettent mutuellement en valeur.

C'est la présence et la résistance du vignoble ainsi que le relief qui ont permis de préserver au droit du noyau urbain ancien une cohérence dans la perception du paysage : un ensemble bâti organisé autour du clocher -qui reste le point d'appel visuel principal-, les espaces agricoles périphériques finement travaillés et, plus loin, la forêt.

Mais, compte tenu de l'importante croissance urbaine sur toute la périphérie du noyau ancien, il ne subsiste nulle part le contact subtil entre l'habitat rural et son terroir, cette qualité de liaison entre les vignes, jardins et vergers et la cité vigneronne originelle.

La vallée de la Fecht

C'est à la fois l'espace de transition vignoble-vallée et le point d'inflexion de la vallée qui s'évase largement vers la plaine. C'est également le lieu de passage pour les infrastructures : la R.D. n°417, la R.D. n°10, le rail et les lignes électriques.



Cette partie du territoire communal est organisée en fuseaux, on distingue :

- la rivière et les haies, boisements et prairies humides qui lui sont inféodés, au sud-ouest, en limite du ban ; cet ensemble recèle lui-même de petites entités paysagères cloisonnées et intimes ;
- la route départementale et les espaces agricoles ouverts d'accompagnement, de profondeur variable ;
- la voie ferrée qui, lorsqu'elle ne jouxte pas directement la route, contribue aussi au cloisonnement de l'espace avec ses haies riveraines ;
- les masses plus sombres des versants boisés qui encadrent l'ensemble.

De nombreuses constructions se sont implantées dans la vallée, certaines sont isolées et tendent à miter l'espace.

La ville

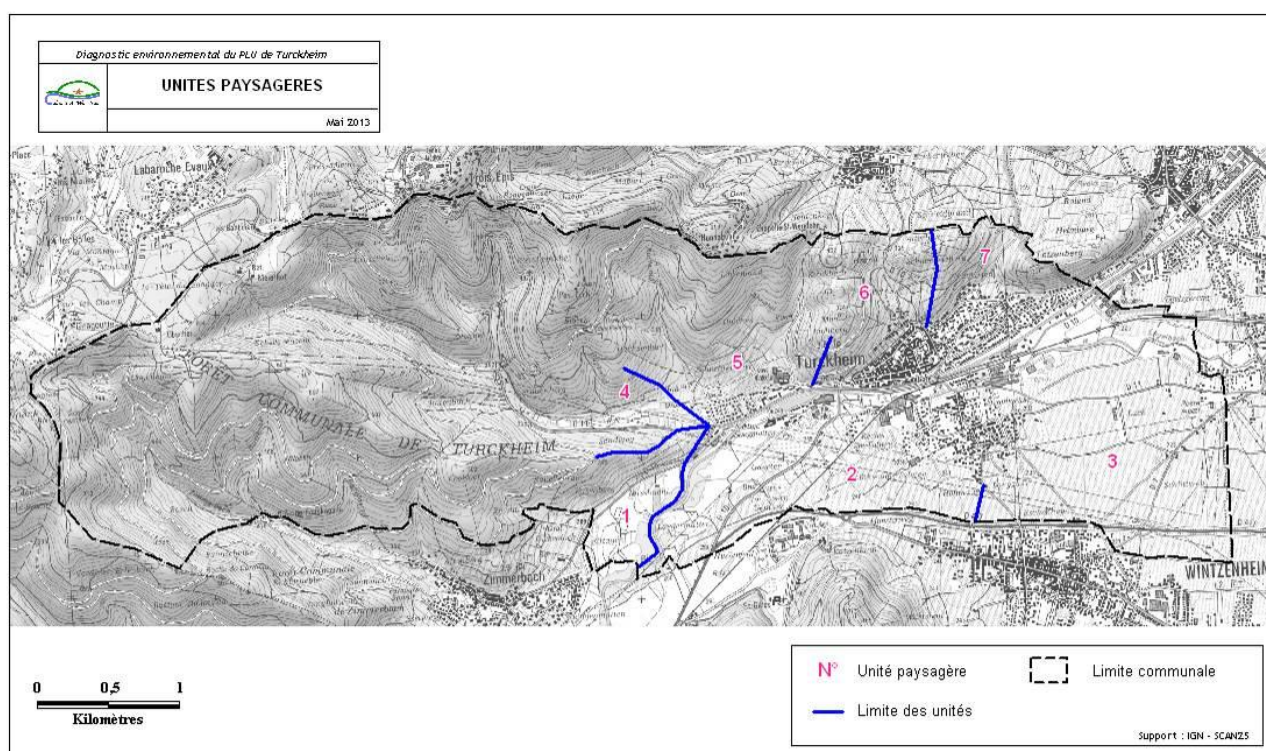
Les collines situées au Nord de Turckheim offrent des panoramas sur la cité. La structure du noyau ancien y est facilement perceptible. Les constructions sont enchevêtrées dans les anciennes fortifications nettement perceptibles grâce aux trois portes qui subsistent. L'homogénéité du site ne fait guère de doute lorsque l'on se situe à l'intérieur même de la vieille ville.



Cependant, suite à l'extension de l'urbanisation ces dernières années, les fronts urbains sont devenus relativement difficiles à cerner. C'est notamment le cas pour le quartier du Faubourg, théâtre d'une urbanisation relativement active le long des voies au gré des opportunités foncières.

Le secteur industriel proche de la vieille ville est englobé dans les extensions pavillonnaires. Ce secteur, dévolu à l'habitat et aux activités, ne préside pas au rayonnement touristique de Turckheim. Sa position et le gabarit important des bâtiments constituent une nuisance visuelle importante dans la mesure où le site est largement perceptible du haut des points de vue.

Au sein même de la ville, de nombreux cheminements piétons et cyclables, la présence de l'eau vive, de la végétation proche environnante, du patrimoine bâti, sont autant de facteurs d'animation et de but de promenade pour les résidents et les touristes. Ces éléments participent au cadre de vie de qualité de Turckheim.



- 1. la rive gauche de la Fecht à l'Ouest de la ville
- 2. la rive droite de la Fecht au Sud et au droit de la cité
- 3. la rive gauche de la Fecht à l'Est de la ville
- 4. le vallon du Rotenbach
- 5 et 6 : le vignoble au-dessus de la ville
- 7: le site du Letzenberg

Les unités du champ visuel

Le relief, la végétation et les lignes d'urbanisation cloisonnent le champ visuel en plusieurs unités autonomes. Il est possible d'en distinguer six :

- la rive gauche de la Fecht à l'Ouest de la cité (*Nussbueh, Ensenberg*);
- la rive droite de la Fecht à l'Ouest et au droit de la cité, sur la terrasse alluviale (*Gaerten*) ;
- la rive droite de la Fecht à l'Est, dans le prolongement de l'agglomération colmarienne (*Lach*) ;
- le vignoble au-dessus de la cité (*Schwechtenhart, Alterberg, Kirchtal*) ;
- le Letzenberg ;
- le vallon du Rotenbach.

La rive gauche de la Fecht à l'Ouest de la cité

La terrasse alluviale en bordure de Fecht associe des prairies et des frondaisons en un paysage typique des lits majeurs de rivière. La végétation traduit la présence de l'eau. Le principal caractère de cet espace, ouvert sur les reliefs boisés du Pflixbourg, est sa naturalité et l'exubérance de sa végétation. L'unité visuelle déborde sur le bas de versant viticole de l'Ensenberg.

Cette unité est le premier espace de respiration dans la ligne d'urbanisation qui accompagne les usagers de la RD10 depuis le centre de Colmar, une coupure verte entre Turckheim et Zimmerbach.



La végétation traduit la présence de l'eau. Le champ visuel s'ouvre, par dessus la ripisylve de la Fecht, sur le massif boisé du Pflixbourg.

La rive droite de la Fecht, à l'Ouest et au droit de la cité

La cité médiévale, installée sur la rive gauche de la Fecht, était strictement délimitée par le vignoble au Nord et par la rivière au Sud. Les contraintes topographiques et hydrauliques imposaient, au-delà même du rôle de l'enceinte fortifiée, un front bâti net. En débordant sur la rive droite, l'urbanisation s'est trouvée affranchie de ces limites et a diffusé.

Cette unité visuelle est affectée d'une faible cohérence et d'une faible lisibilité, liées à la dispersion de constructions dans le vignoble, au passage de plusieurs lignes électriques de moyenne, haute et très haute tension, et à la perspective sur des fronts urbains délités.

Cette unité participe au champ visuel des usagers de la RD101 et de la RD 417. Elle constitue la porte d'entrée de la vallée de Munster et de celle de Turckheim.

L'entrée de la ville est marquée par un ensemble de jardins, où les facteurs de désordre se cumulent : passage des lignes électriques, hétérogénéité des mises en valeur (potagers, friches, dépôts) et des équipements (clôture, cabanons...).

La rive droite de la Fecht, à l'Est de la cité

Le tableau précédent se prolonge vers l'Est, en s'aggravant. L'ordonnement des vignes entre en conflit avec une multiplicité d'objets verticaux sans lien avec le vignoble, dont il ressort un sentiment de désordre.



La terrasse alluviale de la Fecht couverte de vignes, dont l'ordonnement est contrarié par la dispersion des objets verticaux sans lien avec le vignoble.

Le vignoble au-dessus de la cité

Le relief auquel s'adosse la cité médiévale est peigné, une trame géométrique qui met en valeur les mouvements du terrain en même temps que les toitures anciennes. La scénographie est plaisante, voire spectaculaire sous certaine lumière. Cet espace est très sensible au mitage.

Les points hauts offrent des points de vue sur la vallée, ainsi que sur la plaine. Ces perspectives sont moins plaisantes.



Point de vue sur Turckheim et l'entrée de la vallée de la Fecht. Les erreurs de composition apparaissent nettement : rupture dans la volumétrie que le parti architectural n'a pas cherché à atténuer, disharmonie des teintes que l'absence de toitures n'a pas modéré.



Vers le fond de la vallée depuis les hauteurs du vignoble.



Le relief est mis en valeur par la trame du vignoble et ses interruptions fleuries. Cet espace est très sensible au mitage.

Le Letzenberg

La transition entre le massif granitique et l'îlot marneux du Letzenberg forme un plateau visuellement isolé par les lignes de crête qui l'encadrent, un paysage en balcon ouvert sur les premiers reliefs des Vosges. Ce type paysager est peu fréquent en Alsace, où le vignoble est habituellement visuellement relié à un ou plusieurs villages. L'absence de signe urbain et ce sentiment d'espace, au-dessus de l'agglomération colmarienne, sont remarquables. Les promeneurs sont fréquents.

Ce paysage est très sensible au mitage. Un élément de ligne électrique moyenne tension mériterait d'être mis en souterrain pour nettoyer complètement le site.

Le vallon du Rotenbach

Le vallon du Rotenbach accompagne la RD10 dans la montée vers le site des Trois Epis. Le paysage forestier comporte quelques clairières herbeuses. Le site est marqué par le passage d'une ligne électrique à très haute tension. Le caractère spectaculaire des pylônes sied au site.

La naturalité, à peine contrariée par les câbles qui survolent cet espace, est la caractéristique de ce site.



Le vallon du Rotenbach emprunté par des lignes électriques de très haute tension

La perception des entrées de ville

Les deux axes principaux qui permettent d'atteindre l'agglomération de Turckheim sont la RD 10 et la RD11.

Depuis Colmar, on entre dans Turckheim après avoir traversé un espace viticole plat, comportant quelques constructions éparses. A l'horizon se profile la masse sombre et désaffectée de la papeterie, sur fond de massif vosgien boisé.

Les façades démesurées des édifices industriels bloquent la perception visuelle sur le noyau ancien, ainsi que sur une partie du vignoble.

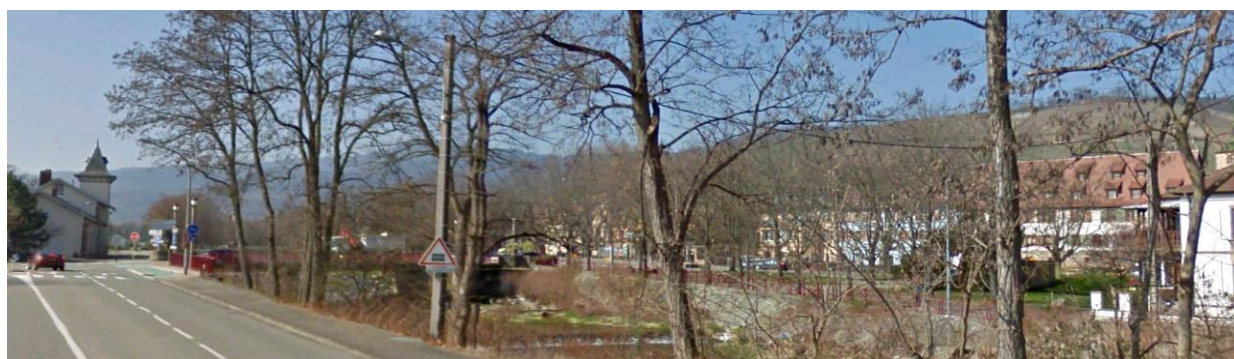


Côté sud, le front urbanisé est mieux intégré dans l'environnement viticole, et constitué d'un tissu lâche, mélangé de pavillons et de petits collectifs, constituant le Faubourg.



Depuis Ingersheim, l'entrée vers Turckheim est très progressive : après le collège, la route serpente à côté d'un tissu peu dense de maisons bourgeoises camouflées par une végétation haute, avant de longer la voie ferrée. On perçoit la ville à partir de la Gare et du pont sur la Fecht, sans pour autant entrevoir le caractère médiéval du centre.

L'environnement reste fortement marqué par la végétation des abords du cours d'eau et par le traitement des espaces publics.



Depuis Zimmerbach, les quartiers résidentiels qui surplombent la route sont peu visibles, et la zone urbaine ne se découvre véritablement qu'à partir de la rue des Tuileries. A droite, on retrouve la Fecht et son cortège végétal.



Après ce long corridor qui longe la cité EDF, quelques maisons individuelles, la cave coopérative, le monument aux morts, l'ambiance devient plus minérale et les premiers indices médiévaux apparaissent, en même temps que le tissu se densifie. La façade patrimoniale se dévoile au nord de la route, avec les édifices publics, jusqu'à la place et la porte principale.



Par la route de Wintzenheim, l'entrée de ville est quelque peu perturbée par le tracé de la ligne électrique. On aborde le quartier du Faubourg par un tissu pavillonnaire imbriqué dans le vignoble.



La route de Niedermorschwihr permet de rejoindre Turckheim par le haut, et bénéficier de vues plongeantes sur la plaine, tout en dégagant des perspectives sur le noyau ancien de la Ville et les versants boisés environnants.



Les contraintes d'aménagement, les risques et les nuisances

D'une manière générale, la commune est tenue de respecter dans ses choix d'aménagement un certain nombre de contraintes légales. En outre, le ban communal est affecté par des contraintes naturelles dont la prise en compte est impérative dans le cadre de l'élaboration d'un P.L.U.

Les servitudes d'utilité publique

La commune est couverte par plusieurs servitudes d'utilité publique dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du P.L.U. Il appartient au P.L.U. de ne pas mettre en place des règles contraires à l'application des servitudes qui ont trait à Turckheim.

Parmi ces servitudes, celles qui se révèlent les plus contraignantes sont les suivantes :

Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier A1

Une grande partie du ban communal (à l'Ouest) est concernée par la servitude A1 «forêt soumise au régime forestier». Dans ces espaces, pour tout aménagement exigeant un défrichage en forêt communale, une demande préalable de distraction du régime forestier doit être adressée à l'O.N.F. ainsi qu'une demande d'autorisation de défrichage au Ministère de l'Agriculture. L'Etat exige des mesures compensatoires sous forme de rachat de forêts privées ou de surfaces à reboiser.

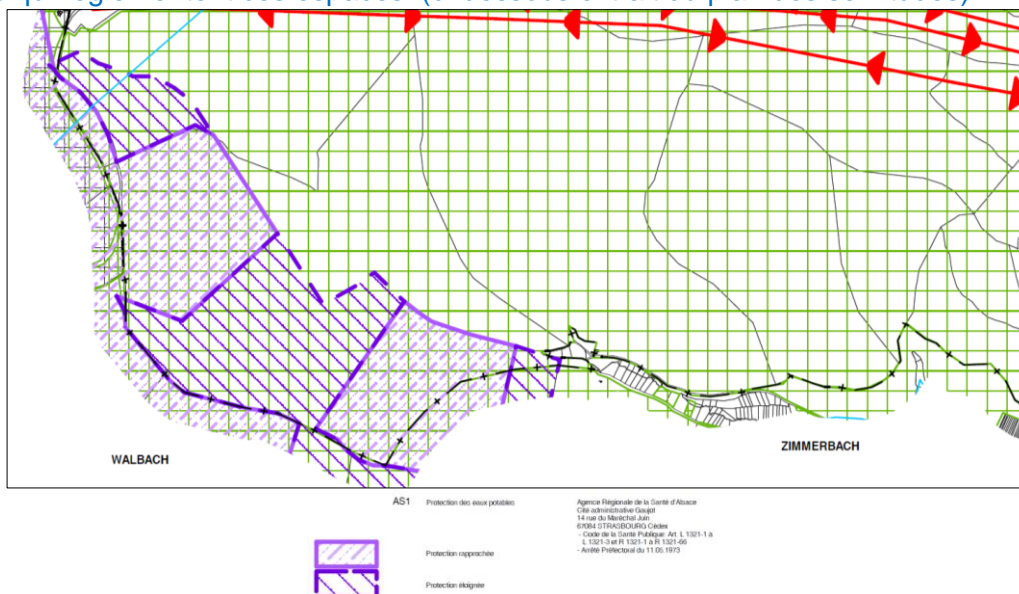
Servitudes des terrains riverains des cours d'eau non domaniaux A4

Le territoire de Turckheim est également affecté par la servitude A4 «terrains riverains des cours d'eau non domaniaux» qui protège les berges de la Fecht.

Cette servitude oblige les propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux à observer une marge de recul de 4 mètres par rapport aux berges pour laisser le libre accès aux agents chargés de l'entretien des berges.

Servitude AS1 protection des eaux potables

Les captages d'alimentation en eau potable des communes limitrophes génèrent sur le ban de Turckheim des périmètres de protection (rapprochés et éloignés). Il convient de faire en sorte que les activités et constructions sur les terrains concernés soient compatibles avec les arrêtés qui règlementent ces espaces. (ci-dessous extrait du plan des servitudes)



Servitudes relatives aux lignes électriques I4

Plusieurs lignes électriques moyenne tension (souterraines et aériennes) et haute tension traversent le ban de Turckheim.

Les constructions à l'aplomb de ces lignes sont possibles sous réserve de respecter un intervalle entre le sommet des bâtiments et les câbles. De plus, Les propriétaires sont dans l'obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

Servitudes relatives aux chemins de fer T1

Etant traversés par une voie ferrée, les terrains riverains de cette voie sont frappés d'une servitude T1 qui entraîne un certain nombre de limitation (recul des plantations de 6 mètres par rapport à la voie ferrée ; recul de 2 mètres des constructions par rapport à la limite du chemin de fer...).

Servitude T7 «Aérodrome : installation particulière»

Tout le ban de la commune est soumis à cette servitude. Les effets de cette servitude sont répertoriés à l'article R.421-38-13 du Code de l'Urbanisme. «Lorsque la construction est susceptible, en raison de son emplacement et de sa hauteur, de constituer un obstacle à la navigation aérienne et qu'elle est soumise pour ce motif à l'autorisation du ministre chargé de l'aviation civile, le permis de construire ne peut être délivré qu'avec l'accord des ministres intéressés ou de leurs délégués. Cet accord est réputé donné faute de réponse dans un délai d'un mois suivant la transmission de la demande de permis de construire par l'autorité chargée de son instruction».

Servitudes de protection des Monuments Historiques AC1

Plusieurs bâtiments sont classés Monuments Historiques dans le centre de Turckheim :

- Eglise catholique Sainte-Anne : Tour : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Porte de Munster dite Obertor : classement par arrêté du 19 mai 1931
- Abbaye de Munster : bâtiment résidentiel principal, bâtiment annexe, vestiges du pigeonnier dans la cour, grange, mur d'enceinte avec les deux portails, puits de 1489 dans la cour : inscription par arrêté du 25 mai 1990
- Hôtel des Deux-Clefs : Façade sur rue et toiture : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Hôtel de Ville : Façades et toitures du bâtiment principal : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 2, Grand Rue : Façades sur les deux rues et toitures : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 4, Grand Rue : Façade sur rue : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 13 Grand Rue : Façade sur rue : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 49, Grand Rue : Façade sur rue et porte donnant accès à la cour : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 62 Grand Rue : Oriel : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 71 Grand Rue : Toiture : inscription par arrêté du 16 octobre 1930, Façade sur rue : classement par arrêté du 16 avril 1932
- Maison ; 85 Grand Rue : Façades et toiture : inscription par arrêté du 9 décembre 1929
- Fontaine ; Place de Turenne : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Porte de France dite Porte de Colmar ou Niedertor : classement par arrêté du 19 mai 1931
- Porte de Brand dite Mocheltor ou Oeltor : classement par arrêté du 9 mai 1931
- Corps de Garde : Façades et toitures : inscription par arrêté du 16 octobre 1930
- Maison ; 4, Rue Wickram : Façade sur rue et toiture : inscription par arrêté du 16 octobre 1930

Ces bâtiments génèrent un périmètre de protection de 500 mètres autour de chaque monument, dans lequel chaque demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, lotissement, permis de démolir...) est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France lorsqu'il y a covisibilité. Une proposition de nouveau périmètre, modifié et mieux adapté est en cours pendant les études du PLU.

[Le plan complet et à jour des servitudes d'utilité publique est joint en annexe du présent PLU, avec sa légende.](#)

Les risques d'inondation et de coulée de boue

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré à plusieurs reprises pour des inondations et des coulées d'eau boueuse en date du 25 au 29 décembre 1999, du 31 juillet 1991, du 14 au 19 février 1990, du 27 mai 1985.

La crue la plus importante de ces dernières années a été celle de 1990, qui a submergé le camping municipal, les courts de tennis, une partie de la scierie Olry, l'étang de pêche et la zone artisanale de la rue des Tuileries. Les bureaux des établissements Staub ont été envahis par un mètre d'eau et l'usine a dû cesser sa production. Les habitants de la rue de la Filature ont été évacués par les pompiers en raison de l'élévation constante du niveau de l'eau.

Plusieurs aménagements hydrauliques ont été ajoutés aux aménagements existants (deux bassins d'orage au lieu-dit Kirchthal, un déversoir d'orage au carrefour du Bolandweg et des rues du Florimont et du Curé Jean Reyer, une canalisation d'eaux pluviales de 1000 mm de diamètre permettant d'évacuer vers la Fecht un débit de 1 800 litres/seconde, un bassin d'orage avec désableur et un bassin de dissipation au lieu-dit Schneckelbourg) :

- ❖ en 1995, un bassin d'orage de 320 m³ équipé d'un désableur au lieu-dit Boland,
- ❖ en 2001, la consolidation de berges,
- ❖ en 2002, des travaux sur le seuil de la scierie, un renforcement des berges en aval du pont de la gare, un abaissement localisé du lit de la rivière,
- ❖ en 2003, une automatisation de la vanne de prise du Logelbach,
- ❖ en 2004, une nouvelle consolidation de berges...

La zone inondable de la Fecht

La Fecht prend sa source sur le territoire de la commune de Metzeral, traverse le ban de Turckheim et se jette dans l'Ill à Illhausern.

La vallée de la Fecht a connu plusieurs inondations importantes au cours du 20^{ème} siècle.

Les crues de la Fecht ont lieu essentiellement en période hivernale et printanière.

Elles sont dues le plus souvent à de fortes pluies dans le massif vosgien, souvent associées à la fonte des neiges. Une digue a été mise en place à l'amont de l'agglomération pour limiter ces dégâts.

Dans la plaine, la Fecht s'épand ensuite largement à l'aval d'Ingersheim.

Turckheim est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Fecht approuvé le 14 mars 2008, qui vaut servitude d'utilité publique opposable.

Certaines parties du ban communal de part et d'autre de la rivière sont ainsi classées dans des zones à risque, comme le montre la cartographie ci-après :

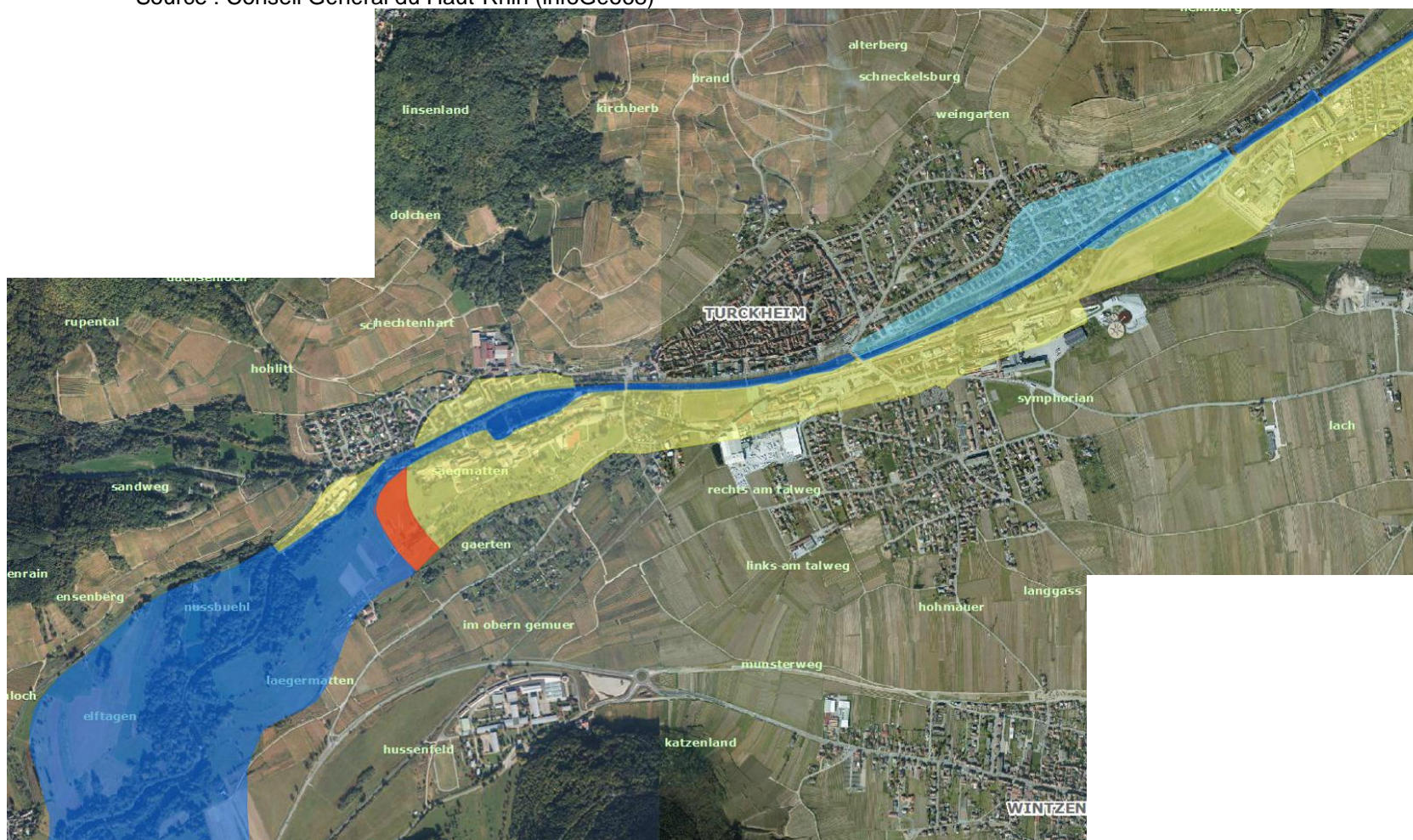
- inondables par débordement, à risque élevé où les constructions et activités sont interdites ;

- inondables par débordement à risque modéré, où les constructions sont autorisées sous conditions ;
- inondables par rupture de digue à risque modéré, dans laquelle des prescriptions particulières s'appliquent aussi aux constructions.
- Inondable par rupture de digue, risque élevé à l'aval immédiat de la digue, et totalement inconstructible.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations s'impose à tout projet d'aménagement, notamment ceux permis par le PLU.

Zone inondable de la Fecht à Turckheim (PPRi)

Source : Conseil Général du Haut-Rhin (infoGéo68)



- Inondée par débordement, ou inondable en cas de crue centennale, inconstructible
- Inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- Inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Inondée par débordement, ou inondable en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant

Le SDAGE et le SAGE

Conformément à la Loi sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin Rhin-Meuse (adopté par le Comité de Bassin le 27 novembre 2009 et approuvé par le Préfet coordonateur de bassin.) détermine les grands enjeux en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements pour les atteindre.

- *Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;*
- *Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;*
- *Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;*
- *Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;*
- *Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires ;*
- *Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.*

Dans chaque sous-bassin, l'établissement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) d'initiative locale est prévu. Turckheim relève du périmètre du SAGE Fecht-Weiss-Strengbach qui reste à l'état de projet.

Depuis la loi 2004-338, les documents de planification d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte Communale) doivent être rendus compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau définie par le SDAGE et le SAGE.

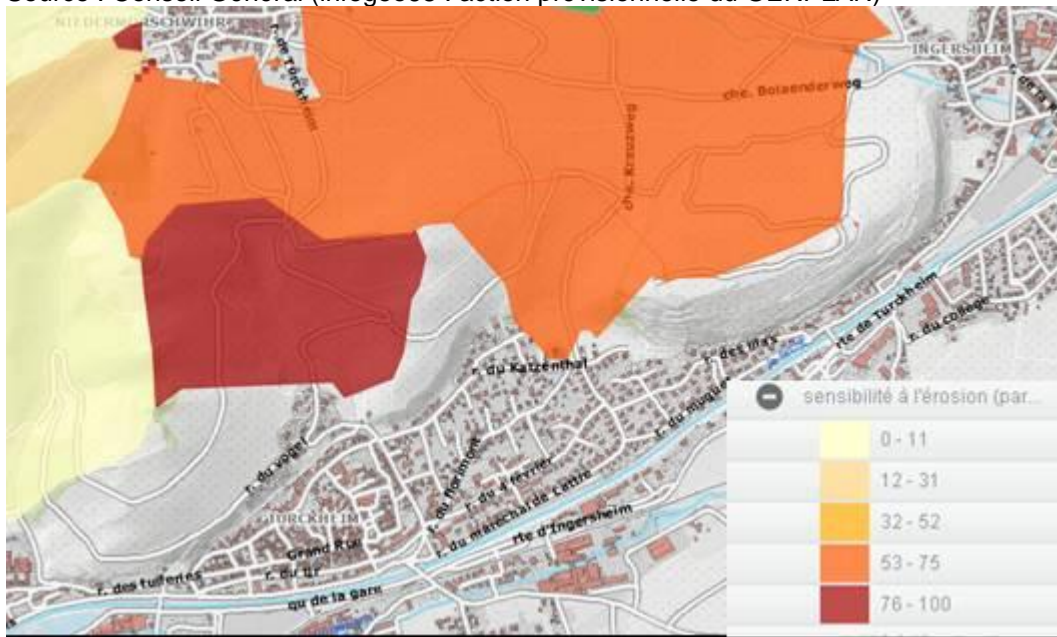
Risques de glissement de terrain

Le risque de glissement de terrain est avéré à Turckheim, puisqu'au moins 3 événements significatifs sont renseignés :

- en 1988, d'importantes précipitations ont provoqué un glissement de terrain au lieu-dit Weingarten, occasionnant des dégâts dans le vignoble,
- en 2000, à deux reprises, la RD 11 en forêt communale a été recouverte par d'importants volumes de terre,
- en 2004, des chutes de pierres ont été constatées au quartier du Manoir (lieu-dit Letzenberg), sans doute déclenchées par des travaux de terrassement et de défrichement.

Sensibilité à l'érosion au Nord de Turckheim

Source : Conseil Général (infogeo68 : action prévisionnelle du GERPLAN)



Natura 2000

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui s'étend à travers toute l'Europe, et qui, vise la préservation de la diversité biologique autrement dit à protéger les milieux sensibles, les plantes et les animaux les plus menacés.

Il est basé sur deux directives européennes :

- la directive «HABITATS» n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- la directive «OISEAUX» n°79/409/CEE du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière.

Le réseau Natura 2000 comprend ainsi deux types de zones, désignées sous l'appellation commune de «sites Natura 2000» :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux », ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes 1 et 11 de la directive «Habitats».

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en prenant en compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs (DOCOB). Il a pour objet de faire des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion et quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable.

La Commune de Turckheim est concernée par le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) "Hautes-Vosges" classé en Zone de Protection Spéciale.

Le site des Hautes Vosges offre une diversité d'habitats qui accueillent un important cortège d'oiseaux boréo-alpins.

10 espèces d'oiseaux, inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux, ont justifié la désignation du site, notamment le Grand Tétrás, le Faucon pèlerin, la Chouette de Tengmalm, la Chevêchette d'Europe et le Grand-duc d'Europe. La conservation de ces espèces suppose de protéger les vieilles forêts, les lisières hautes de la hêtraie d'altitude, les boisements naturels de résineux et les chaumes.

Quatre de ces espèces sont assurément absentes sur le territoire de Turckheim, deux sont confirmées et quatre pourraient être présentes, mais cette présence n'est pas confirmée.

Espèces ayant justifié la création du site des Hautes Vosges au titre de la directive «Oiseaux»

Source : formulaire standard de donnée, INPN 2011

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectif dans le site (2011)	Présence à Turckheim
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	10 – 20 couples	Possible
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Présence	Possible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	> 100 couples	Oui
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	> 40 couples	Oui
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	présence	Possible
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	> 50 couples.	Possible
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i>	Très rare	Non
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	12- 14 couples	Non
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	10-15 couples	Non
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	< 10 couples	Non

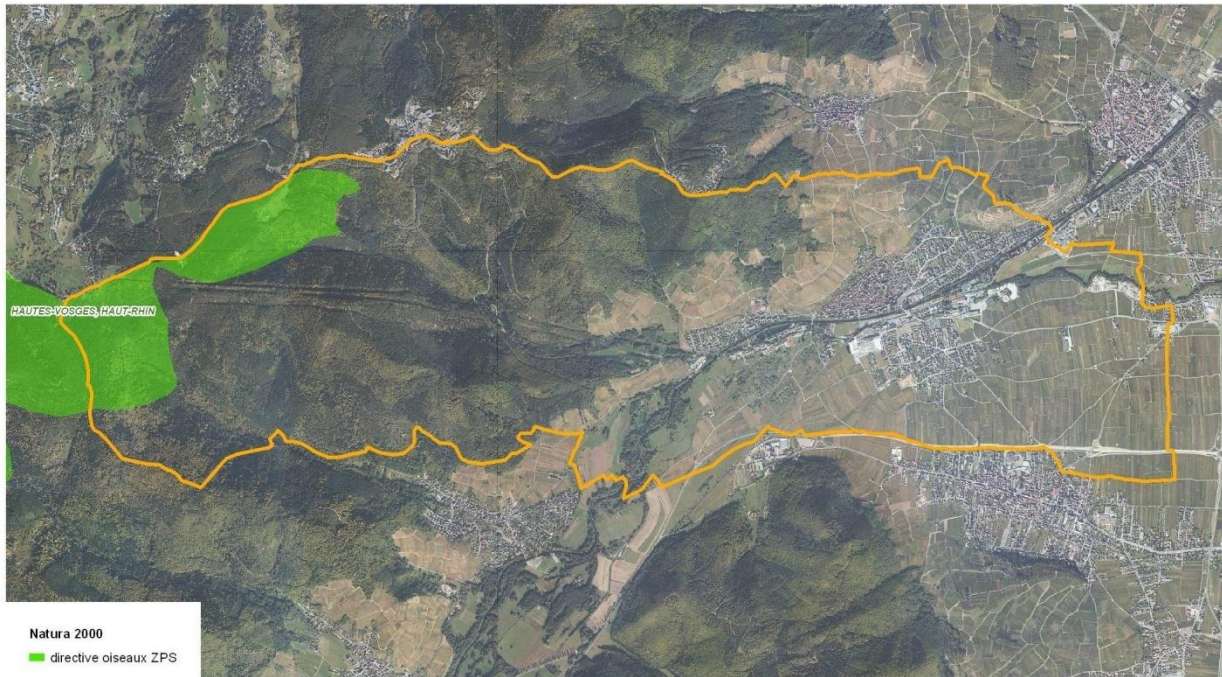
L'ensemble du domaine boisé, bien au-delà du site Natura 2000, constitue un noyau de biodiversité pour les espèces forestières.

Composantes principales du site :

Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	26%
Forêts mixtes	20%
Forêts caducifoliées	13%
Pelouses alpine et sub-alpine	8%
Landes, Broussailles	8%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	8%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7%
Forêts de résineux	4%

Les données suivantes sont tirées du site Internet du MEDD [natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR4202001].

Natura 2000
Commune de Turckheim



Natura 2000
■ directive oiseaux ZPS



Sources : DIREN 2009, BD ORTHO 2007 IGN FRANCE - partenariat CIGAL
Elaboration: ADAUHR/PN - 09/2011
Réalisation graphique : ADAUHR/GH - 09/2011

0 500 1 000 Mètres

Localisation de la zone humide remarquable à Turckheim (source : Infogéo68)



Les autres sites d'intérêt écologique

Ces zones ont été définies par le Plan Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Haut-Rhin, qui s'appuie sur les inventaires du patrimoine naturel existant et, notamment, celui réalisé dans le cadre de la Directive Européenne pour la préservation des habitats, ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Si certains sites ont bénéficié ultérieurement de protections plus fortes (Natura 2000), ou retenus en tant qu'espaces naturels de grand intérêt (zones humides remarquables), d'autres sont simplement inventoriés.

Le ban communal de Turckheim recouvre partiellement cinq zones d'intérêt écologique et paysager :

- **Massifs des Vosges moyennes**

Cette zone correspond aux versants boisés de la vallée du Rotenbach qui présentent un grand intérêt faunistique. Plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Faucon Pèlerin, Chauve-Souris...) et des espèces remarquables (Grand Tétrás, Gélinothe, Chat Sauvage...) y sont localisées.

De plus, ces versants comprennent de nombreux sites remarquables qui offrent des panoramas exceptionnels sur la plaine d'Alsace et le massif vosgien.

- **Vallées vosgiennes**

Pour la commune de Turckheim, il s'agit de la partie du ban communal où s'écoule la Fecht. La préservation des zones humides, notamment les rivières et leurs milieux associés, sont une priorité départementale, justifiée par des intérêts écologiques et paysagers, ainsi que par les fonctions hydrauliques de ces milieux. Dans la vallée de la Fecht, il existe une grande richesse faunistique indiquée notamment par la présence d'espèce d'intérêt communautaire (Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, Crapaud accoucheur...).

Au niveau paysager, ces milieux constituent des coulées vertes à dominante prairiale, fortement marquées par la présence de nombreux villages et d'implantations industrielles anciennes.

- **Collines sous-vosgiennes**

Pour Turckheim, il s'agit essentiellement de la colline du Letzenberg. Ces collines portent des vignes et des vergers, mais aussi des habitats naturels tout à fait singuliers en Alsace et de faible étendue en Europe : des pelouses sèches karstiques ou continentales primaires, des landes et des prairies sèches à Brome et orchidées et, en marge, une hêtraie calcicole à orchidées. Elles abritent une faune des rochers chauds et secs comportant des éléments nettement méridionaux comme le Léopard vert et la Mante religieuse, qui atteignent ici la limite septentrionale de leur aire de répartition.

- **Débouché et cône alluvial de la Fecht**

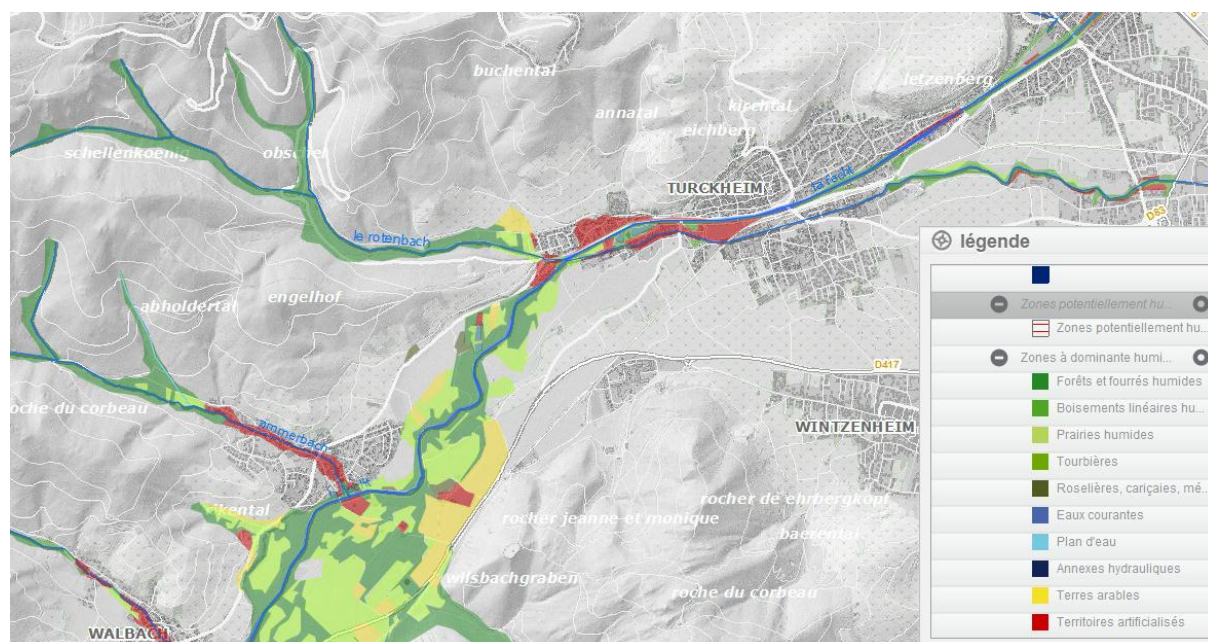
Comme pour les autres débouchés de vallées fortement urbanisés, l'enjeu consiste à définir, protéger et mettre en valeur une trame verte naturelle. Les objectifs sont de préserver les éléments naturels du lit majeur et leur fonctionnement écologique (dynamique fluviale et dynamique de la végétation) et de contrôler les extensions urbaines et les projets d'équipement de manière à respecter la coulée verte et la qualité du paysage.

- **Rivières, zones humides et canaux du Haut-Rhin**

La localisation et la préservation des zones humides, notamment les rivières et leurs milieux associés, sont en effet une priorité départementale, justifiée par des intérêts écologiques et paysagers, ainsi que par les fonctions hydrauliques de ce milieu. Il s'agit de maintenir les surfaces des zones inondables ou humides, préserver ou restaurer les ripisylves, assurer les continuités et la biodiversité, améliorer la qualité des eaux.

On voit sur cette carte (source : infogeo68-2015) que les terres concernées se situent pour l'essentiel sur le flanc ouest de l'agglomération, où - sauf sur les territoires artificialisés urbains - les zones potentiellement humides se superposent en grande partie avec la zone humide remarquable.

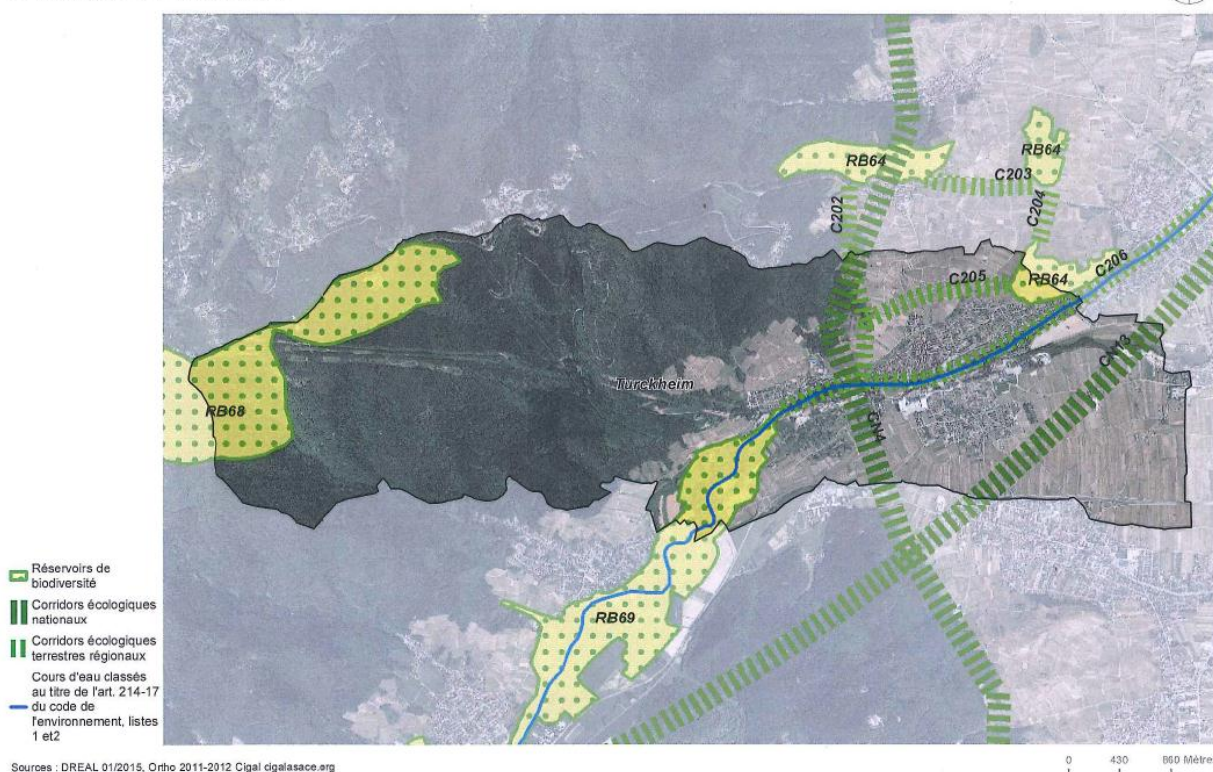
Dans les fonds de vallons, ce sont des boisements qui bordent le Rotenbach et ses affluents. Plus à l'est elles correspondent au lit de la Fecht et aux abords immédiats du Muhlbach.



La perméabilité du territoire aux flux biologiques

Le dispositif régional de trame verte et bleue, adopté en 2003 a été conforté en 2006 puis traduit en 2015 dans le SRCE, Schéma de cohérence écologique. Il permet sur la base d'un repérage des noyaux centraux (réservoirs de biodiversité) et d'un tracé indicatif de corridors écologiques de niveaux variables, de réaliser ou de valoriser des connexions entre les milieux naturels.

Synthèse des éléments de la trame verte et bleue du SRCE Commune de Turckheim



Une cartographie adaptée de la réglementation du PLU est nécessaire pour respecter les principes de cette trame, dans le but de favoriser la circulation de la biodiversité à travers le territoire.

La diversité vivante d'un territoire densément occupé par l'Homme suppose l'existence de noyaux de biodiversité reliés entre eux par des corridors permettant la circulation des espèces végétales et animales ainsi que le brassage génétique.

L'artificialisation du territoire (urbanisation, infrastructures, ...) et l'agriculture intensive sont les principaux facteurs de régression des milieux naturels et de leur cloisonnement.

La forêt vosgienne participe au noyau de peuplement et constitue un corridor écologique interrégional (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) par sa continuité de la trouée de Belfort à Mayence (Allemagne). Ces 180 kilomètres de long sont occupés à 60% par des boisements, associés à des espaces naturels (hautes chaumes, landes subalpines, bocages), des rivières et des zones humides (lacs, étangs, tourbières...). Cet espace montagnard qui constitue le réservoir de biodiversité N°68 est perméable aux flux biologiques, notamment sur l'axe Nord Sud.

La relation trans-vallée s'effectue par les trouées dans la ligne d'urbanisation (C202).

La Fecht et sa ripisylve remplissent une fonction de corridor de dimension infra régionale, sur l'axe Ouest Est, en partie altérées dans leur traversée de Turckheim et par la présence de seuils limitant la migration des poissons (C206). Il est la prolongation du réservoir de biodiversité N°69 du SRCE.

Dans les vignes au nord du ban on peut trouver le Lézard vert (C205).

L'habitat du Grand Hamster d'Alsace

La présence du Grand Hamster est le témoin d'un environnement et d'une agrifaune encore préservés, où le hamster côtoie un cortège d'autres espèces, telles que le lièvre, la caille, les perdrix chers aux chasseurs. Par ailleurs, cette espèce est aussi élevée, et non plus capturée, pour des recherches en laboratoire sur la chronobiologie.

La France s'est engagée comme ses partenaires européens à enrayer la perte de biodiversité. Il est donc important d'éviter la disparition de ce mammifère, qui fait partie d'un édifice naturel, et participe comme d'autres espèces à l'équilibre de la nature, parfois mis à mal par les activités humaines.

Turckheim fait partie de l'aire historique du Grand Hamster d'Alsace et possède des terrains favorables à son implantation. Les terrains favorables sont situés dans la coulée de la Thur, humide ou urbanisée, et de ce fait ne correspondent pas aux critères de réinstallation de cet animal.

Les terres les plus favorables sont actuellement couvertes de vignes.

Malgré ce contexte favorable, aucune réintroduction n'est prévue dans ce secteur.

Habitat potentiel du grand hamster

Commune de Turckheim



Sources : DIREN 2009, BD ORTHO 2007 IGN FRANCE - partenariat CIGAL
Elaboration : ADAUHR/PN - 09/2011
Réalisation graphique : ADAUHR/GH - 09/2011

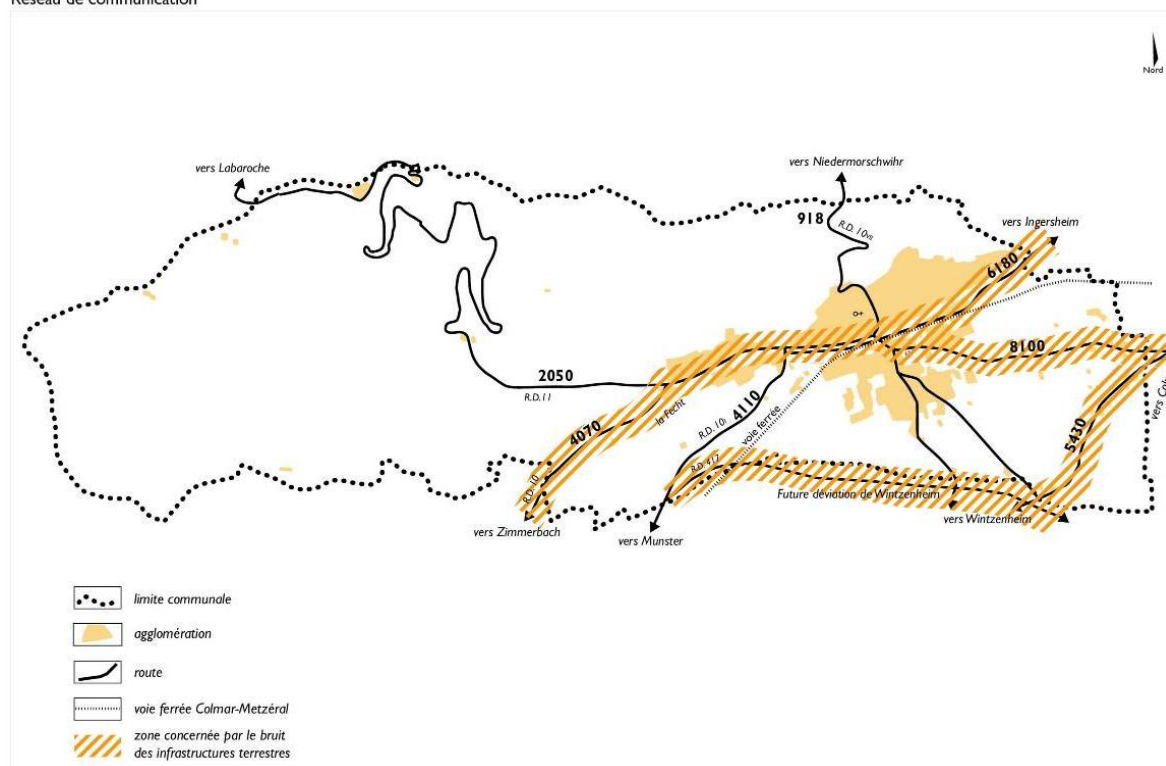
0 500 1 000 Mètres

Le schéma régional des Carrières

La commune de Turckheim était autrefois concernée par la ZERC n°1 du Schéma Régional des Gravières. Aucune zone graviérable n'a été retenue sur le ban de Turckheim par le schéma départemental des carrières opposable, approuvé par arrêté préfectoral le 30 10 2012. De ce fait il y a lieu d'interdire les carrières sur l'ensemble des zones.

Les nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre

Réseau de communication



Devant l'augmentation des nuisances sonores liées au transport terrestre et en raison de la croissance constante du nombre de véhicules en circulation une loi destinée à lutter contre les effets du bruit a été votée le 31 décembre 1992. Ce texte fondateur fut précisé par le décret d'application du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996. Il en résulte la définition de certains tronçons de voies particulièrement affectés par le bruit.

D'une manière générale, l'ambiance sonore dans la commune est modérée, sauf aux abords de la RD417, de la RD11 et de la RD10. Ces axes ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral imposant une isolation phonique aux constructions situées à moins de 100 mètres de la RD 417 et de la RD11, et à moins de 30 mètres de la RD 10⁴.

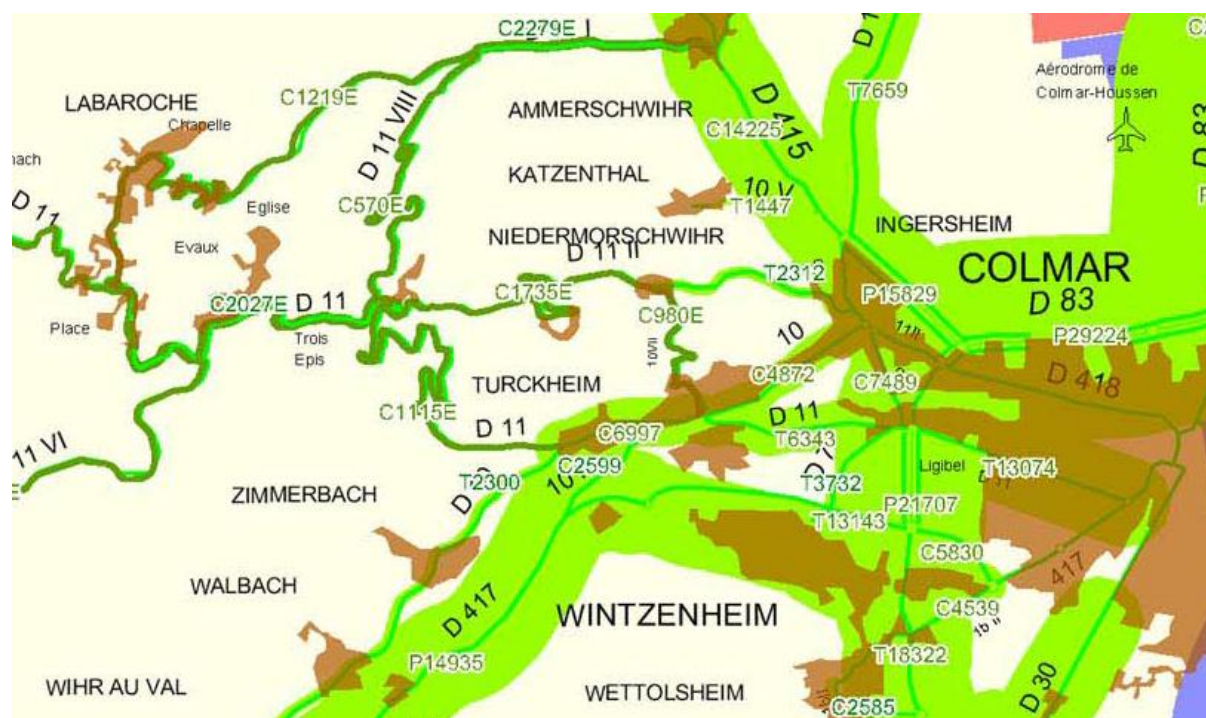
La traversée de l'agglomération est interdite aux véhicules de plus de 7,5 tonnes.

⁴ D'après l'arrêté préfectoral n° 2013052-0009 du 21 février 2013 modifiant l'arrêté n° 981720 du 24 juin 1998 modifié portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage

Plusieurs voies supportant un trafic important et générant des périmètres d'isolement acoustique traversent la commune :

Carte du trafic routier tous véhicules 2012

Source : Conseil Général du Haut-Rhin



Nombre moyen de véhicules par jour en 2012, classement et bande de protection acoustique des axes routiers de Turckheim

Source : Conseil Général du Haut Rhin – Préfecture du Haut-Rhin - Légifrance

	Tous véhicules	Poids lourds	Bande protection acoustique	Catégorie de la voie
RD 11 vers Colmar	6 448	470	100	3
RD 10 I vers Wintzenheim	2 639	106	-	
RD 417 à Turckheim	12 034	741	100	3
RD 10 entre Turckheim et Ingersheim	4 946	317	30	4
RD 10 à Turckheim	7 104	447	30	4
RD 11 vers les trois épis	1 115	80	-	
RD 10 VII vers Niedermorschwir	998	25	-	

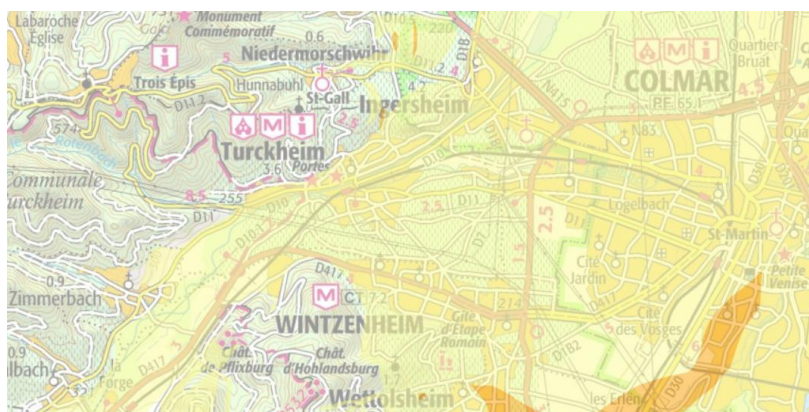
Transport de matières dangereuses - Canalisation de transport de Gaz

Turckheim est soumise au risque lié au transport de matières dangereuses par voie ferrée (elle jouxte les zones habitées existantes) ainsi que la route (transit par route départementale). Elle est également exposée par le transport par canalisations de gaz. Toutes dispositions de sécurité doivent être prises pour prévenir tout accident et informer les usagers des risques encourus et des mesures de protection à mettre en œuvre sur le terrain. [Des recommandations et des éléments cartographiques de localisation de la canalisation figurent en annexe du PLU.](#)

Les risques de retrait et gonflement des argiles et autres mouvements de terrain

Une partie du territoire communal est soumis à des aléas de retrait-gonflement des argiles pouvant avoir des conséquences sur la stabilité des sols et des désordres sur les bâtiments. Une cartographie du degré d'intensité de ce phénomène a été réalisée par le BRGM.

Il atteste qu'une partie du territoire de Turckheim est concerné, dans des secteurs qualifiés en aléa faible.



Il convient de prendre en compte ce risque dans les choix d'urbanisme à opérer sur ces territoires.

Signalons également que ban communal a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles. Les dispositions du PLU devront tenir compte de cet historique pour minimiser le risque.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	27/05/1985	27/05/1985	02/10/1985
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
Inondations et coulées de boue	31/07/1991	31/07/1991	31/07/1992
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

Risque d'exposition au plomb

L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949. Le PLU rappelle qu'il existe donc un risque d'exposition au plomb dans ces immeubles.

Risque sismique

Le Décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique divise le territoire national en 5 zones de sismicité croissante :

Zone 0 : sismicité négligeable il n'y a pas de réglementation parasismique obligatoire dans cette zone

Zone 1a : sismicité très faible, mais non négligeable

Zone 1b : sismicité faible

Zone II : sismicité moyenne

Zone III : sismicité forte (ne concerne que la Guadeloupe et la Martinique)

Une réglementation parasismique s'impose dans ces quatre zones.

Le Haut-Rhin, soumis en totalité au risque sismique par ce zonage, est concerné par les zones 1a, 1b et II. La fréquence élevée des incidents sismiques dans le département est imputable au contexte géologique régional avec ses systèmes de failles, ses fossés d'effondrement et ses reliefs.

Le nouveau zonage sismique issu de l'arrêté du 22 octobre 2010 est entré en vigueur au 1^{er} mai 2011.

Des mesures préventives et notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la catégorie dite "à risque normal" et "à risque spécial".

Les règles de classification et de construction parasismique pour les bâtiments nouveaux de la catégorie dite "à risque normal" et "à risque spécial" sont définies par l'arrêté du 16 juillet 1992.

L'ensemble du ban communal est classé en zone de sismicité moyenne et les constructions et installations se trouvent de ce fait soumises aux règles parasismiques applicables.

Les sites et sols pollués

Tous les sites, abandonnés ou non, sont susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement qu'il faut maîtriser.

Les sites et sols susceptibles d'être pollués sont répertoriés par le Ministère chargé de l'environnement.

Sur le territoire de Turckheim, 20 sites à risques ont été recensés, dont la plupart sont aujourd'hui en fin d'activité, notamment les plus dangereux liés à l'industrie papetière. Cette dernière a fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux souterraines à son aval au cours des dernières années. Une dépollution partielle « a minima » a été réalisée sur les deux sites papetiers dans un premier temps.

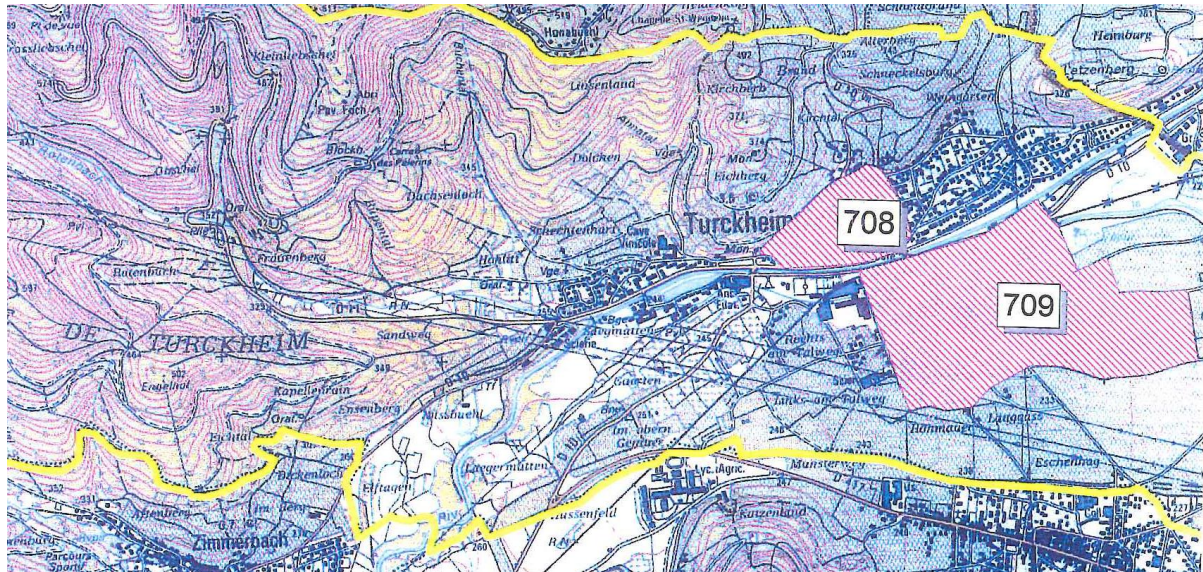
Une dépollution supplémentaire devra être étudiée et envisagée sur ces deux sites en particulier en fonction du type de réaménagement proposé et du degré d'exposition des populations à la pollution résiduelle, avant toute ouverture à l'urbanisation.

Particularités archéologiques

Les cartes archéologiques régionales et départementales font état de la présence d'un patrimoine archéologique important allant de l'époque préhistorique au Moyen-Age comprenant notamment des découvertes récentes.

Le périmètre 708 correspond à l'occupation médiévale.

Le périmètre 708 représente une occupation gallo-romaine et médiéval.



Les périmètres archéologiques (source DRAC-Service régional d'Archéologie) :

Le site géologique du Letzenberg

Le Parc des Ballons des Vosges signale la présence sur le Letzenberg d'un site géologique, prioritaire sur le plan minéralogique, et qu'il convient de préserver.

La Charte du Parc des Ballons des Vosges

Turckheim n'a pas signé la nouvelle Charte et a quitté le Parc des Ballons des Vosges.

Les dispositions du Schéma de Cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges

Ce document d'urbanisme, approuvé est opposable aux communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur P.L.U.

Il a mis en évidence plusieurs enjeux fondamentaux qui s'appliquent à l'ensemble du territoire :

- enjeu d'une tonicité démographique
- enjeu du dynamisme de l'appareil économique,
- enjeu de la performance du système global des déplacements,
- enjeu de l'armature urbaine,
- enjeu du paysage et du cadre de vie.

Turckheim fait partie du secteur des villes-couronnes Ouest, et sa place dans l'armature est prépondérante en raison de sa taille, de sa situation par rapport à Colmar et au débouché de la vallée de la Fecht.

Le SCoT est en cours de révision mais les grands principes de l'aménagement du territoire commun restent établis.

Orientations générales

Les villes couronnes autour de Colmar (Horbourg-Wihr, Turckheim, Wintzenheim et Ingersheim) sont complémentaires de la ville centre. Elles doivent fonctionner en réseau en limitant les concurrences territoriales, notamment en matière de développement spatial (résidentiel ou économique), au bénéfice de la recherche de synergies et de complémentarités.

Le fonctionnement en réseau doit être renforcé.

Les transports en commun et leur renforcement sont le ciment de ce réseau.

Elles ont vocation à se renforcer et à se densifier, en maximisant prioritairement les capacités des espaces urbains existants et des friches éventuelles.

Elles s'assurent d'une bonne prise en compte du paysage urbain préexistant dans les choix de formes urbaines opérés.

Les espaces desservis par les transports en commun et/ou inclus dans les tissus urbains existants sont réalisés en priorité par rapport aux extensions nouvelles. En tout état de cause, ils doivent être privilégiés dans les choix de développement et d'urbanisme.

Espaces à protéger

Il s'agit de préserver les espaces naturels remarquables, la trame verte et bleue mais aussi le site urbain remarquable que représente Turckheim du fait de son patrimoine médiéval.

Grands équilibres

Economiser l'espace en privilégiant la densification et la résorption de friches plutôt que la consommation d'espaces naturels ou viticoles. En même temps prévoir, en continuité de la nappe urbaine, des superficies suffisantes pour répondre aux besoins en logement et en activités économiques. Respecter pour cela une densité moyenne satisfaisante de logements à l'hectare.

Assurer, dans l'accroissement du parc de logements, une part suffisante pour la production de logements aidés. Le développement de l'offre locative sociale, ou en accession sociale à la propriété, peut évidemment se faire sous forme d'extensions, mais chaque commune veille à saisir chaque opportunité en renouvellement urbain pour accroître le parc aidé.

Développement économique et commercial

Colmar et son agglomération sont le lieu privilégié du développement économique du territoire.

Le potentiel de surfaces à vocation économique de Colmar et de sa communauté d'agglomération correspond aux superficies actuellement programmées (inscrites aux documents de planification en tant que futures zones d'activités).

Sont concernées par cette disposition les communes de Colmar, Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Jepsheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim pour leurs projets.

Ces superficies peuvent, le cas échéant, faire l'objet de relocalisation, dans le respect des critères de localisation préférentiels du SCoT (armature urbaine, accessibilité pluri modale, continuité urbaine, sensibilité environnementale et paysagère des sites...).

Les implantations commerciales en centre-urbain sont privilégiées et favorisées.

Les nouveaux commerces ou l'extension de commerces existants sont autorisés jusqu'à la superficie de 7 000 m² de surface de vente couverte par bâtiment dans les villes couronnes.

Equipements et transports

Il faut améliorer les conditions de stationnement et l'accessibilité aux transports collectifs, et favoriser le développement de l'habitat aux abords de ces infrastructures pour conforter la position de Turckheim dans l'armature économique de la communauté d'agglomération.

Paysage

A l'interface entre les problématiques de vallée et de piémont viticole, Turckheim conjugue les protections de son écrin paysager naturel et viticole, en préservant la qualité des entrées de ville et son tissu médiéval.

Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de Colmar

Ce plan qui couvre l'agglomération colmarienne se décline en un programme de 21 actions regroupées en 5 thématiques : le réseau viaire, les transports collectifs, le stationnement, les modes doux et les actions transversales.

Ces actions concernent plus particulièrement le cœur d'agglomération, mais certaines d'entre elles concernent le territoire de Turckheim dans ses relations directes en termes de transports avec la ville-centre Colmar.

La présence d'une gare en entrée de vallée, permettant un transfert modal, le développement des pistes cyclables, la possibilité de limiter les déplacements en voiture dans le centre et autour, sont autant d'atouts qui vont dans le sens d'une possible amélioration des relations entre les usagers divers de tous les types de transports. Au final, l'objectif d'optimiser les déplacements et de réduire la part des déplacements automobiles est ici un enjeu majeur.

Les contraintes techniques

L'eau potable

La Ville de Turckheim est membre de la Communauté d'Agglomération de Colmar, qui assure la production et la distribution d'eau potable pour environ 100.000 habitants intra-muros et dans les communes suburbaines. L'eau est pompée dans la nappe phréatique à partir de trois sites : le champ captant du Neuland (2 puits assurant chacun un débit de 21600 m³/jour), le champ captant du Dornig (présentant les mêmes caractéristiques que le Neuland), et le captage du Lindenkuppel (28800 m³/jour).

Les collectivités alimentées sont celles de la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Plus de 300 000 m³ sont également vendus au SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Ouest de Colmar)

L'eau livrée au réseau répond à l'ensemble des critères de potabilité de la réglementation. Son excellente qualité bactériologique à l'origine permettait même de s'affranchir de désinfection jusqu'à septembre 2001, où la Préfecture a exigé l'ajout de chlore systématique (Plan VigiPirate).

Elle présente une qualité organoleptique tout à fait remarquable. Toutefois, la pollution régionale progressive de la nappe par les chlorures issus des terrils des Mines de Potasse d'Alsace et des considérations plus locales a rendu nécessaires de diversifier l'approvisionnement en eau potable du système, ce qui a justifié le nouveau forage dans le Kastenwald.

En 2013, L'eau destinée à la consommation humaine pour le territoire de la CAC répond aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

L'assainissement

C'est la Colmarienne des Eaux qui entretient le réseau de collecte des eaux usées de la Communauté d'Agglomération de Colmar (à l'exception des communes de Horbourg-Wihr et de Sainte Croix-en-Plaine).

La gestion des déchets

Cette compétence a été déléguée par la Ville de Turckheim à la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), sous l'intitulé "Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et notamment, la lutte contre les nuisances sonores, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés".

Déchets produits, en kilogrammes par habitant et par an

Source : ADEME - Conseil Général du Haut Rhin

	Déchets totaux (kg/hab./an)	OMR (kg/hab./an)	Collecte sélective (kg/hab./an)	Autres (kg/hab./an)
Communauté d'agglomération de Colmar (2011)	669	263	88	99
Haut Rhin (2009)	604	257	101	247
France (2007)	594	316	75	203

Aucun sol pollué n'est référencé à Turckheim. Une ancienne décharge, fermée en 1993, est située à l'Ouest de la commune.

[La gestion des déchets doit être compatible avec le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux du Haut-Rhin actuellement en cours de révision.](#)

La collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels est assurée en régie directe au moyen d'une flotte de 14 camions-bennes aux circuits optimisés.

La plupart des communes de la communauté sont desservies deux fois par semaine : à Turckheim la collecte a lieu les mardis et vendredis matins.

30 051 tonnes ont ainsi été collectées en 2007, en baisse de 569 tonnes par rapport à 2006, grâce notamment au développement de la collecte sélective. Les ordures ménagères résiduelles sont éliminées à l'usine d'incinération et valorisées énergétiquement par production de vapeur revendue au chauffage urbain de Colmar.

La collecte sélective des emballages ménagers

Des conteneurs enfouis, de collecte sélective (papier carton / plastique - verre) sont implantés dans les différents quartiers de Turckheim :

Square Martens, Rue du Muguet, Rue du Général de Lattre, Rue des Tuileries, Quai de la Gare.

Les encombrants ménagers sont collectés par l'Association Espoir.

Les déchetteries les plus proches à la disposition des usagers sont aux adresses suivantes :

- à Wintzenheim - Chemin des Champs : La déchetterie Europe,
- à Colmar - rue du Ladhof : La déchetterie du Ladhof.

Rappelons qu'une ancienne décharge, fermée en 1993 est située au lieu-dit Wanacker et bénéficie d'une réhabilitation et d'un suivi.



Localisation de l'ancienne décharge

Les risques technologiques

Les risques technologiques sont liés :

- aux transports de matières dangereuses par voie routière (RD 417, RD 11, RD 10), par voie ferrée et par canalisation de gaz ;
- aux lignes électriques à haute tension (arc électrique).

Le risque lié au transport de matière dangereuse par voie routière ou ferrée ne conditionne pas l'urbanisation. Par contre, la présence d'un gazoduc s'accompagne de la définition de zones de danger :

- une bande de 25 mètres de part et d'autre de l'ouvrage (zone de danger significatif) où il est nécessaire de consulter l'exploitant avant toute intervention,
- une zone de danger grave où la construction et l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant plus de 300 personnes est proscrite,
- une zone de danger très grave où la construction d'immeubles de grande hauteur ou d'établissements recevant plus de 100 personnes est interdite.

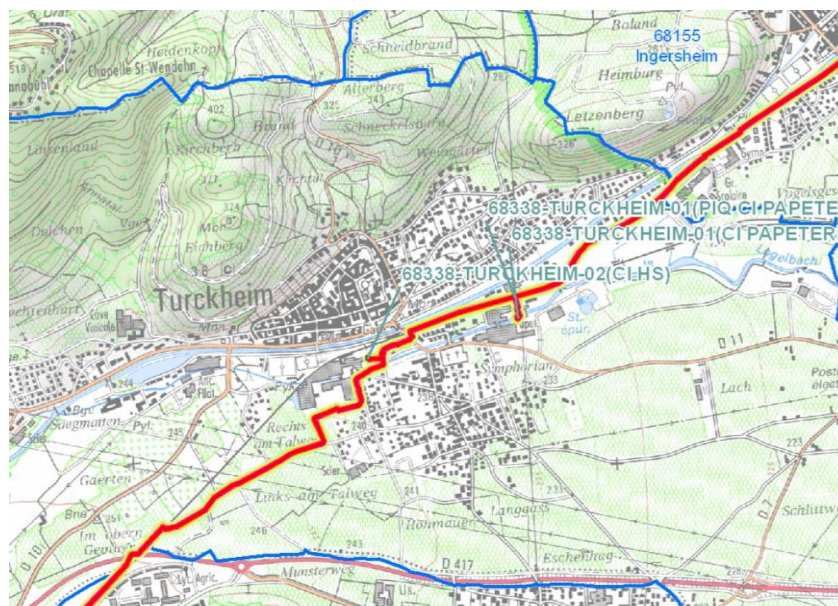
Des dispositifs constructifs (essentiellement pose de dalles de béton armé) permettent de réduire les distances de recul des constructions. De tels dispositifs autorisent l'implantation de pièces habitables à 15 mètres du gazoduc, sans cave et sans vide sanitaire.

Distances à prendre en compte de part et d'autre de l'axe des canalisations de gaz à Turckheim Source : DREAL Alsace

Exploitant de l'ouvrage	Fluide	Désignation de l'ouvrage	ELS ⁽¹⁾ (zone des dangers très graves)	PEL ⁽¹⁾ (zone des dangers graves)	IRE ⁽¹⁾ (zone des dangers significatifs)
GRT gaz	Gaz	D : 100 mm / P : 67,7 bar	10	15	25
GRT gaz	Gaz	D : 100 mm / P : 67,7 bar	10	15	25
GRT gaz	Gaz	D : 100 mm / P : 67,7 bar	10	15	25
GRT gaz	Gaz	D : 80 mm / P : 67,7 bar	5	10	15

Localisation du gazoduc et des zones de danger à Turckheim

Source : GRT gaz



Le territoire est traversé par un ensemble de lignes électriques de haute et très haute tension, sous lesquelles peut exister un risque de formation d'un arc électrique. Ce risque se traduit par une servitude de hauteur, sans interdiction de construire à l'aplomb. Néanmoins, le risque sanitaire lié à la présence quotidienne de personnes dans le champ électromagnétique de ces lignes justifie d'éviter toute construction sous les câbles.

La qualité de l'air

Au niveau national

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE – 96-1236 du 30 décembre 1996 intégrée dans le code de l'environnement) et les nombreux décrets et arrêtés qui en découlent transposent les directives européennes de l'époque et renforcent considérablement le système de surveillance de qualité de l'air, avec le concours des collectivités territoriales, des émetteurs et l'implication des associations et personnalités qualifiées au sein des organismes régionaux de surveillance de la qualité de l'air. Elle rend obligatoire les Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air (remplacés depuis par les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie issus de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), les Plans de Protection Atmosphérique et le volet « air » des Plans de Déplacements Urbains.

A l'issue de la démarche relative au Grenelle de l'Environnement, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement mettent en place une gestion transversale de l'atmosphère à travers les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie co-pilotés par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional et les Plans Climat-Energie Territoriaux mis en œuvre dans toutes les régions, tous les départements et regroupements de communes de plus de 50 000 habitants. Elles renforcent également l'arsenal de lutte contre les niveaux de particules (plan particules national).

Au niveau régional

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Alsace a été arrêté par le Préfet de région le 29 juin 2012. Ce document s'organise en deux parties :

- la première constitue un rapport «bilan» où sont traités la maîtrise de l'énergie, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air et les énergies renouvelables,
- la seconde fait état des orientations et objectifs pris dans le cadre du schéma.

De plus, des arrêtés préfectoraux précisent pour chaque département alsacien les modalités de déclenchement des procédures d'information du public en cas de dépassement d'un seuil d'information et des mesures d'urgence décidées par le Préfet en cas de dépassement d'un seuil d'alerte.

L'ASPA (Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace) a en charge un réseau de mesures de la pollution de l'air en Alsace.

S'il n'y a pas de station de mesure de la pollution atmosphérique dans la ville de Turckheim, il en existe trois à proximité, qui fournissent des indications sur le niveau des principaux polluants et leur évolution au cours des dernières années.

Les trois stations de Colmar sont : «Colmar Centre» (à la préfecture), «Colmar Est» (parking de la Montagne Verte) et «Colmar Sud» (à l'INRA). La plus proche, celle de Colmar-Sud est la plus représentative.

Dioxyde de soufre

Les niveaux en dioxyde de soufre sont en nette diminution depuis 1990 (ex ; moyenne annuelle pour Colmar Centre de 23 microgrammes/m³ en 1990, à 8 microgrammes/m³ en 2003). La valeur limite d'objectif de qualité (50 microgrammes/m³ de moyenne annuelle) n'a

pas été dépassée. Le dioxyde de soufre provient essentiellement de la combustion de produits fossiles soufrés (charbon, fuel lourd) utilisés pour la production industrielle d'énergie et de chauffage. La baisse des niveaux s'explique par l'utilisation de combustibles à faible teneur en soufre.

Dioxyde d'azote

La valeur limite d'objectif de qualité est de 40 microgrammes/m³ en moyenne annuelle). Pour la station de Colmar Centre le niveau moyen annuel de dioxyde d'azote est passé de 53 à 40 microgrammes/m³ de 1993 à 2000 et s'est stabilisé autour de 40 microgrammes/m³ avec toujours une tendance à des valeurs plus fortes en hiver qu'en été.

[La moyenne mensuelle observée en 2014 est de 31 microgrammes/m³](#)

Les teneurs en dioxydes d'azote traduisent l'exposition à la pollution d'origine automobile. Le niveau actuel, même s'il reste au niveau de la norme moyenne, révèle une pollution urbaine de fond. Les solutions passent par une diminution et une fluidification du trafic automobile, ainsi que par une amélioration de la qualité du parc automobile (pots catalytiques, moteurs plus «propres»).

Les particules en suspension (PM10)

Elles proviennent autant du transport routier (véhicules diesel) que de l'industrie et du résidentiel/tertiaire (chauffage, combustion du bois).

A la station de mesure de «Colmar Est», le niveau moyen annuel reste stabilisé autour de 21 à 22 microgrammes/m³ (objectif de qualité : 30 microgrammes/m³). Cependant, le niveau de recommandation (80 microgrammes/m³ sur 24 h) peut être occasionnellement dépassé en raison du trafic routier et du contexte urbain (ex. station de «Colmar Est» : 3 jours en 2001 avec un pic de 105 microgrammes/m³ atteint sur 24 h, mais aucun en 2003). La contribution à la dépollution des moteurs plus propres et des pots catalytiques des véhicules neufs reste difficile à apprécier en raison de la diversité des sources à considérer.

L'ozone

La pollution par l'ozone est liée au fond de pollution primaire précurseur d'ozone (oxydes d'azote et composés volatiles non méthaniques) issu principalement du trafic routier, de l'industrie, de l'utilisation de solvants, de l'agriculture et de la sylviculture) qui stagne en permanence dans le fossé rhénan, et aux conditions météorologiques propices. Le nombre de jours de dépassement des normes est donc variable d'une année à l'autre.

[La valeur en microgrammes/m³ est stable pour l'ozone depuis plusieurs années, autour de 49-50.](#)

[Les épisodes maximum ou de dépassement de la norme de protection de la santé humaine \(110 microgrammes/m³ sur 8 h\) sont en augmentation, en lien avec la périodicité des épisodes caniculaire, mais sans atteindre les pics de 2003 :](#)

[«Colmar Est» : 15 jours en 1996, 69 jours en 2003](#)

[«Colmar Sud» : 37 jours en 2000, 95 jours en 2003](#)

[Pour la norme de niveau d'information de la population \(180 microgrammes/m³ en moyenne horaire\), les chiffres significatifs de la canicule de 2003 n'ont plus été atteints.](#)

[Les véritables alertes à la pollution pour des concentrations fortes n'ont concerné que 2003. L'étude réalisée en 2000 par l'ASPA et complétée en 2002 sur la pollution en proximité du trafic routier dans l'unité urbaine de Colmar met en évidence que les abords de la RN 83 sont particulièrement pollués par différents polluants.](#)

Le trafic routier

[Depuis la mise en place du contournement de Wintzenheim on observe un report du trafic sur cet axe, depuis les RD10 et 11 \(environ 100 véhicules par jour sur chacun des axes\). On observe ainsi une diminution significative du nombre de véhicules dans la traversée de Turckheim qui contribue à améliorer quelque peu la qualité de l'air pour la part due à l'automobile.](#)

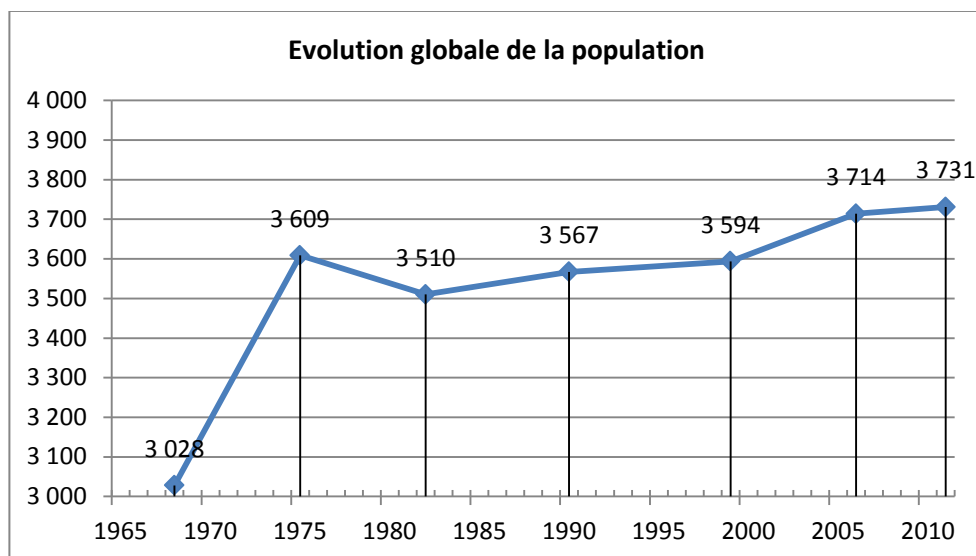
B. Diagnostic socio-économique

La population

Evolution démographique

Au dernier recensement de la population de l'INSEE en 2007, Turckheim comptait 3731 habitants. Sur la période 1968-2007, soit en l'espace de 40 ans, la population a gagné 703 habitants, affichant un taux de croissance lent et relativement régulier de 23 %.

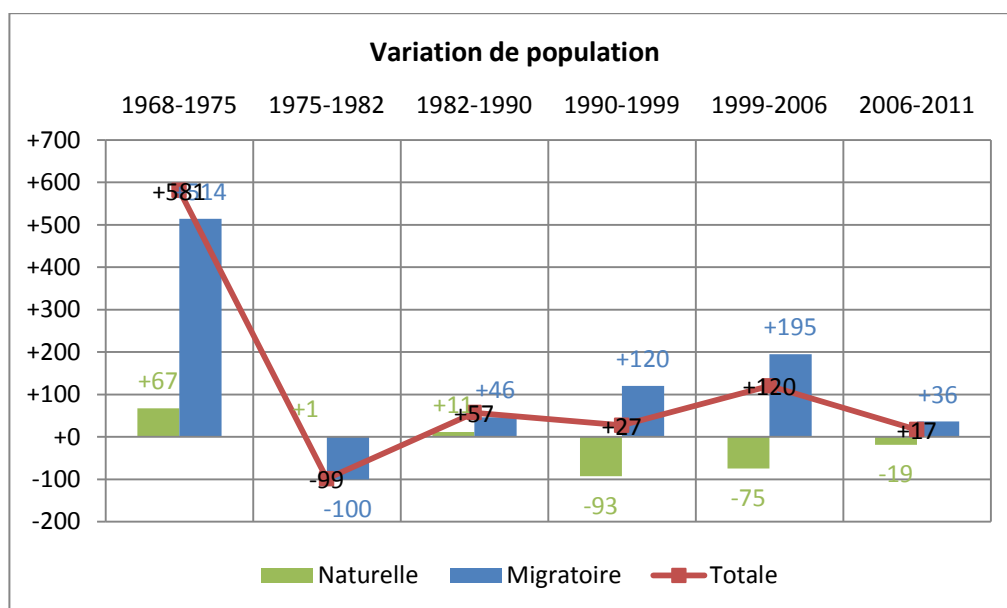
A titre de comparaison, sur la même période, le département a augmenté sa population de 27 %.



Source : INSEE RP 1968-2011 - Exploitation principale

Au niveau communal, l'augmentation la plus soutenue est visible entre 1968 et 1975 avec un taux de 19 % en seulement 8 ans, soit un accroissement moyen annuel de 73 habitants. Ensuite la croissance est plus modérée pour devenir quasi nulle.

Composantes de l'évolution démographique



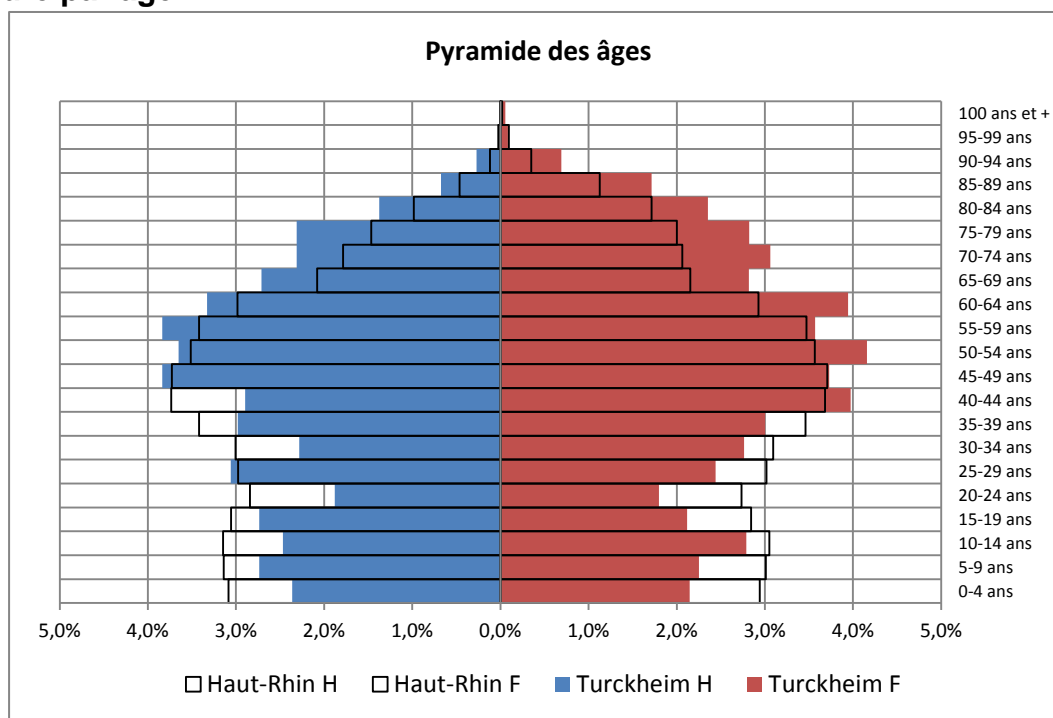
Source : INSEE RP 1968-2011 - Exploitation principale

Pour Turckheim, on note que le facteur d'évolution démographique prépondérant est le solde migratoire (bilan des arrivées de nouveaux habitants par rapport aux départs). Ainsi, l'augmentation de la population enregistrée depuis 1968 est imputable à 88 % au solde migratoire excédentaire.

Le solde migratoire affiche une relative irrégularité marquée par deux pics significatifs : ils se situent entre 1968 et 1975 avec une augmentation de 514 habitants et entre 1999 et 2007, avec une croissance de 214 personnes. Ces chiffres répercutent les vagues successives d'urbanisation de la commune caractérisées par des apports épisodiques importants de population.

Le solde naturel affiche pour sa part des chiffres relativement bas, voire négatifs à partir de 1990 et qui perdurent. La période intercensitaire 1975-1982 se caractérise par un solde migratoire fortement déficitaire qui, combiné avec un mouvement naturel quasiment nul, a entraîné une décroissance démographique. Le contexte n'est donc pas favorable à une reprise démographique prochaine.

Structure par âge



Source : INSEE RP 2011 - Exploitation complémentaire

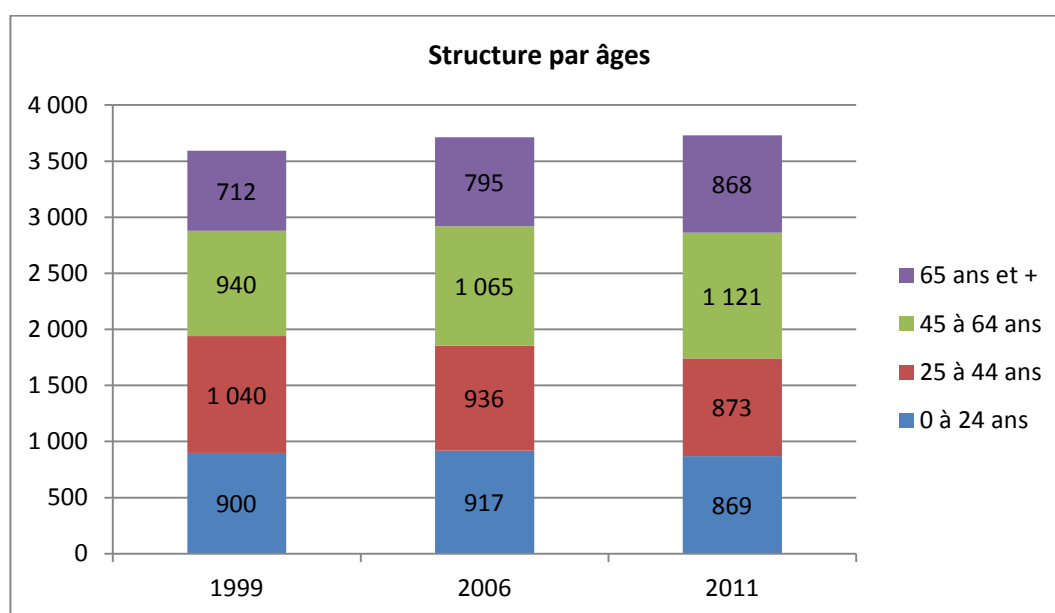
Turckheim se caractérise par une répartition des classes d'âges relativement inégale par rapport à la moyenne départementale.

La pyramide des âges de la population lors du recensement de 2011 met en évidence une sous-représentation des jeunes générations de 0 à 39 ans par rapport à la moyenne départementale.

Comme il s'agit des tranches d'âges sur lesquelles repose le renouvellement des générations, s'il est recherché de maintenir une croissance démographique à l'avenir, ce sera plutôt le fait d'un facteur migratoire que du renouvellement endogène de la population.

On notera parallèlement à ce phénomène, une sur-représentation des classes d'âges de 50 ans et plus qui met en exergue une tendance dans la commune au vieillissement de la population.

Evolution de la structure par âge



Source : INSEE RP 1999-2011 - Exploitation complémentaire

L'effectif des jeunes populations (0 à 24 ans) est stable sur la période, de même que celle des séniors (65 ans et plus) avec des taux respectivement fixés autour de 25 et 20 %.

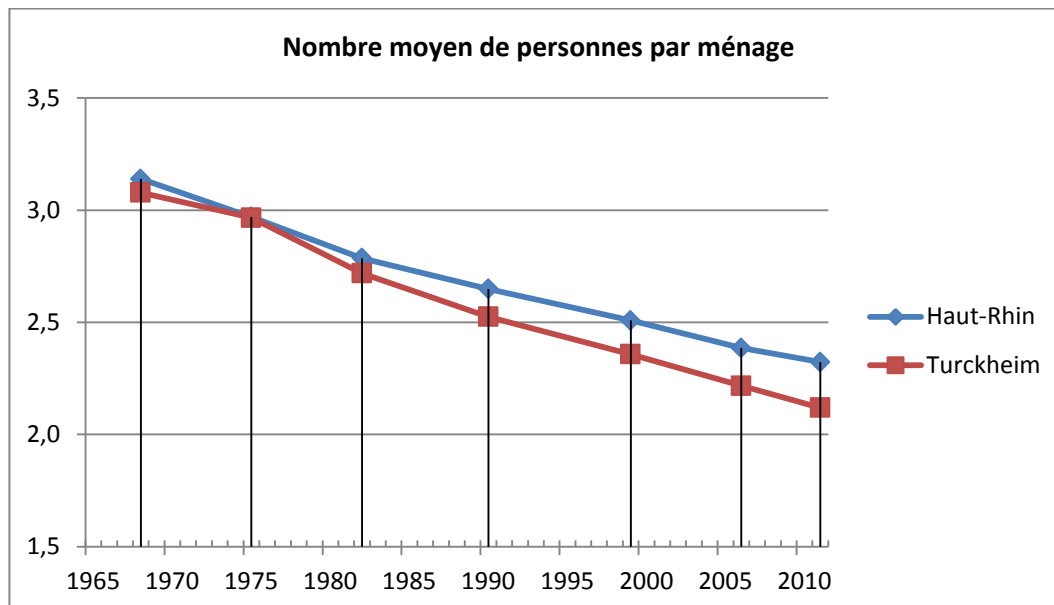
C'est au niveau des classes d'âges intermédiaires que l'on remarque le plus de changement avec une progression des 45 - 64 ans de 4 points et parallèlement, une diminution régulière des catégories 25 - 44 ans.

Ces résultats viennent confirmer la tendance au vieillissement de la population communale.

Le logement et l'habitat

Evolution de la taille des ménages

Commune et département



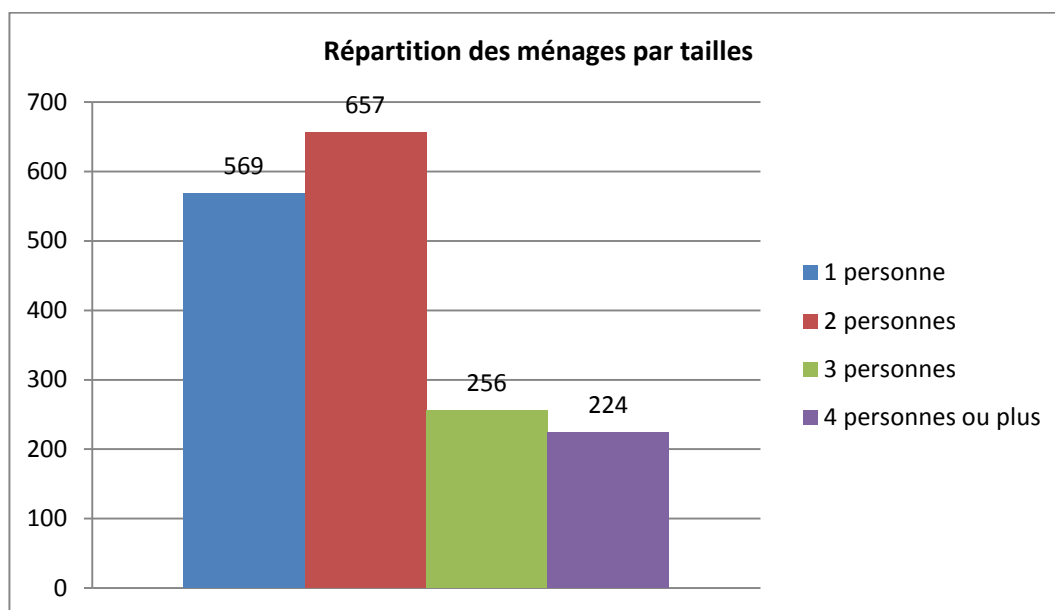
Source : INSEE RP 1968-2011 - Exploitation principale

La définition du ménage adoptée correspond au concept de « ménage-logement ». On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages).

Si la tendance générale est à la baisse du nombre de personnes par ménage, elle apparaît plus accentuée au niveau communal que pour le département : ainsi en 2007, Turckheim ne compte plus que 2,3 personnes par ménages en 2007, encore un peu moins en 2011 tandis que le département affiche encore un chiffre de 2,3.

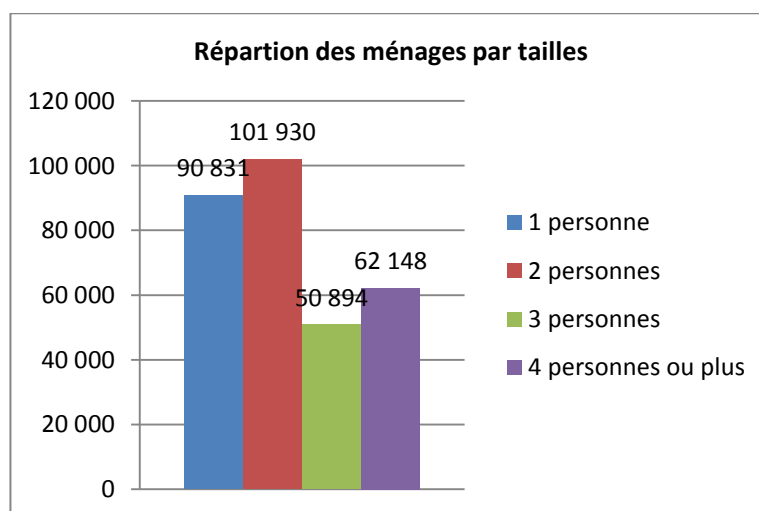
Le desserrement des ménages est une réalité sensible dans la commune, et d'année en année on s'éloigne de la moyenne départementale.

Commune



Source : INSEE RP 2011 - Exploitation complémentaire

Département

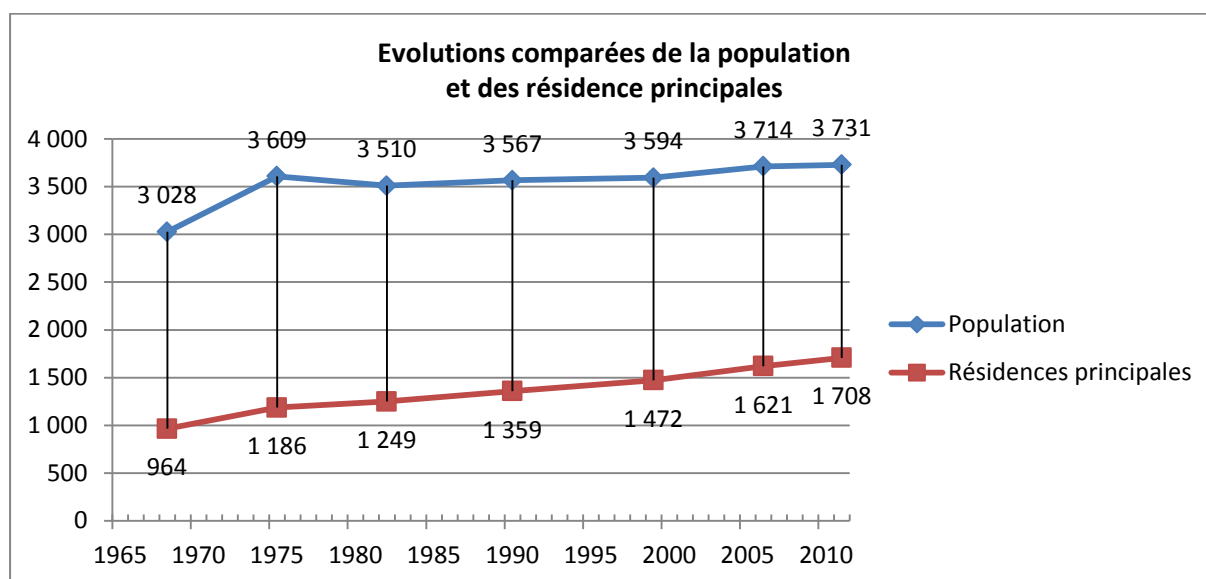


Source : INSEE RP 2007 - Exploitation complémentaire

Le premier graphique vient appuyer les observations précédentes sur la taille des ménages en soulignant la prédominance des familles de 2 personnes et moins à Turckheim avec un taux de 72 %.

Comme pour le département, les ménages de tailles plus importantes (3 personnes et plus) sont donc largement minoritaires : à peine 29 % pour la commune et 36 % pour le Haut-Rhin.

Le parc de logements



Source : INSEE RP 1968-2011 - Exploitation principale

L'évolution comparée de la population et des résidences principales témoigne d'un léger desserrement des ménages : en 1968, on comptait plus de 3,1 personnes par résidence principale contre seulement 2,3 en 2007, à peine plus de 2 en 2011. Le nombre d'habitants a donc augmenté moins rapidement que le nombre de résidences principales, et cette tendance s'accroît sur le dernier recensement.

Evolution du parc de logements et sa composition

	Nombre de logements	Résidences principales	Résidence secondaires	Logements vacants
1968	1 101	964	3	134
1975	1 348	1 186	3	159
1982	1 563	1 249	226	88
1990	1 702	1 359	220	123
1999	1 788	1 472	227	89
2007	1 956	1 629	235	92

Source : INSEE RP 1968-2007 - Exploitation principale

En 2007, la composition du parc de logements de Turckheim se répartit entre 83 % de résidences principales, 12 % de résidences secondaires et 5 % de logements vacants. Une centaine de logements ont encore été produits entre 2007 et 2011.

Deux phénomènes apparaissent marquants : d'une part une véritable explosion du nombre de résidences secondaires entre 1975 et 1982 avec une progression de 223 logements en seulement 7 ans, soit une moyenne annuelle de 32 nouvelles résidences sur cette seule période. D'autre part, la baisse régulière et significative du taux de vacance depuis 1968 avec une diminution de 42 logements vacants. L'évolution de la vacance doit être analysée avec prudence, car les chiffres incluent les logements terminés mais non encore occupés.

Nombre de pièces en fonction du type de logement

Nombre de logements						
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus	Total général
Maison	10	13	88	197	764	1 071
Appartement	45	172	299	387	79	982
Autre				2		2
Total général	55	185	387	586	843	2 055

Source : INSEE RP 2011 - Exploitation complémentaire

La tendance observée révèle une prédominance des logements spacieux : les 5 pièces ou plus sont très largement dominants pour les maisons avec un taux de 71 % tandis que le type d'appartement le plus répandu comporte 4 pièces. Ce constat vient souligner le relatif confort du parc de logement communal.

Année de construction des logements

	Avant 1949	1949 à 1974	1975 à 1981	1982 à 1989	1990 à 1998	1999 à 2004	Total général
Maison	408	308	89	106	55	42	1008
Appartement	230	421	64	37	68	66	886
Autre	4	1	1				6
Total général	642	730	154	143	123	108	1900

Source : INSEE RP 2007 - Exploitation complémentaire

Le parc de logements de Turckheim comporte un noyau ancien (logements antérieurs à 1949) représentant un logement sur 3. Il y a là un potentiel non négligeable en matière de renouvellement urbain et de restauration immobilière.

On notera l'importance du nombre de logements réalisés entre 1949 et 1974 consécutivement aux apports migratoires observés sur la période.

Le parc immobilier postérieur à 1975 représente $\frac{1}{4}$ de l'ensemble des logements de la commune, c'est-à-dire un peu moins que le noyau ancien.

Globalement, on retiendra que 27 % des logements sont postérieurs à 1975, les apports migratoires s'étant soldés par une augmentation du nombre de logements neufs de type individuel.

On peut ajouter que depuis 1990, le nombre d'appartements construits est supérieur à celui des maisons individuelles (+ 134 appartements entre 1990 et 2004 contre + 97 maisons individuelles).

Statut d'occupation des résidences principales en 2007

	Propriétaire	Prop. %	Locataire	Loc. %	dont locataire HLM	HLM %	Logé grat.	Grat. %	Ensemble résidence principales
Commune de Turckheim	1 079	66,2%	509	31,2%	128	7,9%	41	2,5%	1 629
Canton de Wintzenheim	5 772	71,0%	2 159	26,5%	494	6,1%	204	2,5%	8 135
SCoT COLMAR-Rhin-Vosges	34 153	54,3%	27 265	43,3%	11 422	18,1%	1 523	2,4%	62 941
Département du Haut-Rhin	185 202	60,6%	112 749	36,9%	39 390	12,9%	7 834	2,6%	305 785

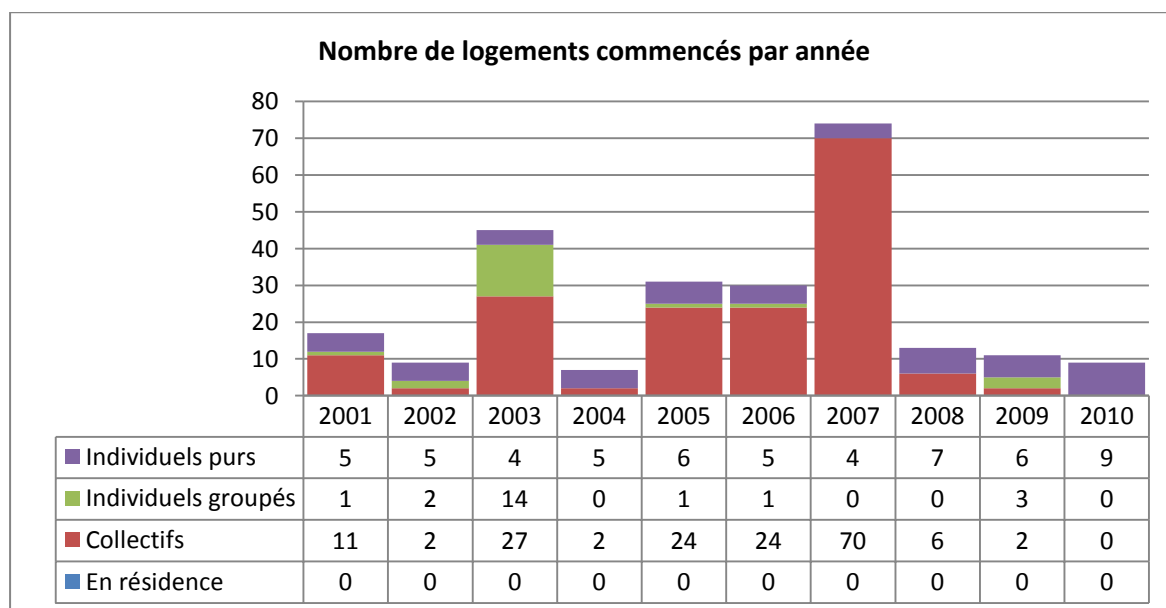
Source : INSEE RP 2007 - Exploitation principale

En 2007, le statut d'occupation des résidences principales à Turckheim privilégie les propriétaires avec plus de 66 % des logements concernés, 71 % pour le canton, contre seulement 54 % pour le territoire du SCOT (ancien périmètre) et 60 % au niveau départemental.

Le taux de locataire atteint 31 % à Turckheim, 26 % pour le canton, 43 % pour le SCOT et 39 % pour le Haut-Rhin. Le chiffre communal est donc relativement proche de la moyenne départementale.

On notera la part non négligeable mais insuffisante, au vu de la taille de la commune et de sa position en première couronne de Colmar, des locataires en logements aidés, qui atteint environ 8% du total en 2007. Les chiffres plus récents du recensement de 2011 montrent une progression autour de 9%.

Nombre de logements commencés entre 2001 et 2010



Source : MEDDTL SIT@DEL2 2011

Sur la période 2000-2009, le nombre de logements commencés a atteint 260 unités avec un rythme moyen de près de 30 logements neufs par an : 70 % des logements se caractérisent par du collectif, 21 % concernent de l'individuel pur et 9 % de l'individuel groupé. Deux pics de constructions sont visibles : le premier en 2003 avec 74 logements commencés et une dominance des collectifs (60 %) ; le second en 2007, avec là encore une très grande majorité de collectifs (94%).

On notera un pic d'individuel groupé en 2003 avec 14 logements commencés dans l'année. La construction de maisons individuelles reste constante au fil des années, mais en 2008, 2009 et 2010 elle devient prépondérante et on perçoit la difficulté de diversification sur cette période.

Le logement : enjeux locaux et logements locatifs aidés

Les enjeux locaux en termes de logement sont les suivants (ces données concernent l'ensemble du Grand Pays de Colmar) :

- le traitement à l'échelle de la région colmarienne de la question d'une meilleure diffusion de l'offre locative publique, aujourd'hui largement surreprésentée dans la ville-centre ;
- la gestion de la pression foncière et la maîtrise de l'étalement urbain ;
- la possibilité pour les jeunes ménages de trouver une offre en logements en adéquation avec leurs capacités financières dans un secteur où les loyers figurent parmi les plus élevés du département.

Rappelons que le Plan Local de l'Habitat, exécutoire depuis le 18 avril 2011 et principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local, demande au PLU de prendre des mesures pour permettre à la commune de :

- accompagner au mieux les parcours résidentiels en adaptant l'offre aux besoins des ménages,
- atteindre un équilibre habitat-emploi,
- mieux programmer et mieux répartir les logements à construire,
- adopter une politique foncière pour maîtriser les coûts des terrains,
- entretenir le parc existant,
- définir une politique d'attribution au sein du parc social,
- répondre aux objectifs fixés par la loi SRU,
- accompagner les projets de rénovation urbaine,
- intégrer le développement durable.

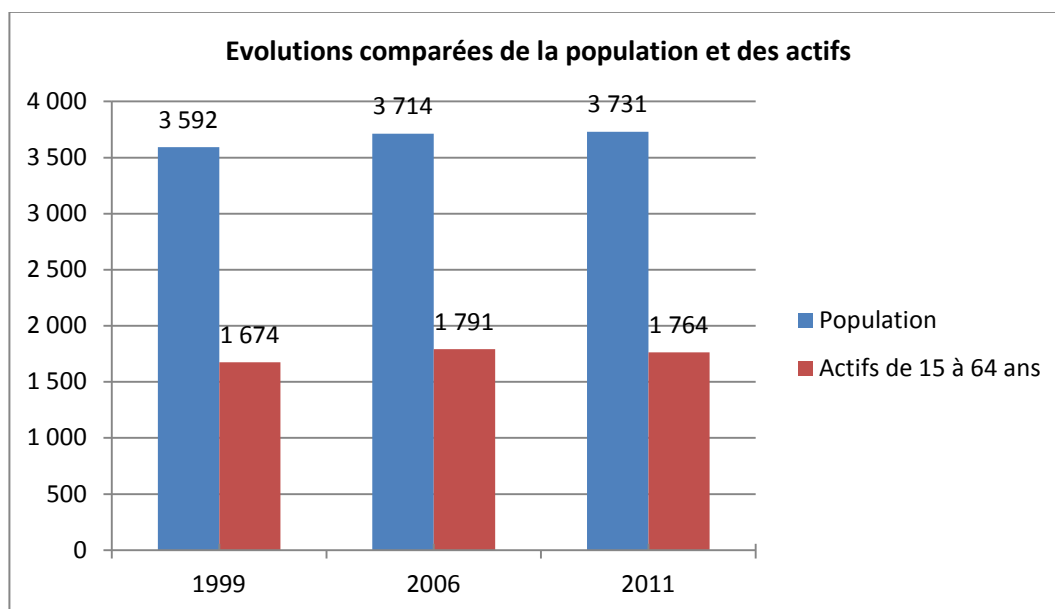
Au cours des trois dernières périodes triennales 2002-2010, la commune a dépassé l'objectif de production de logements sociaux. Mais pour rester dans cette dynamique, il faudrait imposer une proportion suffisante de logements locatifs aidés (25% minimum) dans les opérations de collectifs.

Au bilan en 2014, malgré la création de 146 logements sociaux ayant nécessité une dépense communale globale de plus de 770.000 € depuis l'entrée en vigueur de la loi SRU, la Ville de TURCKHEIM n'a à ce jour que 9,78 % de logements sociaux.

Pour arriver à terme au quota de 25 % son effort doit être poursuivi et amplifié, grâce aux conditions nouvelles que le PLU met en place dans les programmes immobiliers.

Les activités et l'emploi

Population active résidente



Source : INSEE RP 2011 - Exploitation principale

En 2011, Turckheim compte 1764 actifs pour 3731 habitants, soit près de la moitié de la population totale. Le taux départemental affiche un résultat identique. Ce taux communal est assez stable, le chiffre de 1999 étant de 46 %. Cette situation traduit la bonne position de Turckheim dans le bassin d'emploi de l'agglomération colmarienne.

Répartition socio-professionnelle de la population active

Population active de 15 à 64 ans			
	Répartition par CSP en 1999	Répartition par CSP en 2006	Répartition par CSP en 2011
Agriculteurs exploitants	28	48	24
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	104	100	100
Cadres, professions intellectuelles supérieures	208	279	292
Profession intermédiaire	400	402	557
Employés	460	426	461
Ouvriers	452	434	384

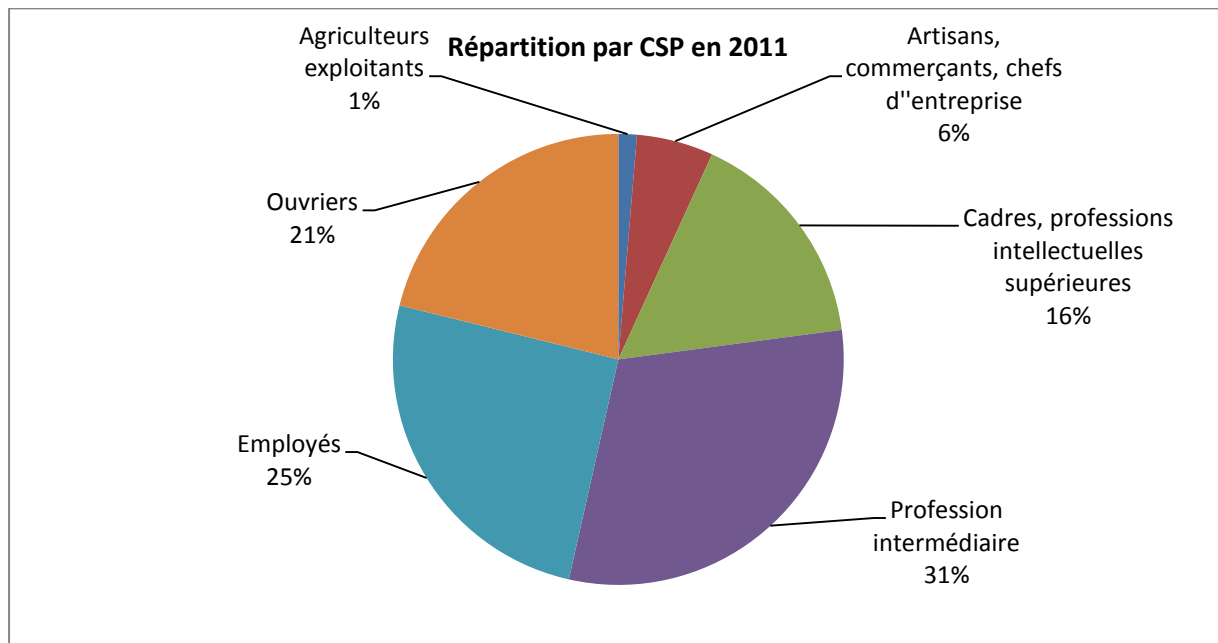
Source : INSEE RP 1999-2011 - Exploitation complémentaire

En 2006, les employés et ouvriers prédominaient puisque ces deux catégories socioprofessionnelles regroupaient 51 % des actifs. Les professions intermédiaires représentaient ¼ des actifs. Les cadres et professions intellectuelles supérieures comptabilisaient 1 actif sur 6, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 1 actif sur 16. L'activité agricole occupait 48 personnes soit 3 % des actifs.

En 2011, les professions intermédiaires prennent le dessus, les cadres progressent, et l'activité agricole procède à des regroupements.

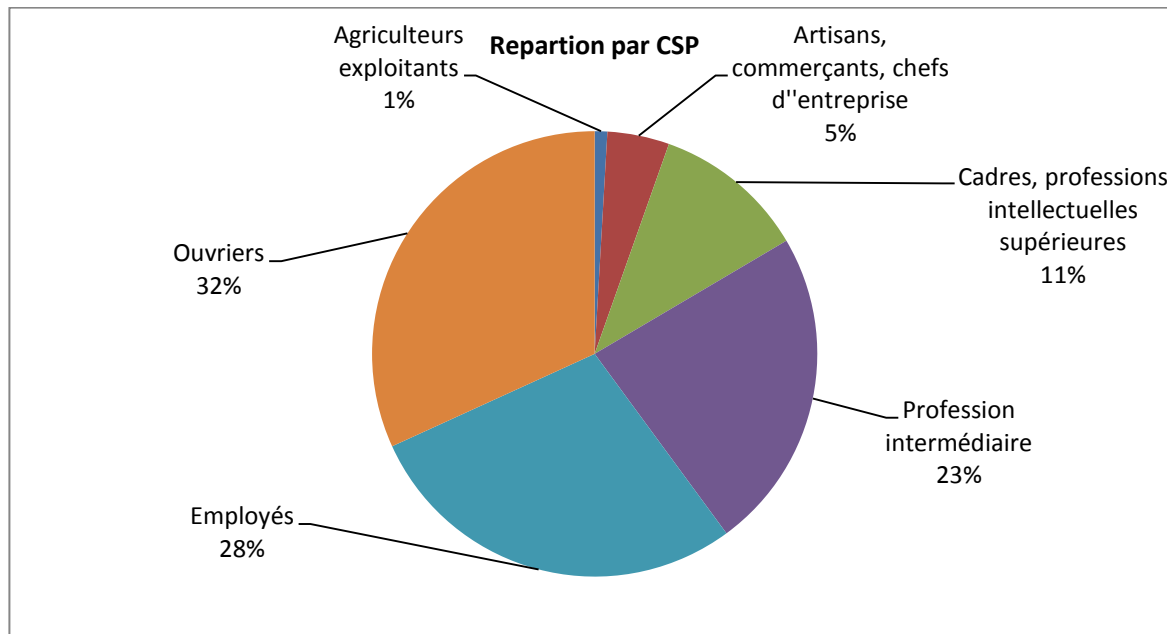
La tendance observée entre 1999 et 2011 témoigne d'une progression sensible de la catégorie des cadres qui passe de 13 % des actifs en 1999 à 16 % en 2011, gagnant ainsi 3 points. A l'inverse, la catégorie des employés perd 3 points sur la période. Cadres et intermédiaires représentent désormais près de la moitié des actifs.

Commune



Source : INSEE RP 1999-2011 - Exploitation complémentaire

Département



Source : INSEE RP 1999-2007 - Exploitation complémentaire

Chiffres du chômage dans la commune

	1999	2006	2011
Nombre de chômeurs	66	115	175
Taux de chômage (au sens du RP)	3,9%	6,4%	9,9%
Taux de chômage des hommes	3,2%	4,8%	10,8%
Taux de chômage des femmes	4,8%	8,2%	9,0%
Part des femmes parmi les chômeurs	57,6%	61,2%	44,6%

Source : INSEE RP 2011 - Exploitation principale

La progression du nombre de chômeurs entre 1999 et 2011 est relativement importante avec une progression globale de 5 points. La population est fortement touchée pour les deux sexes sur une période récente, une situation préoccupante qui nécessitera des actions au niveau de l'urbanisme.

Lieux de travail des actifs de la commune

	1999	2006	2011
dans la commune de résidence	401	352	317
situé dans le département de résidence	1 126	1 216	1 161
situé dans un autre département de la région de résidence	51	76	91
situé dans une autre région en France métropolitaine	13	18	13
situé à l'étranger	22	31	27

Source : INSEE RP 2011 - Exploitation principale

Globalement, on observe une évolution des lieux de travail des actifs, qui montre une diminution progressive des actifs résidents au profit des autres communes du département.

Ainsi, en 2011, 72 % des actifs travaillent dans le Haut-Rhin dont environ 20 % à Turckheim-même, l'essentiel des actifs restant étant ventilé dans les communes voisines : 57 % des actifs se rendent ainsi dans une commune du SCOT pour travailler, dont 40 % dans la seule ville de Colmar.

Deux phénomènes semblent se conjuguer : progression de la mobilité des travailleurs et diminution récente de l'offre communale.

Provenance des travailleurs entrants dans la commune

En 2007, 1370 emplois sont offerts sur Turckheim, et près d'un quart d'entre eux sont occupés par des résidents (332 emplois).

40 % des entrants proviennent des autres communes du SCOT avec Colmar (13 %), Wintzenheim (6%) et Ingersheim (4%) en tête.

Les autres communes du département et le Bas-Rhin fournissent le tiers restant des actifs travaillant à Turckheim.

En 2011, les actifs résidents restent stables, mais l'on constate que les entrants proviennent non seulement des communes du SCOT mais aussi de plus loin, ce qui traduit une plus grande mobilité professionnelle des actifs.

Les services et activités économiques (Source: INSEE BPE 2009)

Services, commerces et entreprises recensés dans la commune en 2009

Bureau de poste	1
Banque, Caisse d'Epargne	3
Réparation automobile et de matériel agricole	1
Maçon	3
Plâtrier peintre	5
Menuisier, charpentier, serrurier	5
Plombier, couvreur, chauffagiste	2
Electricien	2
Entreprise générale du bâtiment	2
Coiffure	3
Restaurant	15
Agence immobilière	2
Soins de beauté	1
Supérette	1
Epicerie	1
Boulangerie	3
Boucherie charcuterie	2
Librairie papeterie journaux	1
Magasin d'équipements du foyer	5
Fleuriste	2
Ecole élémentaire	1
Médecin omnipraticien	5
Spécialiste en cardiologie	1
Spécialiste en ophtalmologie	1
Chirurgien dentiste	3
Infirmier	4
Masseur kinésithérapeute	5
Opticien-lunetier	1
Orthophoniste	1
Pédicure-podologue	1
Pharmacie	1
Personnes âgées : hébergement	1
Adultes handicapés : hébergement	1
Boulodrome	1
Tennis	2
Salle de terrains de petits jeux	1
Terrains de grands jeux	2
Salle non spécialisé	1
Hôtel homologué	7
Camping homologué	1
Information touristique	3

Les équipements et les services

Le tourisme

La mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la commune, ainsi que la renommée des vins, ont permis le développement d'une économie touristique essentiellement basée sur le passage et le court séjour : on dénombre pas moins de 15 restaurants sur le ban communal.

Le Camping municipal "Les Cigognes" participe à l'accueil des touristes, au même titre que plusieurs établissements hôteliers de renom et de très nombreuses chambres et gîtes chez l'habitant.

La présence de la cave vinicole ajoute elle aussi de l'attractivité.

Plusieurs itinéraires pédestres à travers la Ville et aux alentours permettent de découvrir le patrimoine et le site.

La station climatique des Trois-Epis, dont une partie se trouve sur le ban de Turckheim est un site de villégiature, de détente et de recueillement.

Le sport et les loisirs

Les activités se concentrent sur la zone de loisirs Baradé, avec son stade de football, ses courts de tennis et ses aires de jeux pour les enfants. 2 courts de tennis et un club house ont été aménagés en 2007, dans la zone de loisirs.

La salle culturelle de l'espace Rive Droite propose une programmation éclectique, musicale, théâtrale, ainsi que de nombreux spectacles et activités pour tous les goûts.

De nombreux événements ponctuent la saison, allant des manifestations de Noël aux fêtes villageoises, en passant par la course de côte Turckheim-Trois Epis, particulièrement renommée.

Les équipements scolaires

Ecoles

Turckheim accueille 2 écoles maternelles : les «Tilleuls», qui compte 43 élèves et les «Lilas», qui en comptabilise 54, faisant partie du groupe scolaire Charles GRAD.

L'école élémentaire du même établissement comprend tous les niveaux (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), pratique le bilinguisme et compte 154 élèves au total (chiffres de l'année 2011).

Crèche

(LOGELBACH)

Périscolaire

Association « les Cigogneaux de Turckheim »

Accueil les jours de classe et Centre de loisirs sans hébergement les mercredis et pendant les vacances scolaires

Collège

Collège Lazare de Schwendi

17, rte de Turckheim à Ingersheim. Il compte 512 élèves en 19 divisions à la rentrée en 2012.

Lycées

Lycée polyvalent Lazare de Schwendi, sur le même site que le collège.

Lycée polyvalent Camille See à Colmar.

Les services de santé

TURCKHEIM dispose d'un EHPAD et d'un établissement d'accueil pour personnes handicapées adultes.

Vie associative

La commune recense de nombreuses associations dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.

Histoire et patrimoine

Association de Gestion du Musée Mémorial des Combats de la Poche de Colmar

Société d'Histoire et d'Archéologie Wickram

UNC-AFN (Union Nationale des Anciens Combattants - Afrique du Nord) - section Turckheim

Culture

Accordéon Club Accordina Brand

Association Accordéon Retro Band

Association Culturelle et Sportive du Domaine Montjoye

Association familiale

Norbert Angsthelm

Musique Municipale

Chorale Sainte Cécile

Groupe Arc en Ciel

Sport

Association Club Vosgien Turckheim

Les Cyclos du Brand

Association de Pêche et de Pisciculture Turenne

Quilles Club du Brand

Association familiale

Société de Gymnastique Sainte Anne et Tennis de Table

Association Sportive Turckheim (AST)

Supporters Club de l'AST

Brand Motorsport

Terres d'Empreintes

Divers

Association des Jardins de Turckheim

Patchwork du Brand

Club Artisanal Les Cigognes

Amicale des Donneurs de Sang

Association Familiale

Amicale du Corps des Sapeurs Pompiers

Association Scout 1° Turckheim

Association de gestion du périscolaire

Association des Parents d'Elèves

Conseil de Fabrique de l'Eglise Sainte-Anne

Association ELTERN Alsace

Croix Rouge Française - groupe de Turckheim – ESCRF*

Le secteur agricole

Les surfaces sont exprimées en hectares	1970		1979		1988		2000	
	Nombre Surface	% de la S.A.U.	Nombre Surface	% de la S.A.U.	Nombre Surface	% de la S.A.U.	Nombre Surface	% de la S.A.U.
Surface du ban communal	1646	16,2%	1646	14,2%	1646	15,0%	1646	16,2%
Nombre d'exploitations	202		147		147		110	
dont à temps complet					35		36	
Surface Agricole Utilisée	266	100,0%	233	100,0%	247	100,0%	267	100,0%
Terres labourables	27	10,2%			7	2,8%	7	2,6%
- dont céréales			3	1,3%	0			
- dont cultures fouragères			2	0,9%	0			
- dont oléagineux					0			
Superficie toujours en herbe	41	15,4%	25	10,7%	7	2,8%	22	8,2%
Vigne	192	72,2%	175	75,1%	193	78,1%		
Vergers	0		0		0			
Nombre de tracteurs	77				94			
Nombre de bovins	6		7		11			
Nombre d'ovins	0		0		11			

Source : Recensements Généraux de l'Agriculture

Turckheim dispose d'un espace agricole qui couvre un peu plus de 16% du ban communal en 2000.

Le nombre d'exploitation est en régression entre 1988 et 2000 alors qu'il est resté stable entre 1979 et 1988. On notera toutefois la stabilité des exploitations à temps complet.

Spécificité de l'activité viticole et encouragée par la présence d'une cave coopérative, l'activité agricole à temps partiel (non professionnelle) concerne 93,3 % des exploitations dont la plupart exploitent de 10 ares à moins d'un hectare. La surface agricole utilisée augmente régulièrement depuis 1979 (+14,6% entre 1979 et 2000).

La viticulture est l'activité agricole dominante de la commune, elle a même connu une expansion entre 1979 et 1988 puisque l'aire AOC a augmenté de 10,3% et occupe 78,1% de la S.A.U. Les données statistiques de 2000 font apparaître une augmentation de la superficie toujours en herbe qui atteint quasiment la valeur de 1979.

L'élevage qu'il s'agisse de bovins ou d'ovins constitue une activité marginale.

Données 2010

Source: RGA 2010 - Principaux résultats

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations agricoles	146	110	99
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	127	113	93
Surface agricole utilisée (en ha)	247	267	264
Cheptel (en UGBTA)	31	14	4
Superficie en terres labourables (en ha)	2	7	nc
Superficie en cultures permanentes (en ha)	196	235	245
Superficie toujours en herbe (en ha)	46	22	nc

Les transports et déplacements

L'automobile : moyen de transport principal utilisé lors des déplacements

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Commune de Turckheim	3%	3%	8%	80%	6%
Canton de Wintzenheim	4%	5%	5%	82%	5%
Syndicat Mixte pour le SCoT COLMAR-Rhin-Vosges (SM fermé)	4%	8%	6%	75%	7%
Département du Haut-Rhin	3%	7%	4%	78%	8%

Source : INSEE RP 2007 - Exploitation complémentaire

Le moyen de transport très largement privilégié dans la commune est la voiture (+ camion et fourgonnette) avec $\frac{3}{4}$ des déplacements concernés (80 %). Ce chiffre qui dépasse de 2 points celui du département (78 %) s'est institué au détriment des transports en commun et de la marche à pied qui demeurent faiblement utilisés au vu des indicateurs haut-rhinois. Les chiffres plus récents de 2011 confirment que les transports alternatifs à la voiture sont peu utilisés, malgré le renforcement des moyens.

Le trafic routier

en 2006, plus de 7000 véhicules se déplaçaient déjà quotidiennement sur l'axe de la RD11 entre Colmar et Turckheim, un peu moins sur la route d'Ingersheim.

La mise en service du contournement de Wintzenheim a modifié quelque peu le comportement des automobilistes aux approches de la commune par le sud et l'ouest, mais sans incidence lourde sur la répartition du trafic à Turckheim. Le trafic baisse d'environ 5% aux approches de Turckheim sur les 10 dernières années.

La route des Trois-Epis est elle aussi assez chargée en moyenne annuelle, mais le trafic est plus fort le week-end.

Le transport ferroviaire (Trains Express Régionaux)

Le territoire de la Commune est desservi par la ligne TER Colmar-Metzeral qui transite par la gare de Turckheim. Une vingtaine d'arrêts journaliers et principalement aux heures de pointe du matin et du soir à la gare de Turckheim favorise l'usage de cette ligne, dans les deux sens.

La SNCF assure également un transport par car sur cet itinéraire, avec un ramassage place de la République, en direction des gares principales du réseau ferré.

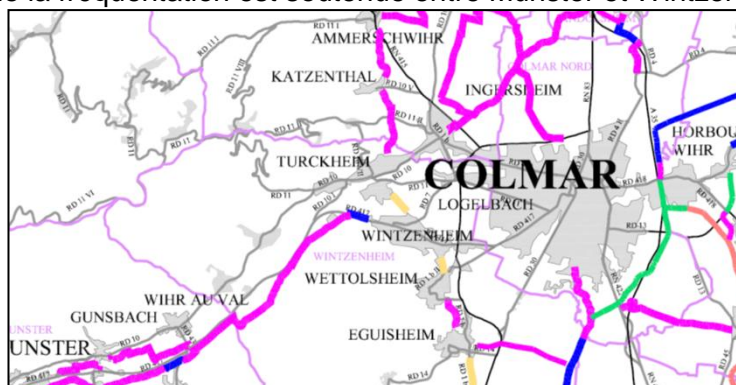
du 03/07/2011 au 10/12/2011

Du lundi au vendredi sauf jours fériés

	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1
Colmar	06.11	06.41	07.07	07.47	07.47	08.21	08.21	08.54	08.54	09.29	09.29	11.10	11.10	11.40
Colmar St-Joseph			07.09	07.49		08.23		08.56		09.31		11.12		11.42
Colmar Mésanges			07.11											
Logelbach			07.13	07.52		08.27		08.59		09.34		11.16		11.45
Ingersheim			07.16	07.55										
Turckheim	06.22	06.50	07.21	07.59		08.33		09.05		09.40		11.22		11.51
St-Gilles (Lycée)			07.24	08.02		08.35		09.07						
Walbach la Forge			07.27											
Wihr-au-Val-Soultzbach			07.30	08.07		08.40		09.12		09.46		11.28		11.59
Gunsbach-Griesbach			07.34			08.44								
Munster Badischhof			07.36			08.47								
Munster	06.34	07.02	07.42	08.14	08.24	08.51	08.58	09.18	09.31	09.53	10.06	11.36	11.47	12.08
Luttenbach-près-Munster	06.36	07.04	07.45	08.16		08.53				09.55		11.38		12.10
Breitenbach (Ht-Rhin)	06.39	07.07	07.47	08.19		08.56				09.58		11.41		12.13
Muhlbach/Munster	06.41	07.09	07.50	08.21		08.58				10.00		11.43		12.15
Metzeral	06.45	07.13	07.54	08.25	08.37	09.02	09.11			10.04	10.19	11.47	12.00	12.19
	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven 1	Lun à Ven 2 CAR	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven
Colmar	11.40	12.12	12.12	12.46	12.46	13.24	13.24	15.36	16.13	16.43	17.20	17.57	18.33	19.05
Colmar St-Joseph		12.14		12.48		13.26		15.38	16.15	16.46	17.22	17.59	18.35	19.07
Colmar Mésanges		12.16		12.50				15.40		16.46	17.24	18.01	18.37	
Logelbach		12.18		12.52		13.30		15.42	16.18	16.50	17.26	18.03	18.39	19.10
Ingersheim		12.21		12.55				15.45		16.53	17.29	18.06		
Turckheim	12.25	12.58		13.36		15.49	16.24	16.57	17.33	18.10	18.44	19.16		
St-Gilles (Lycée)		12.28		13.01				15.52		17.00	17.36	18.13		
Walbach la Forge		12.32								17.39	18.16	18.49		
Wihr-au-Val-Soultzbach		12.35		13.06		13.42		15.58	16.30	17.05	17.42	18.20	18.52	19.23
Gunsbach-Griesbach		12.38		13.10				16.02		17.09	17.46	18.23	18.56	
Munster Badischhof		12.41		13.12				16.05		17.11	17.49	18.26	18.58	
Munster	12.17	12.45	12.49	13.15	13.23	13.48	14.01	16.09	16.38	17.16	17.53	18.30	19.02	19.32
Luttenbach-près-Munster		12.47				13.50		16.11	16.40	17.18	17.55	18.32	19.05	19.34
Breitenbach (Ht-Rhin)		12.50				13.53		16.14	16.43	17.21	17.58	18.35	19.07	19.37
Muhlbach/Munster		12.52				13.55		16.16	16.46	17.23	18.00	18.38	19.10	19.39
Metzeral	12.30	12.56	13.02			13.59	14.14	16.20	16.50	17.27	18.04	18.42	19.14	19.43

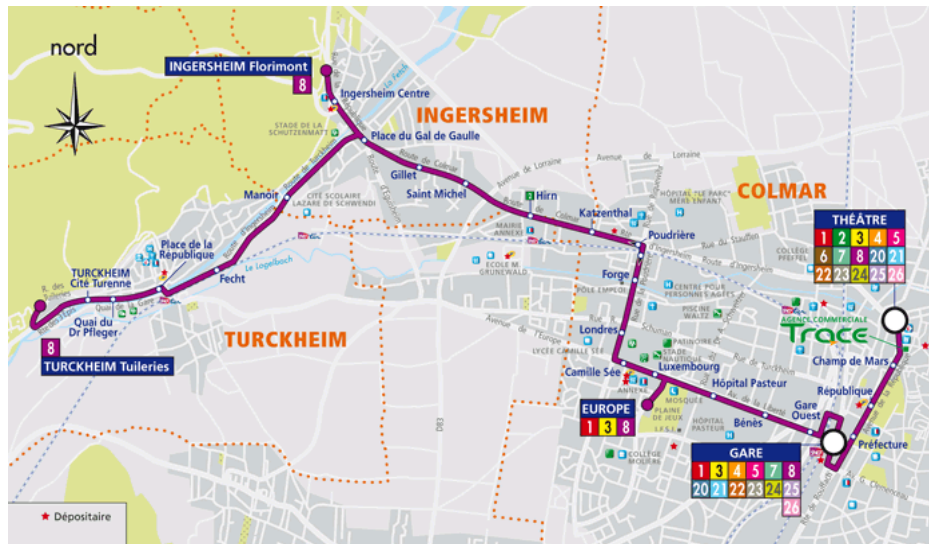
Le réseau cyclable

Les itinéraires locaux se connectent aisément au réseau de pistes cyclables départemental qui se déploie dans la vallée de Munster, et jusqu'aux gares, où les rames du TER permettent de prendre le relai dans les déplacements. Le schéma départemental des pistes cyclables établi en 2003 un tracé des pistes en site mixte. Des comptages effectués en 2011 montrent que la fréquentation est soutenue entre Munster et Wintzenheim.



Le transport routier par bus

Le réseau "TRACE" de l'agglomération colmarienne dessert par la ligne 8 les communes de Colmar - Ingersheim et Turckheim.



La ligne 25 dessert Ingersheim et Turckheim depuis la gare de Colmar, par autocars affrétés jusqu'à l'arrêt «Tuileries». L'affrètement concerne la ligne 248 du Conseil Départemental du Haut-Rhin entre Colmar et Sultzere du lundi au samedi (dimanche en été) qui dessert deux arrêts à Turckheim. Il existe une seconde ligne interurbaine, N°157, qui dessert Les quartiers Brand et Centre du lundi au dimanche.



La Navette des crêtes :

La navette des crêtes constitue une démarche touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte des patrimoines des hautes Vosges.

Elle vise à développer une offre de découverte du massif des Vosges, en particulier de la grande crête des Vosges, pour le grand public mais également la clientèle touristique locale ou de séjour. Cette action s'inscrit pleinement dans un programme plus global de valorisation touristique de la route et des sentiers des crêtes animé par le parc naturel Régional des Ballons des Vosges. Elle vise notamment à réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés en offrant une alternative aux déplacements en voiture particulière.

Elle relie en particulier Colmar au Col de la Schlucht en passant par Turckheim.

Les capacités de stationnement

Le stationnement à l'intérieur et autour des villes médiévales alsaciennes très attractives pour le tourisme est un problème récurrent. La Ville de Turckheim, de part la richesse et la qualité de son patrimoine, auquel s'ajoute la renommée de ses vins est tout au long de l'année fréquentée par de nombreux visiteurs. Le centre ancien possède de nombreux commerces et hébergements qui nécessitent, malgré la proximité d'un réseau ferré efficace, de nombreuses places de stationnement.

Le renforcement dans les dernières années des équipements généraux, notamment sportifs et culturels a été l'occasion de mieux organiser le stationnement sur la périphérie. Les travaux d'amélioration de la voirie ont eux aussi contribué à mieux répartir les places et à optimiser les aires sur le domaine public.

Des efforts restent à faire pour réserver des terrains à l'usage du stationnement, en particulier pour les périodes de forte affluence (en été, en période de vendanges et en fin d'année). Le développement du tourisme itinérant en camping-cars nécessite lui aussi une attention particulière pour bien canaliser les flux de véhicules aux abords des aires dédiées.

Principaux parkings matérialisés :

N°	Localisation	Capacité approx.	Statut	Commentaire
1	Route d'Ingersheim	60	VL + bus	Extension possible
2	Place de la République	100		Mutualisé le jour du marché
3	Place du 4 février	30		Complément place de la république
4	Grenouillère	25		Intra-muros
5	Eglise – rue Ste Anne	20		Intra-muros
6	Mairie	40		Intra-muros
7	Quai de la Gare	50	Camping-cars	
8	Gare-site industriel	100	Réservé (mixte)	Réglementé Extension possible
9	Ecoles	10	Dépose	
10	Equipements sportifs-stades	40		
11	Cave vinicole	30	Visiteurs	
12	Groupe scolaire d'Ingersheim	180	Réservé	
13	Cimetière	10		
14	Rue du Tir,	70		Intra-muros
15	Grand Rue	20	Zone bleue	Intra-muros
16	Rue des Vignerons	50		Intra-muros
17	Rue Charles Grad	60	VL + place PMR	Rempart extérieur

